

# Bonnes Pratiques

## pour l'insertion économique des personnes handicapées dans les pays en développement

## Mécanismes de financement pour l'auto-emploi



Ce rapport et sa version originale en anglais sont également disponibles sur Internet à l'adresse suivante : [www.handicap-international.org](http://www.handicap-international.org)

Crédits photos pour la page de couverture : Handicap International

Impression : août 2006



## Résumé

L'objectif de ce rapport est de présenter des bonnes pratiques, outils et méthodologies permettant de garantir l'efficacité et la viabilité des projets d'accès aux mécanismes de financement et à l'auto-emploi des victimes de mines et des personnes handicapées en général. Cette étude est plus particulièrement centrée sur l'utilisation du micro-crédit et des subventions pour la création et le développement de micro-entreprises.

Ces recommandations sont basées sur les conclusions d'une enquête globale et d'une série d'entretiens avec des organisations de/pour personnes handicapées et des institutions de microfinance ; une analyse documentaire ; des études terrain dans sept pays (l'Afghanistan, le Bangladesh, l'Éthiopie, l'Inde, le Kenya, le Nicaragua et l'Ouganda) ; des ateliers régionaux menés à Dacca (Bangladesh) et Nairobi (Kenya) ; enfin, un atelier final mené à Genève, où des acteurs de la microfinance et du handicap ont travaillé sur la première ébauche de ce rapport.

L'un de ses objectifs est d'identifier des stratégies permettant de réduire la pauvreté chez les personnes handicapées, notamment par l'accès au micro-crédit pour promouvoir l'auto-emploi. On estime en effet que 10 à 12 % de la population mondiale est atteinte d'un handicap et que 82 % des personnes handicapées vivent en dessous du seuil de pauvreté. L'accès à un revenu stable constitue donc une priorité pour les personnes handicapées.

La présente étude indique avant tout que les personnes handicapées sont fortement sous-représentées parmi les clients des institutions de microfinance. Alors qu'on estime que les personnes handicapées représentent environ 10 % de la population, les organisations de microfinance indiquent que 0 à 0,5 % de leurs clients sont atteints d'un handicap ; la plupart ne mesurent pas ce facteur.

Deux grands types d'obstacles ont été identifiés :

1. Des « **barrières internes** », comme le manque de compétences professionnelles ou de confiance en soi ;
2. Des « **barrières externes** », notamment des produits financiers inadaptés ou des barrières psychologiques (discrimination et préjugés).

Deux grandes approches sont utilisées pour lever ces obstacles :

1. **Intégration des personnes handicapées dans les institutions de microfinance classiques**, grâce à une série de programmes visant notamment à sensibiliser les équipes des institutions de microfinance, établir des partenariats de coopération, adapter les méthodologies ou, tout simplement, aider les personnes handicapées à soumettre leurs demandes de prêt. Il faut souligner que certaines institutions de microfinance comptent des personnes handicapées parmi leurs meilleurs clients. Mentionnons notamment l'exemple de Handicap International au Sénégal et en Afrique Centrale. L'organisation a aidé plus de 200 personnes en établissant des partenariats réussis avec des institutions de microfinance. Cette stratégie semble la plus adaptée en termes de *viabilité*, de *rentabilité* et d'*efficacité*.

2. **Mise à disposition de services financiers par les organisations de/pour personnes handicapées elles-mêmes.** Certaines organisations affirment que l'intégration des personnes handicapées dans les institutions de microfinance constitue un objectif à long terme, mais qu'elle ne permet pas de répondre aux besoins de financement urgents du moment. D'autres sont convaincues que les personnes handicapées ne pourraient pas faire face aux conditions et aux intérêts pratiqués par les institutions de microfinance classiques. Certains programmes visant à fournir des services financiers propres ont échoué par manque d'expertise. Néanmoins, certains programmes ont connu un franc succès en termes d'*ampleur* et de *portée* des services, touchant un grand nombre de personnes handicapées, notamment les plus pauvres. Par exemple, ADRN (Asociación de Discapacitados de la Resistencia Nicaragüense) a aidé plus de 700 personnes handicapées dans diverses provinces du Nicaragua et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a aidé plus de 4 600 personnes en Afghanistan. Cette approche implique un fort renforcement des capacités pour permettre aux associations de/pour personnes handicapées de gérer des programmes financiers complexes. Elle implique également un engagement à long terme des bailleurs, car l'absence ou le faible taux d'intérêt ne permet pas de couvrir les charges d'exploitation et les charges financières.

La double approche adoptée par le Département du Développement International (DFID) <sup>[1]</sup> constitue peut-être la stratégie la plus adaptée :

- ✓ faciliter l'**intégration** des victimes de mines et des personnes handicapées dans les institutions de microfinance classiques : solution la plus viable et la plus rentable, qui favorise également l'insertion des personnes handicapées dans la société ;
- ✓ favoriser l'**autonomisation** des personnes handicapées grâce à des initiatives spécifiques (travail social, programme de renforcement de la confiance en soi, structures spécifiques telles que des groupes de solidarité ou fonds de crédits rotatifs, dans la limite des ressources humaines et financières disponibles).

En effet, la meilleure stratégie consiste à favoriser l'insertion des personnes handicapées dans la société, en s'assurant qu'elles ont accès aux mêmes services (notamment financiers) que le reste de la population ; les organisations de/pour personnes handicapées doivent en revanche se concentrer sur leur activité principale : aider les personnes handicapées.

## Remerciements

Nous tenons tout d'abord à remercier les nombreuses personnes qui ont contribué à cette étude en répondant à notre enquête, ainsi que les institutions de microfinance, réseaux, experts et organisations de/pour personnes handicapées, organisations internationales, chercheurs et bureaux locaux de Handicap International qui ont fait part de leur expérience et conseils à l'équipe de recherche au cours d'une série d'entretiens.

Nous remercions tout particulièrement le département d'Aide Humanitaire de la Direction Suisse du Développement et de la Coopération (DDC), pour leur soutien financier nécessaire à la réalisation et à la publication de ce document. Nous tenons également à remercier Paul Vermeulen, de Handicap International Suisse, qui a joué un rôle primordial dans la conceptualisation et le lancement de cette étude.

Nous adressons nos remerciements les plus chaleureux aux personnes handicapées de divers pays qui ont accepté de partager avec nous leurs expériences, leurs pensées, leurs espoirs et leurs histoires avec nous.

### Equipe de recherche

*Hervé Bernard, Anne Leymat, Thierry Kowalczuk, Ton de Klerk, Wanda Muñoz, Marie Cécile du Mesnil, Sylvain Bord*

Hervé Bernard et Anne Leymat, du département Insertion de Handicap International, ont dirigé et coordonné la réalisation de ce rapport. Thierry Kowalczuk a géré les phases initiales de l'étude. Ton de Klerk s'est chargé de l'étude principale. Il a mené des visites et des ateliers en Asie du Sud et en Afrique de l'Est, puis a préparé la première ébauche de ce rapport. Wanda Muñoz a révisé le document et a également mené les recherches dans les pays d'Amérique latine. Marie Cécile du Mesnil a réalisé les enquêtes préliminaires et a compilé les informations issues de plus de 30 pays dans un résumé préliminaire des conclusions. Sylvain Bord a contribué à la gestion logistique du projet, notamment en supervisant la traduction et la publication de ce rapport et en organisant l'atelier de Genève, où des experts ont examiné la première ébauche de ce rapport.

### Réviseurs

Nous tenons à remercier les personnes qui ont participé à l'atelier de Genève, qui ont relu et amélioré la première ébauche de ce rapport en s'appuyant sur leur expérience de terrain dans diverses parties du globe.

Hubert Seifert, ChristoffelBlindenmission (CBM), Kenya

Ginason Jandwa, Leonard Cheshire International (LCI), Tanzanie

Enzo Martinelli, Leonard Cheshire International (LCI), RoyaumeUni

Fanta Wolde, Réseau Africain des Institutions de Microfinance (MAIN)

Dominique Marcon, Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement (SIDI), France

Abdus Sattar Dulal, Bangladesh Protibandhi Kallyan Somity (BPKS), Bangladesh

Janet Heisey, Trickle Up, EtatsUnis

Johan Edvard Grimstad, Association Norvégienne des Personnes Handicapées (NAD), Norvège

Ton de Klerk, Consultant pour Handicap International

Wanda Muñoz, Handicap International

**Animateurs** : Hervé Bernard et Anne Leymat, Handicap International

**Traducteurs** : Sophie Gandon, Pierre Le Grand, Jérôme Richard

**Photos et illustrations** : Handicap International

## Avant-propos

La microfinance prétend généralement offrir des services financiers de proximité aux plus pauvres parmi les pauvres. En outre, les acteurs du développement parlent désormais couramment de justice sociale. Ces deux principes interdépendants s'appliquent notamment aux hommes, femmes et enfants handicapés. Des sources crédibles ont identifié l'existence d'une corrélation indiscutable entre la pauvreté et le handicap, qui s'influencent mutuellement, réduisant ainsi la possibilité pour les personnes handicapées d'accéder aux services sociaux et aux activités économiques inhérents aux droits de l'homme.

Le handicap n'est pas nécessairement synonyme d'incapacité. Comme le montre le travail de terrain réalisé dans diverses parties du monde, les personnes handicapées aspirent fortement à s'engager dans une activité productive et à mener une vie digne. Avec une aide financière modeste, elles sont en mesure d'exercer une activité adaptée à leurs capacités et même d'entreprendre un projet sportif, culturel ou environnemental.

Pour les institutions de microfinance et autres acteurs du développement, l'enjeu consiste à reconsidérer le lien entre rhétorique et action, car l'insertion est l'un des principes fondamentaux du développement. L'heure est donc venue de concevoir des services adaptés pour éviter toute discrimination.

Au cours de l'année dernière, Handicap International a entrepris une initiative courageuse en ce sens, incluant des acteurs de la microfinance, des organisations de financement solidaire et autres agences dans son processus de réflexion, ce qui a favorisé une meilleure compréhension des questions liées à la mise en œuvre de services financiers et techniques pour les personnes handicapées.

Le présent document est le résultat de cette vaste consultation et de ce dialogue fructueux. Il s'adresse aux institutions et aux individus soucieux du développement intégré et de la justice sociale.



**Fanta Wolde Michael**  
Directeur Général  
Réseau africain des institutions de microfinance (MAIN)

## Préface

Depuis des années, les victimes de mines et les autres personnes handicapées, ainsi que les professionnels qui leur viennent en aide, indiquent que leur priorité absolue est de pouvoir subvenir à leurs besoins et prendre soin de leur famille. <sup>[2]</sup>

Etant donné que la majorité des personnes handicapées, notamment les victimes de mines, vivent dans des pays en développement, l'auto-emploi est souvent le moyen de subsistance le plus accessible. Souvent privées d'une éducation formelle et cantonnées dans des communautés aux conditions économiques instables, les personnes handicapées se tournent vers l'auto-emploi pour subvenir à leurs besoins, aider leur famille et être reconnues comme des acteurs à part entière du développement de leur communauté.

Mais créer une micro-entreprise n'est pas chose facile. Pour réussir, il faut notamment de la confiance en soi, de la motivation, des compétences professionnelles et techniques, une formation et un réseau de relations. Les organisations de/pour personnes handicapées travaillent depuis des années dans le but d'offrir des services permettant de combler ces manques. L'accès au capital est un autre élément essentiel, qui reste pourtant l'un des manques les plus difficiles à combler. Ceci est dû notamment au manque de services adaptés, à la rigueur des conditions imposées par les institutions de microfinance et au manque d'échange d'informations entre les secteurs de la microfinance et du handicap.

De par son expérience à travers le monde, Handicap International comprend qu'il est important de proposer aux personnes handicapées des services financiers accessibles, abordables et viables. Nous avons donc décidé de mener cette étude et de publier ce rapport. Nous souhaitons partager notre expérience et celle de nos partenaires (des organisations de/pour personnes handicapées et un large éventail d'institutions de microfinance), qui proposent des solutions innovantes pour gérer ce problème.

Nous souhaitons également partager l'expérience de certaines personnes handicapées, qui ont réussi à briser le cycle de la pauvreté en créant des micro-entreprises viables. Mentionnons notamment Rosa María Pérez, au Nicaragua, dont les enfants devaient mendier pour vivre ; ils peuvent désormais aller à l'école, puisque Rosa María vend des céréales sur le marché local. Guto Onkoba, Nicaraguayen de 40 ans et père de sept enfants, a monté son propre magasin de cordonnerie grâce à un prêt et à une épargne bien gérés. Rosa María et Guto ont pu changer leur vie et celle de leur famille en faisant évoluer les comportements et les pratiques au sein de leur communauté, des organisations de/pour personnes handicapées et des institutions de microfinance.

Le présent document vise à analyser et à expliquer certains outils, approches et méthodologies qui permettront aux organisations d'aider de nombreuses autres personnes vulnérables comme Rosa María et Guto à changer de vie.

Nous sommes convaincus que le partage de ces expériences sera utile aux organisations qui, comme Handicap International, souhaitent favoriser le développement économique des personnes handicapées pauvres désireuses, comme nous tous, de gagner décemment leur vie par leur travail. Nous aurons toutes les chances d'atteindre cet objectif si les acteurs de la microfinance et du handicap se réunissent pour mieux se connaître et coopérer en vue d'un changement social - comme ce fut le cas pour cette étude. Nous espérons que cette publication est un premier pas dans la bonne direction.



**Dr Jean-Baptiste RICHARDIER**  
Directeur de Handicap International

## Sommaire

<b>Résumé.....</b>	<b>3</b>
<b>Remerciements.....</b>	<b>5</b>
<b>Avant-propos.....</b>	<b>6</b>
<b>Préface .....</b>	<b>7</b>
<b>Acronymes.....</b>	<b>11</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>12</b>
<b>Partie I : Présentation du contexte .....</b>	<b>15</b>
<b>1. Comprendre la situation économique des personnes handicapées.....</b>	<b>15</b>
1.1 Lien entre pauvreté et handicap.....	16
1.2 Perspectives d'emploi pour les personnes handicapées.....	17
1.3 Pourquoi les personnes handicapées choisissent-elles l'auto-emploi? .....	17
1.4 Quels types d'activités économiques les personnes handicapées développent-elles dans le cadre de l'auto-emploi ?.....	17
1.5 Conditions de réussite pour l'auto-emploi des personnes handicapées .....	18
1.6 Dans quelles conditions l'auto-emploi constitue-t-il une solution adaptée ?.....	18
1.7 Les personnes handicapées : un groupe hétérogène.....	18
1.8 Analyse des besoins et de la demande.....	19
1.9 Une approche de l'insertion économique fondée sur les moyens de subsistance .....	19
<b>2. Comprendre le handicap .....</b>	<b>21</b>
2.1 Définition du handicap .....	22
2.2 Existe-t-il un cadre juridique international qui protège les droits des personnes handicapées ?.....	23
2.3 Insertion par la Réadaptation à Base Communautaire.....	23
2.4 Auto-emploi des personnes handicapées : une approche multisectorielle .....	24
2.5 Situation des victimes de mines .....	25
<b>3. Comprendre les mécanismes de financement et le secteur de la microfinance .....</b>	<b>27</b>
3.1 Qu'est-ce qu'un « mécanisme de financement » ?.....	28
3.2 La microfinance et ses innovations .....	28
3.3 Méthodes de financement.....	30
3.4 Pourquoi certains programmes imposent-ils une épargne préalable à l'attribution du prêt ?...	30
3.5 Pourquoi certaines institutions de microfinance pratiquent-elles des taux d'intérêt « élevés » ?	30
3.6 La microfinance atteint-elle vraiment les personnes pauvres ? .....	31
3.7 Groupes de solidarité .....	32
3.8 Services non financiers .....	33
<b>Partie II : Recommandations visant à faciliter l'accès aux mécanismes de financement .....</b>	<b>35</b>
<b>4. Mécanismes de financement destinés aux personnes handicapées : que se passe-t-il dans ce domaine ?.....</b>	<b>35</b>
4.1 Utilisation des subventions .....	36
4.2 Utilisation des prêts .....	37
4.3 Programmes associant subventions et prêts .....	39
<b>5. Recommandations pratiques pour l'attribution de prêts et subventions : facteurs à prendre en compte.....</b>	<b>41</b>
5.1 Recours aux subventions : enseignements tirés du passé.....	42
5.2 Recours aux prêts : enseignements tirés du passé.....	44
5.3 Rôle des objectifs institutionnels et de la capacité organisationnelle .....	46

<b>6. Faciliter l'intégration des personnes handicapées dans les institutions de microfinance classiques .....</b>	<b>51</b>
6.1 Partenariats complémentaires entre les institutions de microfinance et les organisations de/pour personnes handicapées.....	52
6.2 Comment promouvoir l'échange d'informations entre les institutions de microfinance et les organisations de/pour personnes handicapées ?.....	53
6.3 Cibler les institutions de microfinance.....	54
6.4 Intégrer les personnes handicapées dans les institutions de microfinance classiques.....	56
6.5 Conditions particulières pour les personnes handicapées : cette approche est-elle adaptée ?	58
6.6 Minimiser le risque financier que les institutions de microfinance peuvent associer aux services aux personnes handicapées.....	60
<b>7. Attribution de financements : expérience des organisations de/pour personnes handicapées .....</b>	<b>65</b>
7.1 Rôle des organisations de/pour personnes handicapées .....	66
7.2 Organisations de/pour personnes handicapées et stratégies visant à faciliter l'accès aux mécanismes de financement .....	67
7.3 Gestion de fonds de crédits rotatifs.....	67
7.4 Soutien à la création de groupes de solidarité.....	70
<b>8. Mise en œuvre de programmes pour faciliter l'accès aux mécanismes de financement.....</b>	<b>75</b>
8.1 Identification des besoins et de la situation de la population cible.....	75
8.2 Création de programmes pour faciliter l'accès aux mécanismes de financement .....	80
8.3 Mise en œuvre des programmes : recommandations générales .....	82
8.4 Suivi et évaluation des progrès .....	85
<b>Principales recommandations .....</b>	<b>87</b>
<b>Conclusion .....</b>	<b>91</b>
<b>Glossaire .....</b>	<b>93</b>
<b>Annexe 1. Méthodologie .....</b>	<b>94</b>
<b>Annexe 2. Résumé des résultats .....</b>	<b>100</b>
<b>Annexe 3. Etudes de cas .....</b>	<b>104</b>
<b>Annexe 4. Bibliographie .....</b>	<b>110</b>
<b>Figures</b>	
Figure 1 : Cercle vicieux entre pauvreté et handicap.....	16
Figure 2 : Taux d'auto-emploi chez les personnes handicapées.....	17
Figure 3 : Composants de l'approche fondée sur les moyens de subsistance.....	19
Figure 4 : Éléments fondamentaux des programmes de réadaptation à base communautaire. ....	23
Figure 5 : Éléments des programmes d'intégration économique grâce au auto-emploi.....	24
Figure 6 : Exemples d'adaptation des critères .....	38
Figure 7 : Partenariats complémentaires entre les fournisseurs de microfinance et les organisations de/pour personnes handicapées .....	52
Figure 8 : Processus de prise de décisions.....	80
Figure 9 : Pays ayant participé à l'étude.....	98
<b>Tableaux</b>	
Tableau 1 : Mécanismes de financement .....	28
Tableau 2 : Institutions de microfinance .....	29
Tableau 3 : Quelques indicateurs permettant d'évaluer les performances de la microfinance .....	31
Tableau 4 : Avantages et inconvénients des groupes de solidarité.....	32

Tableau 5 : Avantages et inconvénients des subventions .....	36
Tableau 6 : Avantages et inconvénients des prêts .....	38
Tableau 7 : Programmes associant subventions et prêts .....	39
Tableau 8 : Caractéristiques des institutions de mise en oeuvre et critères de choix entre subventions et prêts .....	46
Tableau 9 : Avantages et inconvénients du subventionnement des coûts supplémentaires (taux d'intérêt et autres frais) par les organisations de/pour personnes handicapées.....	58
Tableau 10 : Avantages et inconvénients des lignes de crédit et des fonds de garantie .....	62
Tableau 11 : Avantages de l'accès aux services financiers classiques .....	66
Tableau 12 : Avantages et inconvénients des fonds renouvelables .....	67
Tableau 13 : Avantages et inconvénients des groupes de solidarité .....	70

### Etudes de cas

Cas n° 1 : Approche multisectorielle BPKS, Bangladesh .....	24
Cas n° 2 : Méthode de subvention - Programme Trickle Up .....	37
Cas n° 3 : Gestion des arriérés – ANNV Nicaragua .....	46
Cas n° 4 : Réduction des barrières psychologiques – exemple d'une coopérative péruvienne .....	47
Cas n° 5 : Choix de partenariat avec les institutions de microfinance classique – exemple de LCI .....	49
Cas n° 6 : Accords de partenariat en Ethiopie, au Kenya et en Inde .....	53
Cas n° 7 : Échange d'informations entre les institutions de microfinance et les organisations de personnes handicapées - AMFIU/NUDIPU, Uganda.....	54
Cas n° 8 : Institutions de microfinance impliquées dans la lutte contre la pauvreté .....	55
Cas n° 9 : Conditions spéciales pour les personnes handicapées - projet de développement de l'entrepreneuriat chez les femmes handicapées - BIT et EFPD, Ethiopie.....	59
Cas n° 10 : Sélection rigoureuse des utilisateurs de prêts subventionnés.....	60
Cas n° 11 : Financement de lignes de crédit – FURWUS et Espino Blanco, Nicaragua .....	61
Cas n° 12 : Fonds de garantie – Handicap International au Sénégal et en Afrique Centrale.....	63
Cas n° 13 : Fonds de crédits rotatifs ; CICR, Afghanistan et ADRN, Nicaragua .....	69
Cas n° 14 : Groupe de solidarité lié à une institution de microfinance ; FINCA et World Relief, Afghanistan .....	72
Cas n° 15 : Groupes de solidarité liés à des banques, Asie du Sud.....	72
Cas n° 16 : Groupes de solidarité avec des liens avec des banques dans le cadre de la RBC ; TLM, Inde.	73
Cas n° 17 : Activités économiques de personnes handicapées et de leur famille ; Maricela Toledo Nacional, Nicaragua .....	77
Cas n° 18 : Analyse de la vulnérabilité ; Handicap International, Cambodge et AKAY/LCI, Philippines.	79
Cas n° 19 : Renforcement de la confiance de personnes handicapées ; Oportunidad Latinoamérica Colombia (OLC) .....	82
Cas n° 20 : Compétences en gestion ; histoire de Rosa María Pérez Castilla, FURWUS, Nicaragua .....	84
Cas n° 21 : Histoire de Guto Onkoba, Kenya, District de Kisii, groupe Suneka.....	108

### Boîtes à outil

Boîte à outil n° 1 : Recommandations pratiques pour l'attribution de subventions.....	43
Boîte à outil n° 2 : Recommandations pratiques pour l'attribution de prêts .....	45
Boîte à outil n° 3 : Actions destinées à mettre en relation les personnes handicapées et les institutions de microfinance.....	57
Boîte à outil n° 4 : Recommandations relatives au financement de lignes de crédit et à la mise en place de fonds de garantie .....	62
Boîte à outil n° 5 : Recommandations pratiques pour la gestion des fonds de crédits rotatifs.....	68
Boîte à outil n° 6 : Recommandations pratiques pour le soutien aux groupes de solidarité.....	71
Boîte à outil n° 7 : Recommandations pratiques pour l'identification du programme .....	78
Boîte à outil n° 8 : Recommandations pour les organisations de/pour personnes handicapées ayant décidé de fournir des mécanismes de financement ; par quoi commencer ?	81

## Acronymes

AREC	Association Rotative d'Épargne et de Crédit
ACODEP	Asociación de Consultores para el Desarrollo de la Micro, Pequeña y Mediana Empresa
ADD	Action on Disability and Development
ADRN	Asociación de Discapacitados de la Resistencia Nicaragüense
ADU	Afghan Disabled Union
AMFIU	Association des Institutions de Microfinance de l'Ouganda
ANNV	Asociación Nacional de No Videntes
APDK	Association des Personnes Handicapées Physiques du Kenya
AREC	Association Rotative d'Épargne et de Crédit
BKF	Bandu Kallyan Foundation (IMF au Bangladesh)
BPKS	Bangladesh Protibandi Kallyan Somity (association de personnes handicapées bangladaise)
BRAC	Bangladesh Rural Advance Commission
CAM-FINCA	Centro de Apoyo a la Microempresa-FINCA
CBM	Christoffel Blindenmission
CGAP	Groupe Consultatif d'Assistance aux plus Pauvres
CICR	Comité International de la Croix-Rouge
DFID	Département du Développement International (gouvernement britannique)
EFPD	Fédération Ethiopienne des Personnes Handicapées
FENU	Fonds d'Équipement des Nations Unies
FURWUS	Fundación para la Rehabilitación Walking Unidos
HI	Handicap International
IMF	Institution de Microfinance
K-Rep	Kenya Rural Enterprise Programme
LCI	Leonard Cheshire International
LSN	Réseau des Survivants des Mines Terrestres
MAIN	Réseau Africain des Institutions de Microfinance
MISFA	Mécanisme de Microfinancement et de Soutien en Afghanistan
NAD	Association Norvégienne des Personnes Handicapées
NUDIPU	Union Nationale des Personnes Handicapées en Ouganda
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
OIT	Organisation Internationale du Travail
OLC	Oportunidad Latinoamérica Colombia
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPH	Organisation de Personnes Handicapées
OSPH	Organisation de Services aux Personnes Handicapées
PIB	Produit Intérieur Brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PSID	Persons with Disabilities Self-Initiatives to Development (au sein de BPKS)
RBC	Réadaptation à base communautaire
SARPV	Social Assistance & Rehabilitation for the Physically Vulnerable
SPD	Save the Planet and Disability (association de personnes handicapées bangladaise)
TLM	The Leprosy Mission
USAID	Agence des EtatsUnis pour le Développement International
WRF	Fonds Mondial de Réhabilitation

## Introduction

### Contexte et orientation de ce rapport

On estime qu'environ 10 % de la population mondiale est atteinte d'un handicap. L'expérience de Handicap International auprès de personnes handicapées et de victimes de mine vivant dans des pays à faible revenu démontre que les personnes handicapées doivent participer conjointement au développement économique d'une société pour pouvoir surmonter pauvreté et exclusion. Ainsi, il est particulièrement judicieux d'encourager le développement des activités économiques par le biais de la promotion d'entrepreneuriat l'auto-emploi dans les pays en développement, en raison du niveau élevé d'emploi informel et d'un manque d'opportunités d'emploi (problème du chômage).

Pour réussir, les entrepreneurs doivent avoir accès aux services financiers, en particulier au micro-crédit. Pourtant, les personnes handicapées sont généralement sous-représentées dans les institutions financières formelles et informelles. Cette situation s'explique par de multiples raisons, notamment l'auto-exclusion, une forte vulnérabilité économique et sociale, un manque de services financiers adaptés, un manque d'accessibilité physique et des préjugés sur la capacité des personnes handicapées à gérer une entreprise. L'élimination de ces obstacles constitue l'une des priorités de Handicap International dans sa lutte en faveur de l'insertion socio-économique des personnes handicapées. La tâche n'est pas simple. Pour atteindre notre objectif, à savoir faciliter l'accès des personnes handicapées aux services financiers de manière durable, nous devons identifier des instruments financiers innovants, convaincre les institutions de microfinance de rencontrer les personnes handicapées et de travailler avec elles, mais également créer un solide engagement de la part des personnes handicapées elles-mêmes.

### Pourquoi ce rapport ?

Handicap International a décidé de mener une enquête sur l'accès des personnes handicapées aux mécanismes de financement (prêts et subventions), dans l'objectif global de produire un document cadre. Il s'agit de mettre en évidence des bonnes pratiques, stratégies, outils et méthodologies permettant de garantir l'efficacité et la viabilité des projets d'auto-emploi des personnes handicapées, en se concentrant notamment sur l'utilisation appropriée du micro-crédit. Nos objectifs sont plus précisément les suivants :

- ✓ mettre en évidence les droits des personnes handicapées et leur capacité à accéder à des services financiers abordables et viables en vue de l'entrepreneuriat ;
- ✓ faire connaître les stratégies et méthodologies de Handicap International et d'autres organisations, afin de faciliter l'accès aux mécanismes de financement ;
- ✓ proposer des exemples concrets, des bonnes pratiques et des enseignements issus de divers contextes ;
- ✓ s'appuyer sur l'expérience de centaines d'acteurs de la microfinance et du développement et partager ces idées avec les personnes qui travaillent, ou envisagent de travailler, dans ce domaine.

Bien que la microfinance couvre un large éventail de services, ce rapport est essentiellement axé sur le micro-crédit, étape essentielle dans la création ou le développement d'une entreprise. Nous étudierons également les subventions, bien qu'elles ne fassent pas partie des services de microfinance, car elles sont utilisées par plus de 40 % des organisations pour personnes handicapées ayant répondu à notre questionnaire (→ voir chapitre 3 pour une définition des mécanismes de financement, des subventions et du micro-crédit).

incitera à adopter de bonnes pratiques ou à créer de nouvelles initiatives (adaptées au contexte local), afin de faciliter l'accès des personnes handicapées aux mécanismes de financement à travers le monde.

Ce rapport cible donc principalement les organisations de/pour personnes handicapées, l'ensemble des acteurs du secteur de la microfinance et les organisations qui accordent des subventions aux populations vulnérables. En outre, les responsables gouvernementaux, les bailleurs et les organisations non gouvernementales trouveront dans ce rapport des informations utiles, leur permettant d'identifier les contraintes auxquelles sont confrontées les personnes handicapées et les institutions de microfinance et d'apporter un soutien technique et/ou financier aux organisations impliquées dans ce domaine.

## Méthodologie

Les recherches préalables à ce rapport ont duré un an et se sont déroulées en trois phases. Tout d'abord, une analyse documentaire et une enquête, pour laquelle 463 organisations ont été contactées ; 107 ont répondu au questionnaire principal, dont 58 organisations de/pour personnes handicapées et 49 institutions de microfinance. Des experts du Bureau International du Travail (BIT), de la Banque Mondiale et d'autres organismes internationaux nous ont également fait partager leur expérience. Cette première phase a permis à l'équipe de recherche d'identifier les programmes les plus innovants, à analyser de manière détaillée. Trois régions ont été sélectionnées : l'Asie du Sud, l'Afrique de l'Est et l'Amérique centrale.

Au cours de la deuxième phase, des visites terrain ont été effectuées en Afghanistan, au Bangladesh, en Ethiopie, en Inde, au Kenya, au Nicaragua et en Ouganda. Des ateliers régionaux ont été organisés à Dacca et à Nairobi. Ces visites terrain ont permis à l'équipe de recherche de comparer les pratiques des terrains avec les résultats issus de l'enquête et de l'analyse documentaire. Les visites terrain et les ateliers ont permis de consulter plus de 62 organisations.

La troisième phase a donné lieu au regroupement et à l'analyse des informations recueillies. Une première ébauche de ce rapport a ensuite été examinée au cours d'un atelier à Genève. Des acteurs de la microfinance et du handicap se sont réunis pendant deux jours pour partager leurs expériences et leurs opinions sur les recommandations proposées. La présente publication est le résultat de ce processus. Vous trouverez une explication plus détaillée sur la méthodologie dans l'Annexe 1.

## Que trouve-t-on dans ce rapport ?

Le présent rapport ne vise pas à proposer des outils permettant aux organisations de/pour personnes handicapées de fournir directement l'accès au micro-crédit. Il décrit plutôt les méthodes permettant de sélectionner les mécanismes de financement les plus adaptés à chaque situation. Il fournit des informations relatives à l'accès à ces mécanismes de financement (institutions de microfinance formelles, groupes de solidarité, fonds de crédits rotatifs, ONG, etc.). Enfin, il indique comment les organisations peuvent faire le lien entre les personnes handicapées et les institutions de microfinance formelles (il s'agit de la stratégie la plus efficace). Nos recherches et notre expérience démontrent que l'accès aux prêts et autres services financiers est plus durable lorsque ces services sont offerts par des institutions professionnelles disposant des compétences et des ressources humaines et financières appropriées. De plus, notre approche du handicap, fondée sur les droits de l'homme, vise à garantir l'accès des personnes handicapées aux services classiques. Dans le cadre de l'entrepreneuriat, ceci signifie que les personnes handicapées doivent pouvoir accéder aux institutions de microfinance classiques au lieu de créer des structures financières parallèles.

Pourtant, de nombreuses organisations de/pour personnes handicapées consentent elles-mêmes des prêts et subventions. Nous avons constaté que cette approche était avant tout utilisée en cas d'échec des tentatives de collaboration avec les institutions de microfinance ou lorsque les personnes handicapées, étant particulièrement vulnérables, ne répondaient pas aux critères des institutions de microfinance formelles. Cette approche étant largement utilisée dans les régions étudiées par Handicap International, nous fournissons également des exemples de bonne pratique dans ce domaine. Souvenons-nous néanmoins que l'intégration dans les services financiers classiques est un droit pour les personnes handicapées et qu'il s'agit de la manière la plus efficace et la plus viable pour accéder aux services financiers. Cet objectif doit donc demeurer, même s'il est reporté au moyen ou au long terme.

Certaines des organisations que nous avons consultées impliquent les victimes de mines dans leurs activités, afin de cibler les personnes handicapées. La grande majorité des organisations participantes ne se consacre

pas exclusivement aux victimes de mine : la plupart indiquent qu'elles ne font aucune distinction quant à l'origine du handicap de leurs membres ou bénéficiaires. La méthode la plus répandue consiste à évaluer les personnes handicapées en fonction de leurs besoins personnels. L'aide apportée aux victimes de mines s'articule souvent autour de conseils psychologiques, d'aides techniques et d'une réadaptation à long terme ; les personnes handicapées depuis leur plus jeune âge ont d'autres besoins. Les forces et faiblesses de chacun, ainsi qu'une analyse de vulnérabilité (plus que la cause du handicap), définissent l'approche adaptée à l'entrepreneuriat. Nous ferons donc référence aux personnes handicapées en général, ce qui inclut les victimes de mines. Ceci correspond également à la position de Handicap International : au lieu de créer des structures spéciales dédiées aux victimes de mine, à l'exclusion de toute autre personne handicapée, Handicap International favorise leur développement et leur réadaptation en œuvrant, *avec les personnes handicapées dans leur ensemble*, dans des domaines ayant une forte incidence sur les victimes de mine.

### Comment utiliser ce rapport ?

Compte tenu de sa large portée, le présent rapport ne prétend pas fournir une description détaillée des méthodes permettant de mettre en œuvre des stratégies spécifiques ou de gérer des principes de microfinance. Il aspire au contraire à fournir au lecteur une vue d'ensemble des possibilités et expériences. L'Annexe 4 (« Bibliographie ») dresse la liste des lectures recommandées dans le cadre d'une recherche plus poussée. Chaque lecteur n'a pas forcément besoin de lire la totalité du rapport ; selon leur expérience, les différents lecteurs trouveront certains chapitres plus utiles que d'autres.

Chapitre	Public cible	Brève description
1. Comprendre la situation économique des personnes handicapées	Tous les lecteurs	Vue d'ensemble des problèmes liés à l'insertion économique des personnes handicapées et importance de l'auto emploi
2. Comprendre le handicap	Personnes souhaitant se familiariser avec le handicap	Vue d'ensemble du domaine du handicap
3. Comprendre les mécanismes de financement et le secteur de la microfinance	Personnes souhaitant se familiariser avec la microfinance	Brève présentation de la microfinance et définition des mécanismes de financement
4. Mécanismes de financement destinés aux personnes handicapées : que se passe-t-il dans ce domaine ?	Tous les lecteurs	Description des résultats de l'enquête préliminaire concernant l'utilisation des prêts et subventions
5. Recommandations pratiques pour l'attribution de prêts et subventions : facteurs à prendre en compte	Tous les lecteurs	Identification des facteurs à analyser avant de déterminer le mécanisme de financement le plus adapté à chacun
6. Faciliter l'intégration des personnes handicapées dans les institutions de microfinance ordinaires	Institutions de microfinance, organisations pour personnes handicapées	Recommandations permettant de faciliter l'accès aux institutions de microfinance classiques et de créer des partenariats si nécessaire.
7. Attribution de financements : expérience des organisations de/pour personnes handicapées	Organisations de/pour personnes handicapées	Recommandations destinées aux organisations cherchant des alternatives à la coopération avec les institutions de microfinance classiques.
8. Mise en œuvre de programmes pour faciliter l'accès aux mécanismes de financement	Organisations de/pour personnes handicapées	Description des bonnes pratiques à adopter tout au long d'un programme destiné à faciliter l'accès aux mécanismes de financement.

**Partie I :**

# Présentation du contexte

**1**

**Comprendre  
la situation  
économique  
des personnes  
handicapées**

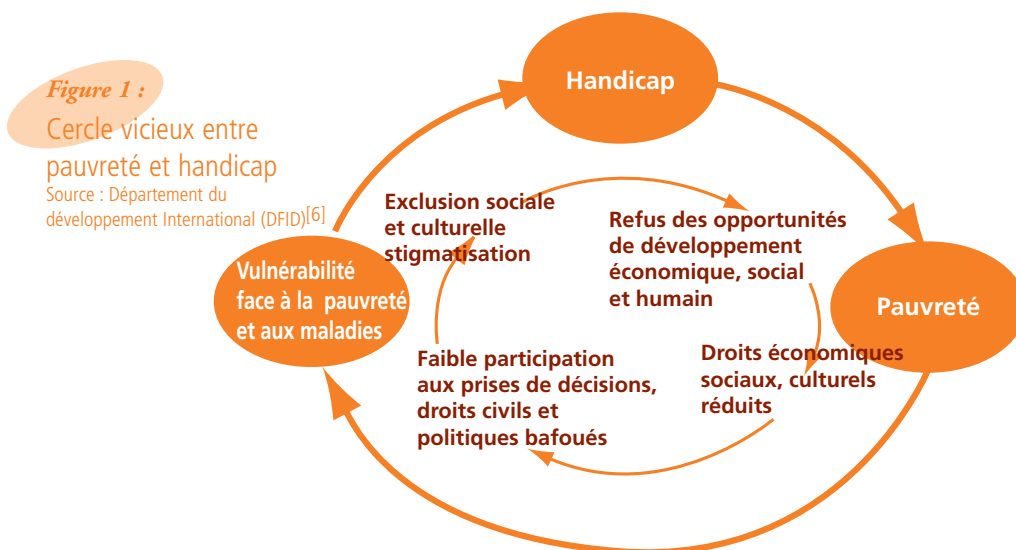
Cette section étudie le lien entre pauvreté et handicap, ainsi que l'importance de l'auto-emploi pour les personnes handicapées. Elle examine ensuite une approche de l'insertion économique fondée sur les moyens de subsistance et analyse les forces et faiblesses des personnes handicapées qui choisissent l'entrepreneuriat.

### 1.1 Lien entre pauvreté et handicap

Les Nations Unies estiment que 10 à 12 % de la population mondiale est atteinte d'un handicap, soit plus de 600 millions de personnes.<sup>[3]</sup> Parmi ces personnes, 80 % vivent dans des pays à faible revenu.<sup>[4]</sup> Néanmoins, les définitions officielles du handicap varient. La base de données des Nations Unies sur le handicap, DISTAT, regroupe des statistiques issues de différents pays et comporte des taux de prévalence allant de 0,3 % (en Thaïlande) à 20 % (en NouvelleZélande).<sup>[5]</sup>

Les personnes handicapées sont fortement surreprésentées parmi les personnes pauvres : près de 82 % d'entre elles vivent en dessous du seuil de pauvreté. On considère que la pauvreté est à la fois cause et conséquence du handicap. La pauvreté est cause de handicap, car les personnes pauvres manquent souvent de ressources pour prévenir la malnutrition et n'ont pas accès aux services de santé adéquats, qui peuvent éviter certains handicaps. La pauvreté est une conséquence du handicap, car les personnes handicapées manquent souvent d'accès à l'éducation, aux services de santé et aux activités génératrices de revenus ; leurs droits fondamentaux, sociaux et économiques sont souvent bafoués. Or, ces facteurs contribuent à un niveau élevé de vulnérabilité et d'exclusion.

*On estime que 10 à 12 % de la population mondiale est atteinte d'un handicap et que 82 % des personnes handicapées vivent en dessous du seuil de pauvreté.*



Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), adoptés par les Nations Unies en 2000, définissent des objectifs en termes de lutte contre la pauvreté, la faim, les maladies, l'analphabétisme et les discriminations à l'égard des femmes. Si 20 % des personnes les plus pauvres au monde sont des personnes handicapées, seuls des efforts explicites et spécifiques visant à les inclure dans les programmes d'aide aux populations les plus défavorisées permettront d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

## 1.2 Perspectives d'emploi pour les personnes handicapées

La Banque Mondiale considère que le fait d'exclure les personnes handicapées de l'économie représente une perte de PIB de 5 à 7 %. Les personnes handicapées dépendent de leur famille ou d'associations caritatives pour survivre. En outre, les femmes handicapées sont souvent moins bien loties que les hommes handicapés : elles ont moins accès au travail et gagnent la moitié du revenu de leurs homologues masculins pour un poste identique.<sup>[7]</sup> La participation à la vie économique est une nécessité. Les personnes handicapées ont besoin de gagner leur vie et de contribuer au soutien financier de leur famille. L'activité économique permet également d'améliorer l'accomplissement et l'estime de soi. Le travail permet aux personnes handicapées d'être reconnues en tant que membres actifs de leur communauté.

Le taux de chômage est généralement plus élevé pour les personnes handicapées que pour le reste de la population. Quand elles travaillent, les personnes handicapées ont tendance à faire plus d'heures, pour un salaire moins élevé ; elles sont confrontées à un risque de chômage plus élevé, pour une durée plus longue, et ont moins de chances de décrocher une promotion.<sup>[8]</sup> Ceci peut être dû à un manque de formation adéquate, à un manque de motivation, aux idées préconçues des employeurs sur les personnes handicapées, à un manque d'accessibilité physique des lieux de travail ou à un manque de transports appropriés. On estime qu'au total, 80 % des personnes handicapées en âge de travailler sont sans emploi.<sup>[9]</sup>

*Les personnes handicapées ont besoin de travailler pour subvenir à leurs besoins, soutenir financièrement leur famille et améliorer leur estime de soi. Pourtant, moins de 20 % d'entre elles sont salariées.*

1

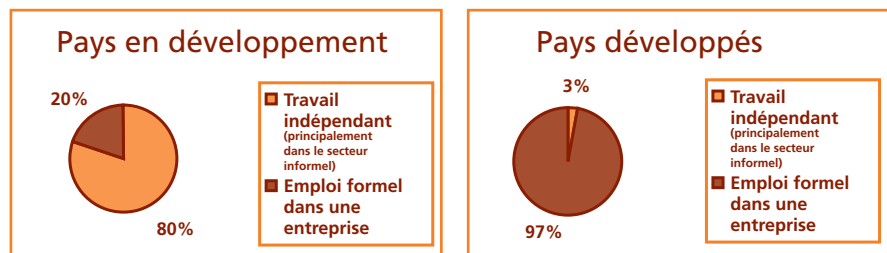
## 1.3 Pourquoi les personnes handicapées choisissent-elles l'auto-emploi ?

Comme le reste de la population des pays en développement, la plupart des personnes handicapées se tournent vers l'entreprenariat en raison d'un manque d'opportunités sur le marché du travail et des taux élevés de chômage. Beaucoup préféreraient un emploi stable, avec un salaire régulier, mais créer sa propre entreprise est souvent la seule option possible pour assurer les revenus de la famille. On estime que, pour chaque personne handicapée employée par une société dans un pays en développement, quatre autres génèrent leur propre revenu grâce à l'auto-emploi, essentiellement dans le secteur informel de l'économie. A titre de comparaison, moins de 3 % des personnes handicapées travaillent à leur compte dans les pays développés.<sup>[10]</sup>

Figure 2 :

Taux d'auto-emploi chez les personnes handicapées

Source : Harris, C.  
« El autoempleo de las personas con discapacidad en países en desarrollo ». Rapports du CRDI, 1997



## 1.4 Quels types d'activités économiques les personnes handicapées développent-elles dans le cadre de l'auto-emploi ?

De nombreuses personnes handicapées créent des magasins, des ateliers d'artisanat ou des entreprises agricoles ; d'autres deviennent vendeurs ambulants, couturiers, charpentiers, etc.

Dans les zones rurales, l'auto-emploi inclut également les activités agricoles. Dans les pays en développement, la plupart des personnes handicapées vivent

*Partout dans le monde, des personnes handicapées s'installent à leur compte et créent avec succès des petits magasins, des ateliers d'artisanat et des activités agricoles.*

dans des zones rurales, comme le reste de la population. Les programmes d'insertion économique des personnes handicapées doivent également tenir compte des activités potentielles en milieu rural, agricoles ou non-agricoles. De manière générale, les crédits à des fins de production agricole sont peu accessibles aux paysans pauvres, dont les paysans handicapés font souvent partie; les groupes de solidarité pour l'épargne et le crédit mis en place dans les villages sont de ce fait souvent sollicités pour financer l'achats d'intrants (semences, pesticides..) la location de terres agricoles ou le recrutement de main d'œuvre. Les prêts ou subventions sont peu courants dans le cadre d'investissements pour la production de cultures ; les groupes de solidarité pour l'épargne et le crédit sont principalement sollicités pour l'attribution de prêts destinés à l'achat de semences, d'insecticides ou de pesticides, à la location de terrains ou au recrutement de main d'œuvre agricole.

*Les conditions de réussite de l'auto-emploi des personnes handicapées incluent notamment : une attitude personnelle adéquate, un savoir-faire, des compétences professionnelles, mais aussi un accès durable et abordable au capital, comme tout entrepreneur.*



### 1.5 Conditions de réussite pour l'auto-emploi des personnes handicapées

Avant tout, il faut s'assurer que les besoins fondamentaux des personnes handicapées qui choisissent de travailler à leur compte soient satisfaits avant la création de l'activité économique. La sécurité alimentaire, c'est-à-dire un accès garanti à des denrées alimentaires saines, nutritives et en quantité suffisante, doit rester la priorité absolue.

En fonction de leur situation personnelle, les personnes handicapées peuvent également avoir besoin d'aides techniques, de programmes de réadaptation, de soutien psychologique ou d'intégration sociale avant et/ou pendant le développement de leur activité économique. Pour réussir, les entrepreneurs doivent également être motivés, avoir une attitude personnelle adéquate, une bonne dose de confiance en soi et un savoir-faire spécifique (issu de leur éducation, d'une formation technique ou d'une expérience professionnelle antérieure), qui leur permettra

de développer avec succès une micro-entreprise ou une petite entreprise viable.

Les personnes handicapées, comme tous les micro-entrepreneurs, ont besoin d'un capital de départ pour développer leur activité. Ce capital de départ peut provenir d'une épargne familiale, de subventions ou de prêts accordés par des membres de la famille, des gardes-monnaie, des ONG, des institutions de microfinance ou des banques. Néanmoins, les demandes de capital soumises par les personnes handicapées restent largement insatisfaites.

### 1.6 Dans quelles conditions l'auto-emploi constitue-t-il une solution adaptée ?

L'auto-emploi n'est pas la seule stratégie permettant de favoriser l'insertion économique des personnes handicapées. Des programmes de stage et de formation, conçus pour favoriser l'emploi dans le secteur formel de l'économie, peuvent également être proposés aux personnes qui ne souhaitent pas prendre le risque de l'entreprenariat.

Certaines personnes atteintes d'un handicap grave peuvent avoir besoin d'un filet de sécurité et d'un régime de protection sociale pour couvrir leurs besoins spécifiques. Les Règles des Nations Unies pour l'égalisation des chances des personnes handicapées stipulent que « Les Etats devraient assurer un soutien financier suffisant aux personnes handicapées qui [...] ont perdu temporairement leur revenu ou l'ont vu diminuer ou se sont vu refuser un emploi ». <sup>[11]</sup> Malheureusement, cette règle est rarement appliquée dans les pays en développement.

### 1.7 Les personnes handicapées : un groupe hétérogène

Les personnes handicapées ne constituent pas un groupe homogène : le type de handicap, la gravité du handicap, le niveau d'éducation et les compétences varient en fonction des personnes.

Les personnes handicapées physiques ont généralement moins de difficultés que les personnes atteintes d'un handicap visuel ou auditif pour s'insérer socialement et économiquement. A cet égard, les personnes atteintes d'un handicap intellectuel sont le groupe le plus désavantagé.

Les personnes atteintes d'un handicap depuis la naissance ou la petite enfance sont souvent écartées de l'éducation formelle ou vivent dans l'isolement social. Leurs aptitudes sociales sont donc rarement développées et elles souffrent généralement d'un manque d'estime de soi. Ces personnes ont souvent besoin de plus de temps et de formation avant de commencer une activité économique.

En revanche, les personnes qui sont victimes d'un accident ou qui développent un handicap plus tardif sont confrontées à des problèmes très différents. Elles peuvent avoir besoin de conseils post-traumatiques ou d'une formation spéciale pour acquérir de nouvelles compétences professionnelles adaptées à leur situation. Néanmoins, elles sont souvent moins stigmatisées et ont parfois eu la chance d'aller à l'école ou d'acquérir une première expérience professionnelle. Les stratégies d'auto-emploi et les mécanismes de financement correspondants doivent être adaptés à chaque situation.

Certains programmes incluent la famille des personnes handicapées dans leurs activités d'insertion économique, notamment lorsque la personne ne peut pas travailler en raison de la gravité de son handicap.

*Les personnes handicapées constituent un groupe hétérogène. Il existe différents types et différents niveaux de handicap. Les personnes handicapées disposent par ailleurs de différents types et niveaux d'éducation, d'expérience professionnelle et de soutien familial ou communautaire.*

1

### 1.8 Analyse des besoins et de la demande

Toutes les personnes handicapées et leurs familles ne sont pas pauvres ou aussi pauvres les unes que les autres. Leurs conditions socio-économiques étant différentes, certaines personnes handicapées ont de meilleures chances d'insertion socio-économique que les autres. Les forces et faiblesses de chacun doivent être prises en compte au moment de la création des programmes d'auto-emploi et du choix des mécanismes de financement correspondants.

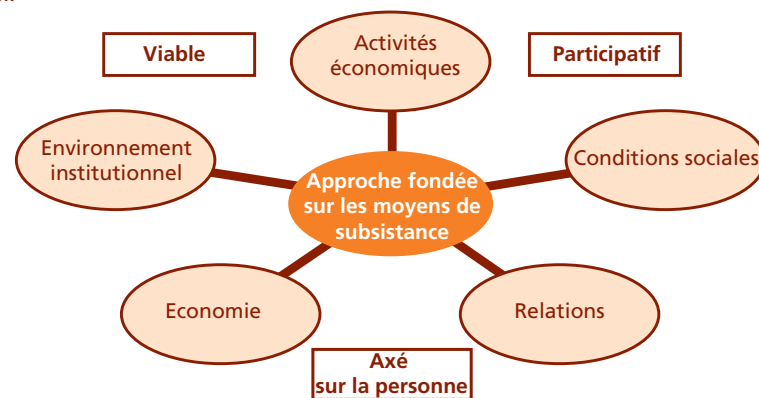
Les personnes handicapées qui disposent d'une formation et d'une expérience antérieures peuvent être prêtes à intégrer les institutions de microfinance formelles ; néanmoins, les groupes les plus vulnérables peuvent avoir besoin de subventions ou de conditions de prêt spéciales pour démarrer. Il est indispensable d'évaluer précisément les besoins et capacités de chaque personne et/ou groupe cible avant de définir la stratégie la plus adaptée pour permettre l'accès aux mécanismes de financement.

### 1.9 Une approche de l'insertion économique fondée sur les moyens de subsistance

Les moyens de subsistance représentent la somme des méthodes et moyens permettant aux individus, aux ménages ou aux communautés de gagner leur vie de manière durable ; il s'agit d'un concept plus large que les activités génératrices de revenu. Ce terme est souvent utilisé pour décrire l'auto-emploi et englobe les activités économiques que les personnes développent, mais également leur environnement social, institutionnel et organisationnel.

Figure 3 :

Composants de l'approche fondée sur les moyens de subsistance



L'approche fondée sur les moyens de subsistance analyse le large éventail de stratégies que les personnes développent pour vivre, notamment les activités économiques (agricoles ou non), les migrations saisonnières et les relations socio-économiques avec les commerçants et les propriétaires terriens.

Une stratégie de subsistance complémentaire consiste à faire des réserves pour l'avenir (réserves alimentaires ou espèces, par exemple) ; ceci peut être fait par le biais de groupes traditionnels d'épargne et de crédit. Il faut également prendre en compte la situation spécifique des personnes handicapées vivant dans les zones rurales, car leurs stratégies de subsistance diffèrent de celles des personnes vivant en zone urbaine.

L'approche fondée sur les moyens de subsistance souligne l'importance de l'épargne comme stratégie de subsistance normale. L'épargne permet de mieux répartir l'irrégularité des flux de revenus sur l'année, d'avoir des réserves en cas d'urgence, de dépenses occasionnelles élevées ou de période difficile. Elle permet de réduire la vulnérabilité de l'épargnant, qui peut puiser dans ses propres réserves en cas d'urgence, au lieu de dépendre entièrement de prêts. Les programmes d'insertion économique doivent donc essayer de renforcer la capacité d'épargne des personnes handicapées dans le cadre de leur stratégie de subsistance. Ce principe est mis en œuvre dans de nombreuses sociétés, à travers des systèmes traditionnels d'épargne et de crédit tels que les AREC.<sup>[12]</sup>

*L'épargne permet de réduire la vulnérabilité des personnes et de réguler les flux de revenus tout au long de l'année.*

Dans le cadre de leur activité, les personnes pauvres, en particulier les personnes handicapées, sont principalement confrontées à des problèmes structurels tels que le manque d'infrastructures ou la forte concurrence des marchés. Ces difficultés doivent également être analysées et prises en compte dans les programmes d'auto-emploi.



### En résumé

- ✓ Les personnes handicapées sont confrontées à un **niveau de pauvreté** et à un **taux de chômage élevés** ; elles ont pourtant besoin de travailler pour gagner leur vie, soutenir financièrement leur famille et améliorer leur estime de soi.
- ✓ L'auto-emploi est souvent la seule solution accessible pour de nombreuses personnes handicapées. En effet, **il est généralement difficile de décrocher un emploi formel** dans les pays en développement. Néanmoins, les personnes handicapées constituent un **groupe hétérogène** et cette solution ne convient pas à tout le monde.
- ✓ L'**accès au capital de départ** constitue l'un des principaux obstacles à l'auto-emploi.

**Partie I :**

# Présentation du contexte

**2**

**Comprendre  
le handicap**

Ce chapitre s'adresse aux lecteurs qui souhaitent se familiariser avec les questions liées au handicap. Il décrit l'évolution du concept de handicap au cours des années, l'approche multisectorielle de l'auto-emploi des personnes handicapées, le rôle de la réadaptation à base communautaire (RBC) et la spécificité des victimes de mines.

## 2.1 Définition du handicap

Le handicap peut être compris et interprété de manières différentes ; les législations nationales reflètent la manière dont le handicap est défini dans chaque pays.<sup>[13]</sup> Différents modèles déterminent la manière dont chaque société appréhende le handicap, notamment :

- ✓ Le **modèle « médical »**, qui définit le handicap comme un problème de santé, une infirmité ou une maladie individuel(le). Le problème étant de nature individuelle, il s'agit de chercher un traitement ou un moyen de réadaptation permettant à la personne de s'adapter à la société. Ce modèle a été prédominant pendant plusieurs décennies et il prévaut toujours dans certains pays. Néanmoins, toutes les personnes handicapées ne sont pas incluses dans les programmes conçus au nom de ce modèle, qui est plus limité que celui des droits de l'homme et ne comporte aucune notion d'égalité des chances.
- ✓ Le **modèle social**, qui définit le handicap comme le résultat des limitations imposées par les obstacles sociaux, culturels, économiques et environnementaux. Ce sont la discrimination et l'exclusion qui posent problème. Il s'agit donc d'éliminer ces obstacles tout en reconnaissant l'importance d'une prise en charge médicale.<sup>[14]</sup>
- ✓ Le **modèle des droits de l'homme**, qui est issu du modèle social et se fonde sur le principe selon lequel chacun doit pouvoir participer à la société au même titre que les autres personnes ; ce modèle vise avant tout à favoriser l'autonomisation des personnes handicapées et à garantir leur droit à participer de manière égale et active aux activités politiques, économiques, sociales et culturelles.

Le *processus de production du handicap* est un concept essentiel en matière de handicap ; il considère le handicap non pas comme un « état » figé, mais comme un processus qui limite les activités sociales quotidiennes d'une personne.<sup>[15]</sup> Ce modèle considère le handicap comme un bouleversement des habitudes de vie d'une personne (sa participation sociale) et le résultat d'une interaction entre les capacités de cette personne et son environnement. Le handicap est donc une « situation » relative qui varie d'une personne à l'autre, et en fonction du contexte et de l'environnement ; cette « situation de handicap » est susceptible d'évoluer en cas de réduction de la déficience, de développement des capacités de la personne ou de modification de l'environnement physique et socioculturel.<sup>[16]</sup>

*Le handicap est une situation relative issue de l'interaction entre les capacités d'une personne et son environnement.*

Cent quatre-vingt-onze pays ont ratifié la Classification Internationale du Fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF), publiée par l'Organisation Mondiale de la Santé ; cette classification constitue une norme internationale en matière de description et de mesure de la santé et du handicap. La CIF reconnaît l'interaction entre les fonctions du corps et sa structure, les activités et la participation, ainsi que l'influence de certains facteurs personnels et environnementaux sur les situations de handicap.<sup>[17]</sup>

## 2.2 Existe-t-il un cadre juridique international qui protège les droits des personnes handicapées ?

A quelques exceptions près<sup>[18]</sup>, les personnes handicapées ne sont pas spécifiquement protégées par des règles internationales contraignantes. Contrairement à d'autres populations vulnérables, elles ne bénéficient d'aucun organe international spécifiquement chargé de contrôler le respect de leurs droits. En 2001, l'Assemblée Générale des Nations Unies a créé un Comité Ad Hoc chargé « d'étudier les propositions sur l'élaboration d'une Convention internationale globale et intégrée visant à promouvoir et à protéger les droits et la dignité des personnes handicapées ».<sup>[19]</sup> Ce Comité Ad Hoc a tenu sa huitième session en août 2006, dans l'objectif de finaliser les négociations sur la *Convention internationale globale et intégrée pour la promotion et la protection des droits et de la dignité des personnes handicapées*.

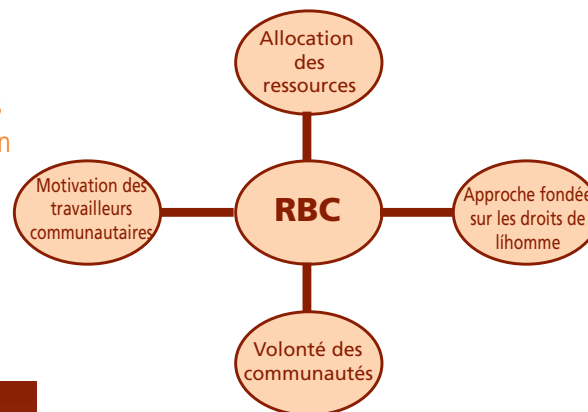
L'article 22 de cette Convention reconnaît le droit des personnes handicapées de gagner leur vie par le travail et souligne l'importance d'une autonomisation économique fondée sur les principes d'égalité des chances et d'égalité de traitement. Cet article complète la *Convention 169 de l'OIT* (qui vise à promouvoir la réadaptation professionnelle, les opportunités d'emploi et l'égalité de traitement des personnes handicapées) et la 7<sup>ème</sup> Règle des Nations Unies pour l'égalisation des chances des personnes handicapées, qui affirme que les personnes handicapées « doivent se voir offrir des possibilités égales d'emploi productif et rémunérateur sur le marché du travail ».

## 2.3 Insertion par la Réadaptation à Base Communautaire

On estime que la communauté pourrait répondre aux besoins fondamentaux de 80 % des personnes handicapées. L'un des moyens pour y parvenir est la *Réadaptation à Base Communautaire (RBC)*.<sup>[20]</sup>

Figure 4 :

Éléments fondamentaux des programmes de réadaptation à base communautaire.  
Sources : OIT, UNESCO, OMS.<sup>[21]</sup>



La Réadaptation à Base Communautaire est une stratégie globale qui vise à favoriser la réadaptation, l'égalité des chances et l'insertion sociale de l'ensemble des personnes handicapées. Elle encourage une coopération entre les leaders de la communauté, les personnes handicapées, leur famille et la communauté, ainsi qu'entre les services de santé, éducatifs, professionnels et sociaux appropriés. La RBC se fonde sur les principes de participation, d'insertion, de viabilité et d'autonomie sociale. Son application varie selon les pays ; l'OIT, l'UNESCO et l'OMS reconnaissent les quatre éléments mentionnés ci-dessus comme des éléments fondamentaux. De nouvelles recommandations seront lancées en 2007.

## 2.4 Auto-emploi des personnes handicapées : une approche multisectorielle

L'insertion économique des personnes handicapées étant une question transversale, des activités complémentaires doivent être menées dans divers domaines. Il s'agit notamment des soins de santé, de la réadaptation (aides techniques, etc.), de l'éducation publique, de l'accessibilité, des transports, de la communication, de l'éducation, de l'action sociale, du développement communautaire, de la prise en compte des droits des personnes handicapées, de la sécurité sociale, du sport, des loisirs et de la mise en œuvre de législations et politiques publiques appropriées.

Les programmes d'insertion économique et d'auto-emploi doivent être développés dans le cadre d'initiatives multisectorielles. Néanmoins, ceci ne signifie pas qu'une seule institution doit tenter d'agir seule sur tous les plans. En effet, il est plus efficace et plus rentable d'établir des partenariats avec des organisations spécialisées dans différents domaines.

### Cas n°1 : Approche multisectorielle BPKS, Bangladesh

*BPKS est une institution bangladaise qui favorise le regroupement de personnes handicapées au niveau local. Ses programmes sont fondés sur une approche multisectorielle de l'intégration socio-économique des personnes handicapées, avec des activités telles que :*

- ✓ *une évaluation continue des besoins des personnes handicapées ;*
- ✓ *l'orientation des personnes handicapées vers les services de santé ;*
- ✓ *la création de programmes d'intégration économique favorisant notamment les stages et l'auto-emploi (par l'épargne, des formations spécialisées, des prêts et l'accès aux institutions financières locales) ;*
- ✓ *la garantie d'un environnement sain grâce à l'installation de réseaux de distribution d'eau et d'assainissement sûrs et accessibles.*

*L'évolution des comportements au sein des communautés entraîne un accroissement des opportunités d'éducation, d'emploi et de loisirs, et indique que la perception et les attitudes du grand public commencent à évoluer dans le bon sens.*

L'illustration ci-dessous présente divers éléments dont l'association favorise la réussite des programmes d'insertion économique visant à soutenir l'auto-emploi des personnes handicapées.

**Figure 5 :**  
Éléments des programmes d'insertion économique par l'auto-emploi





## 2.5 Situation des victimes de mines

Chaque année, les mines font entre 15 000 et 20 000 nouvelles victimes, pour la plupart des civils. De nombreuses victimes ne sont pas signalées ; il est donc difficile de fournir une estimation précise. On pense néanmoins que des centaines de milliers de personnes ont été tuées ou blessées au cours des dernières décennies.<sup>[22]</sup> Le terme « victimes de mines » fait référence aux victimes directes de mines, mais également à leur famille et aux communautés touchées par les mines. De nos jours, la plupart des victimes de mines vivent dans les zones rurales des pays les plus pauvres au monde, qui ont souvent du mal à subvenir à leurs besoins. En 2004, des victimes ont été recensées dans 58 pays et 8 territoires à travers le monde.<sup>[23]</sup>

Les victimes directes de mines ne sont pas considérées comme un groupe à part parmi les personnes handicapées. Les programmes d'aide aux victimes inscrivent généralement leurs activités dans le cadre de programmes plus larges liés au handicap et au développement. Il faut néanmoins souligner que les victimes directes de mines ont également besoin d'initiatives spécifiques, notamment de premiers soins accessibles, de soins médicaux intensifs et d'une réadaptation continue.

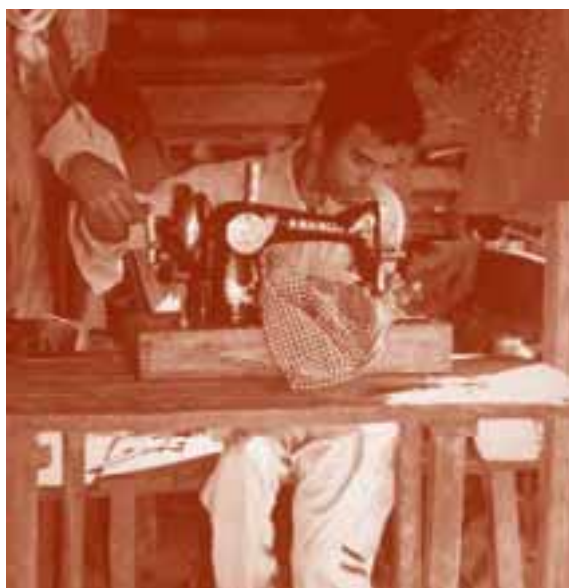
Les victimes directes de mines affirment que leur priorité absolue est de subvenir à leurs besoins et de contribuer au bien-être de leur famille ; elles considèrent souvent que l'insertion économique est encore plus importante que les soins médicaux ou la mobilité en soi. L'insertion économique permet de garantir l'indépendance des victimes directes de mines, mais également de les aider à garder leur place en tant que membres productifs de la communauté. Les personnes qui souhaitent créer une entreprise se heurtent souvent à un obstacle majeur : le manque d'accès au capital. Beaucoup reconnaissent que l'accès aux services de microfinance existants représente un grand pas vers l'insertion<sup>[24]</sup>.

La *Convention sur l'Interdiction de l'Emploi, du Stockage, de la Production et du Transfert des Mines antipersonnel et sur leur Destruction (Convention d'Ottawa)*, entrée en vigueur en 1999, est le premier traité multilatéral de contrôle des armements qui aborde la question des besoins humanitaires des victimes d'un système d'armes spécifique.<sup>[25]</sup> La première conférence d'examen de la Convention pour un Monde Sans Mines (*Sommet de Nairobi, 2003*) a rappelé que l'objectif même de cette Convention était de « mettre fin aux souffrances et aux décès causés par les mines antipersonnel » ; elle a par ailleurs réaffirmé l'importance capitale de la réinsertion socio-économique des victimes de mines.<sup>[26]</sup>

*Le Plan d'action de Nairobi a rappelé qu'il était important de mettre fin aux souffrances causées par les mines et de favoriser l'insertion socio-économique.*

### En résumé

- ✓ Le **handicap** est une situation relative, issue de l'**interaction** entre les capacités d'une personne et son environnement.
- ✓ La **Réadaptation à Base Communautaire (RBC)** vise à garantir l'égalité des chances des personnes handicapées en impliquant une série d'acteurs, notamment la famille et la communauté.
- ✓ Seule une **approche multisectorielle**, prenant en compte l'ensemble des obstacles liés au handicap, permettra de réussir l'insertion économique des personnes handicapées.
- ✓ L'**insertion économique des victimes de mines**, objectif réaffirmé lors du Sommet de Nairobi, constitue un défi majeur pour les Etats Parties à la Convention d'Ottawa. L'accès au capital est désormais considéré comme l'un des principaux facteurs d'insertion économique.



**3**

**Comprendre les  
mécanismes de  
financement  
et le secteur  
de la microfinance**

Cette section s'adresse aux lecteurs qui souhaitent s'initier au monde de la microfinance et des mécanismes de financement. Elle définit les termes utilisés dans ce rapport et explique plusieurs concepts fondamentaux relatifs aux services financiers et non financiers.

### 3.1 Qu'est-ce qu'un « mécanisme de financement » ?

Ce terme désigne les subventions, prêts subventionnés et crédits utilisés pour la création ou le développement d'une micro-entreprise ou d'une petite entreprise. Tous les mécanismes de financement ont la même fonction : soutenir la création ou le développement d'une activité ; néanmoins, chaque type de financement correspond à une situation particulière.

**Tableau n°1 :** Mécanismes de financement

Mécanisme de financement	Définition	Exemple
<i>Subvention</i>	Fonds versés par une agence à un bénéficiaire, qui n'est pas tenu de les rembourser.	Une ONG de développement accorde 100 USD à une personne pour créer une petite entreprise. Cette personne n'est pas tenue de rembourser les 100 USD à l'avenir.
<i>Prêt</i>	Accord par lequel un prêteur verse de l'argent à un emprunteur, lequel accepte de rembourser le montant de départ (principal), ainsi que des intérêts (coût de l'emprunt) à une échéance donnée.	Une institution de microfinance prête 100 USD à un emprunteur. Le taux d'intérêt est de 10 % par mois. Un mois plus tard, l'emprunteur rembourse 110 USD à l'institution de microfinance : 100 USD pour le montant principal emprunté ; 10 USD d'intérêts (coût de l'emprunt).
<i>Prêt subventionné</i>	Accord par lequel un prêteur verse de l'argent à un emprunteur, lequel s'engage à rembourser le montant emprunté sans régler la totalité des intérêts liés à l'emprunt (l'emprunteur rembourse le montant du prêt, mais ne paie pas 100 % du coût de l'emprunt). Dans ce cas, le prêteur ou une agence extérieure prend en charge le coût restant (appelé subvention).	Un fournisseur de microfinance partenaire d'une ONG prête 100 USD à un emprunteur. Le taux d'intérêt s'élève à 10 %. Le fournisseur de microfinance doit donc recevoir 110 USD au terme du prêt. Un mois plus tard, l'emprunteur rembourse 105 USD au fournisseur de microfinance : 100 USD pour le montant principal emprunté ; 5 USD d'intérêts (coût de l'emprunt). L'ONG partenaire règle les 5 USD restants (subvention), afin de couvrir le taux d'intérêt de 10 % fixé par le fournisseur de microfinance.

### 3.2 La microfinance et ses innovations

Le terme « microfinance » fait généralement référence à la prestation de services financiers aux personnes pauvres et traditionnellement exclues des systèmes financiers classique ou formel. Beaucoup d'entre elles travaillent à leur compte. Les « services financiers » incluent généralement l'épargne et le crédit, mais également les assurances, transferts, services de paiement et envois de fonds. Le terme « micro-crédit » fait spécifiquement référence à l'attribution de prêts d'un faible montant.

Bien que certaines institutions de microfinance complètent leurs services financiers par des services d'appui (des formations professionnelles, par exemple) et des services sociaux (santé, nutrition, alphabétisation, etc.), ces derniers *ne sont pas* des services financiers.

Les banques ciblent rarement les personnes pauvres et vulnérables : le montant des prêts qu'elles demandent est généralement réduit, tout comme le sont leurs économies. La prise de risque paraît trop élevée, car peu de ces personnes peuvent fournir des garanties classiques telles qu'actifs, garants ou expérience professionnelle avérée. En outre, il n'est pas forcément rentable pour les banques traditionnelles de cibler les personnes pauvres et vulnérables, car le temps nécessaire à leur suivi est identique (voire supérieur). Il est particulièrement long et difficile d'atteindre les personnes vivant dans les zones rurales.

Le secteur de la microfinance entreprend des innovations visant à éliminer ces obstacles, notamment :

- ✓ une évaluation personnalisée des clients, de leur personnalité et de leur projet ;
- ✓ des crédits de groupe où les différents membres jouent le rôle de garants ;
- ✓ des montants de prêt et d'épargne réduits (à partir de 10 USD) ;
- ✓ la prise en compte de garanties alternatives : épargne obligatoire, actifs inférieurs à la valeur du prêt et garanties personnelles.

La microfinance a d'autant plus de chances d'avoir un impact durable sur ses utilisateurs si l'environnement macroéconomique est stable. L'absence de lois, l'insécurité et l'hyperinflation compliquent l'activité des institutions de microfinance. Néanmoins, certaines institutions solides et innovantes sont capables de travailler dans toutes les circonstances, même difficiles. Ces institutions imposent généralement deux conditions préalables : discipline des clients (remboursement à l'échéance prévue) et des institutions (pratiques professionnelles garantissant la viabilité) ; absence de subventionnement des taux d'intérêts, afin de maintenir ou de consolider la viabilité des prêts.<sup>[27]</sup>

Bien que la microfinance propose une large gamme de services, le présent rapport s'intéresse essentiellement au micro-crédit et à l'épargne, qui sont les premiers instruments financiers nécessaire au lancement ou au développement d'une entreprise (et ceux que les personnes handicapées utilisent le plus aux premiers stades du développement de leur activité économique).

Le tableau ci-dessous propose une classification générale des institutions de microfinance ; les lignes de séparation ne sont pas strictes et peuvent varier en fonction des régions.

**Tableau n°2 : Institutions de microfinance**

Source : The Microfinance Handbook<sup>[28]</sup>

Secteur formel	Secteur semi-formel	Secteur informel
Banque centrale	Coopératives d'épargne et de crédit	Associations d'épargne
Banques commerciales	Caisses de crédit mutuel	Associations rotatives d'épargne et de crédit et organismes assimilés
Banques de développement	Banques villageoises	Groupes de solidarité informels
Autres institutions non bancaires	Projets de développement, ONG	Prêteurs individuels
	Clubs d'épargne et groupes de solidarité formels	Commerçants

La microfinance est régie par l'environnement juridique propre à chaque pays ; certains disposent d'une législation spécifique concernant son attribution, d'autres ont un cadre juridique spécifique. Les institutions qui gèrent l'épargne et les dépôts doivent respecter la réglementation et le suivi pour protéger les épargnants.

### 3.3 Méthodes de financement

Les méthodes d'attribution de crédit peuvent être divisées en deux catégories :

- ✓ les **prêts individuels**, qui nécessitent généralement des garanties ou un garant personnel. Les **Institutions Financières prêtent en fonction** des caractéristiques de l'entreprise et du client (notamment les flux de trésorerie et la capacité d'emprunt) ;
- ✓ les **prêts de groupe**, où plusieurs personnes souhaitant accéder aux services financiers se réunissent pour créer leur propre fonds ou garantir mutuellement leurs prêts. Les prêts de groupe peuvent prendre plusieurs formes, notamment :
  - les **prêts solidaires** : 5 à 10 personnes se réunissent pour garantir mutuellement leurs prêts ;
  - les **organisations à base communautaire**, telles que les associations rotatives ou cumulatives d'épargne et de crédit <sup>[29]</sup>
  - les **banques villageoises** : plusieurs membres d'une communauté (généralement 20 à 30 personnes) sont formées pour gérer leur propre banque, l'accent étant généralement mis sur le développement communautaire.

### 3.4 Pourquoi certains programmes imposent-ils une épargne préalable à l'attribution du prêt ?

L'épargne obligatoire peut servir de garantie pour le prêt ; elle ne peut donc pas être retirée avant le remboursement complet du prêt. D'autres programmes encouragent l'épargne volontaire, disponible à tout moment quelle que soit son utilisation.

Les individus et les groupes doivent généralement se soumettre à l'épargne obligatoire pendant plusieurs mois avant de pouvoir demander un prêt. L'épargne obligatoire permet aux institutions de microfinance de mieux connaître leurs clients et leur capacité de gestion financière. Quelqu'un qui est capable d'épargner régulièrement pendant un période prolongée est vraisemblablement capable de respecter les délais de remboursement d'un prêt. Néanmoins, ce système ne convient pas forcément aux personnes qui ont besoin d'accéder à un prêt à court terme, sans attendre une décision pendant plusieurs mois.

L'épargne est tout aussi importante que les services de prêt. Une épargne régulière permet de garantir la subsistance et de réduire la vulnérabilité des personnes.



### 3.5 Pourquoi certaines institutions de microfinance pratiquent-elles des taux d'intérêt « élevés » ?

La plupart des institutions de microfinance ont une orientation sociale et visent à fournir des services financiers aux personnes pauvres et traditionnellement exclues. Néanmoins, pour être financièrement viables sur le long terme, la plupart des institutions doivent pratiquer des taux d'intérêt qui leur permettent de couvrir leurs frais, sans dépendre de l'attribution de subventions ou de prêts subventionnés par les bailleurs.<sup>[30]</sup> Ceci signifie que les revenus de l'institution, qui proviennent presque exclusivement du paiement d'intérêts sur les prêts, doivent permettre de couvrir l'ensemble des coûts.

*Les institutions de microfinance cherchent à être indépendantes des bailleurs, afin de fournir des services financiers à un grand nombre de clients pauvres sur le long terme (sans se limiter à la durée d'engagement des bailleurs). En ce sens, la viabilité financière est un outil qui permet de toucher un plus grand nombre de clients pauvres.*

Les institutions de microfinance ne peuvent pas dépendre de financements externes sur le long terme. Les subventions sont difficiles à obtenir et permettent rarement de garantir la viabilité indispensable pour atteindre un plus grand nombre de personnes pauvres et fournir des services financiers sur le long terme.

Les services aux personnes pauvres impliquent des prêts et une épargne réduits. Le personnel doit investir beaucoup de temps pour assurer un contact personnel proche et un suivi continu des prêts et de l'activité des clients. C'est pourquoi les taux d'intérêt des institutions de microfinance sont souvent plus élevés<sup>[31]</sup> que ceux des banques commerciales.<sup>[32]</sup>

La couverture des coûts est rarement une fin en soi, mais plutôt un outil permettant d'atteindre une échelle et un impact supérieurs aux possibilités de financement des bailleurs. Pour garantir la viabilité des projets, il faut réduire les coûts de transaction, offrir des services plus utiles aux clients et développer de nouvelles méthodes pour atteindre un plus grand nombre de personnes pauvres.<sup>[33]</sup>

Il faut souligner que, si ces taux d'intérêt peuvent paraître « élevés » par comparaison à ceux de certaines banques, ils ne sont pas plus élevés que les taux pratiqués par les prêteurs sur gage et les usagers, qui constituent bien souvent la seule source de services financiers pour les personnes pauvres. On sait par exemple que certains prêteurs des provinces cambodgiennes ont déjà pratiqué des taux d'intérêt allant jusqu'à 100 % pour des crédits de deux mois. Par comparaison, le taux annuel de 40 % pratiqué par certaines institutions de microfinance implantés dans la région ne paraît pas si élevé.

### 3.6 La microfinance atteint-elle vraiment les personnes pauvres ?

Les deux objectifs principaux de la microfinance sont de garantir la *portée des services* (en atteignant les personnes qui sont systématiquement mal desservies par les institutions financières) et la *viabilité* (en générant des revenus suffisants pour couvrir les coûts des services financiers). Ces objectifs et la manière de les atteindre peuvent faire l'objet de compromis, mais pas nécessairement. Certaines institutions de microfinance se sont tournées vers un marché plus rentable que les personnes les plus pauvres, mais d'autres ont réussi à développer des méthodologies innovantes pour atteindre les personnes pauvres de manière rentable et durable.

*Les personnes pauvres peuvent être confrontées à divers obstacles pour accéder aux services financiers : auto-exclusion, exclusion par le personnel, par d'autres membres ou produits financiers inadaptés. Ces facteurs concernent toutes les personnes handicapées, qui peuvent également souffrir de préjugés, d'une stigmatisation et d'un manque d'expérience ou d'éducation formelle.*

Il est difficile de savoir si une institution de microfinance atteint ou non les personnes pauvres. Les outils de mesure incluent notamment le montant moyen des prêts et le montant des prêts en pourcentage du PIB par habitant ; ces données doivent néanmoins être analysées en fonction du contexte et sont difficilement comparables.

Pourtant, de larges études citées par le Fonds d'équipement des Nations Unies démontrent que :<sup>[34]</sup>

- ✓ la microfinance permet de répondre aux besoins fondamentaux des ménages pauvres et de les protéger contre les risques ;
- ✓ les ménages à faible revenu ayant recours aux services financiers voient la stabilité/la croissance de leur entreprise et leur situation économique s'améliorer.

#### Tableau n°3 : Quelques indicateurs permettant d'évaluer les performances de la microfinance

Ampleur des services	Combien de personnes la microfinance atteint-elle ?
Portée des services	Quel est le niveau de pauvreté des personnes desservies par la microfinance ?
Durée des services (viabilité)	La prestation de services est-elle garantie sur le long terme ?
Impact	La microfinance fait-elle une vraie différence ?

La plupart des institutions de microfinance ciblent l'ensemble de ces indicateurs, mais parfois à différents degrés. Beaucoup ont tendance à cibler les personnes pauvres, mais pas les plus pauvres. Voici quelques-unes des raisons pour lesquelles certaines personnes pauvres, en particulier les personnes handicapées, peuvent être exclues des services proposés par les institutions de microfinance :

1. **auto-exclusion** : les conditions économiques et financières des personnes très pauvres se caractérisent par une grande insécurité, qui les conduit souvent à éviter les risques et à manquer de confiance en elles ;
2. **exclusion par le personnel** : la situation des personnes handicapées peut paraître trop risquée en raison de leur handicap et elles peuvent être exclues en raison de préjugés délibérés ou inconscients ;
3. **exclusion par les autres membres** : les prêts de groupe peuvent conduire à l'exclusion des personnes dont la situation paraît « trop risquée » aux autres membres de la communauté, et ce en raison de préjugés (malgré la réussite de certains) ;
4. **exclusion due à la nature des produits** : certaines institutions de microfinance ne fournissent aucun produit financier adapté aux caractéristiques du client potentiel ; en outre, certaines institutions de microfinance ne desservent pas les zones rurales (c'est souvent le cas en Afrique).

(→ Les mesures à prendre pour éliminer ces obstacles sont évoquées au Chapitre 6.)<sup>[35]</sup>

### 3.7 Groupes de solidarité

Les *groupes de solidarité* permettent à plusieurs personnes de réunir leurs économies, de créer un fonds et d'attribuer des prêts issus de ce fonds aux différents membres du groupe. Le montant de l'épargne est fixé par les membres du groupe ; il peut aller de quelques cents à plusieurs dollars. La taille du groupe est comprise entre 3 à 4 et 20 à 30 membres.

Les groupes de solidarité sont gérés de manière autonome et sont généralement décrits comme des *groupes informels* ou des *groupes d'épargne et de crédit à base communautaire* ; cette catégorie inclut les associations rotatives et les associations cumulatives d'épargne et de crédit. A travers le monde, ils sont connus sous le nom de *tontines*, *carrousel*, *tandas*, et bien d'autres. En effet, les groupes de solidarité existent depuis très longtemps dans toutes les parties du monde.<sup>[36]</sup>

Les groupes de solidarité présentent l'avantage majeur d'être créés par les personnes elles-mêmes, sans intervention extérieure. Il est généralement inutile de déclarer les groupes de solidarité, ce qui minimise les charges administratives et les transactions. Certaines institutions internationales fournissent des subventions aux groupes de solidarité ayant fait preuve d'une forte capacité de mobilisation d'épargne, afin de renforcer leur capital.

**Tableau n°4 : Avantages et inconvénients des groupes de solidarité**

Avantages	Inconvénients
Les groupes de solidarité sont parfaitement adaptés aux besoins et à la capacité financière des personnes pauvres. <sup>[37]</sup>	L'accumulation d'un capital suffisant pour permettre l'attribution de prêts peut prendre du temps.
Les prêts peuvent être utilisés à toutes sortes de fins (urgences, éducation, médicaments, etc.).	La viabilité est incertaine.
Les charges d'exploitation sont minimales.	Le manque de transparence peut poser problème.
Les groupes de solidarité favorisent l'autonomisation des membres.	

### 3.8 Services non financiers

De nos jours, la plupart des institutions de microfinance fournissent exclusivement des services financiers ; on parle alors d'une *approche minimaliste*. Certaines institutions de microfinance, notamment les ONG, proposent des services supplémentaires (intermédiation sociale, services d'appui aux entreprises, services sociaux, etc.) ; on parle alors d'une *approche intégrée*. Bien que ces services complémentaires soient proposés, dans certains cas, par des institutions de microfinance, il ne s'agit PAS de services financiers.

Les services non financier incluent notamment : <sup>[38]</sup>

- ✓ des formations professionnelles spécialisées (comptabilité, marketing, management) ;
- ✓ des formations à la production ;
- ✓ une analyse du soussecteur d'activité et des conseils.

Les prestataires les plus courants sont les suivants : les ONG qui mettent en œuvre des programmes de microfinance avec une approche intégrée, les instituts de formation, les réseaux, les universités, les entreprises privées, les agences gouvernementales, les chambres de commerce et quelques réseaux informels. <sup>[39]</sup>

Les institutions de microfinance formelles ont réalisé qu'elles étaient plus efficaces lorsqu'elles se concentraient sur leur principal domaine d'expertise, au lieu de traiter également d'autres domaines. Les capacités et les objectifs globaux propres à chaque institution permettent de déterminer si elle doit offrir des services non financiers, mais l'accès à ces services est essentiel pour la plupart des entrepreneurs. Ces services peuvent être fournis par une seule ou par plusieurs institutions.



### En résumé

- ✓ Les **mécanismes de financement** peuvent être des subventions, des prêts subventionnés ou de simples prêts.
- ✓ La **microfinance** fournit des services financiers aux clients à faibles revenus et exclu du système financier classique ou formel.
- ✓ La plupart des institutions de microfinance formelles visent la **viabilité à long terme** ; leurs taux d'intérêt sont souvent plus élevés que ceux des banques, mais ils sont inférieurs à ceux de la plupart des prêteurs (la seule alternative possible pour une grande partie des personnes pauvres).
- ✓ La plupart des personnes handicapées sont confrontées aux **mêmes obstacles** que les personnes pauvres en matière de services financiers, mais elles sont également victimes de préjugés.
- ✓ Les **services non financiers** sont essentiels à la création d'une entreprise, mais ne doivent pas forcément être fournis par une institution de microfinance.



**Recommandations visant  
à faciliter l'accès aux  
mécanismes de financement**

**4**

**Mécanismes de  
financement  
destinés aux personnes  
handicapées :  
que se passe-t-il  
dans ce domaine ?**

Cette section présente les divers mécanismes de financement auxquels ont recours les organisations de différentes régions du monde pour promouvoir la création et/ ou le renforcement d'activité économique pour les personnes handicapées. Ces informations ont été collectées au cours de l'enquête préliminaire, à laquelle ont répondu 107 organisations issues de 41 pays.

(→ l'Annexe 2 pour un résumé des résultats).

#### 4.1 Utilisation des subventions

En réponse à l'enquête, 90 % des organisations pour personnes handicapées ont indiqué qu'elles fournissent des subventions ; 31 % fournissent une combinaison de subventions et de prêts ; 50 % fournissent des prêts. La plupart des organisations pour personnes handicapées consultées sur le terrain ne sont pas favorables à l'utilisation de subventions. Certaines organisations qui fournissent des subventions indiquent qu'elles souhaiteraient également fournir des prêts, mais la plupart ne sont pas en mesure de le faire par manque de ressources financières. Les avantages et inconvénients des subventions sont exposés ci-dessous.

**Tableau n°5 : Avantages et inconvénients des subventions**

Avantages des subventions	Inconvénients des subventions
Les subventions permettent d'atteindre un plus grand nombre de personnes handicapées pauvres que les prêts, notamment pour les nouvelles entreprises (les conditions d'attribution sont moins strictes).	Les bénéficiaires souvent très vulnérables utilisent l'argent des subventions pour combler des besoins plus pressants (nourriture, médicaments).
Les subventions fournissent aux personnes handicapées vulnérables le capital nécessaire à la création d'une entreprise dans un environnement hautement compétitif.	Les subventions peuvent conforter les personnes handicapées vulnérables dans l'idée qu'elles ont besoin d'« assistance » et qu'on ne peut pas leur demander de rembourser un prêt, comme le font les autres personnes. <sup>[40]</sup>
Il est plus simple de créer un programme de subventions qu'un programme de prêts.	Les bénéficiaires investissent rarement les efforts nécessaires dans leur projet, parce qu'ils ne risquent pas leur propre capital et qu'ils n'attendent plus rien du fournisseur (contrairement aux prêts, qui peuvent être suivis d'autres prêts à l'avenir).
Des bailleurs sont prêts à financer des subventions.	Les subventions sont généralement si réduites qu'elles ne permettent pas de créer une entreprise viable.
	Les subventions peuvent créer une dépendance de la part des bénéficiaires.
	Les programmes de subventions sont de courte durée et concernent un nombre limité de personnes, car ils dépendent de la continuité des subventions attribuées par des sources extérieures.
	Bien souvent, l'impact à long terme est insignifiant.

Sur le terrain, les organisations pour personnes handicapées et les institutions de microfinance affirment que les subventions conviennent uniquement aux personnes démunies et à celles qui ne disposent d'aucun revenu, ni d'aucune capacité de remboursement. Les raisons qui justifient l'attribution de subventions aux personnes handicapées incluent le faible niveau d'éducation de certaines et leur manque d'expérience professionnelle, ce qui les désavantage sur les marchés concurrentiels. Les subventions sont donc considérées comme un « coup de pouce » pour la création d'une activité qui peut se développer dans des circonstances appropriées.

#### Cas n°2 : Méthode de subvention - Programme Trickle Up

*Trickle Up est une agence basée aux Etats-Unis qui fournit un capital initial conditionnel, des formations professionnelles et d'autres services de soutien aux personnes à très faible revenu, afin d'accompagner leurs premiers pas hors de la pauvreté. Ces programmes sont réalisés en partenariat avec les agences locales.*

*Les subventions conditionnelles de Trickle Up (généralement 100 USD) s'échelonnent la plupart du temps en deux versements de 50 USD. Ce modèle de subvention permet à Trickle Up d'atteindre les personnes les plus pauvres, qui sont interdites de crédit ou ne répondent pas aux critères des prêts parce qu'elles n'ont pas de passé professionnel, d'épargne suffisante, de garanties ou de caution.*

*Les entrepreneurs Trickle Up reçoivent le premier versement de la subvention après avoir élaboré leur plan de développement. Au bout de trois mois, ou au terme du premier cycle d'exploitation, ils remplissent un rapport d'activité indiquant s'ils ont établi une entreprise viable et respecté les critères du programme. Si c'est le cas, ils reçoivent le second versement de la subvention. Trickle Up encourage les entrepreneurs à développer leurs actifs en épargnant ; quand c'est possible, l'organisation essaie de faire le lien entre ses programmes et les institutions de microfinance formelles.*

*Après une série de réunions avec Mobility International USA, Trickle Up a décidé de cibler spécifiquement les personnes handicapées en incitant ses partenaires locaux à atteindre cette population (par exemple, en renouvelant les subventions des programmes qui faisaient des efforts spécifiques pour atteindre les personnes handicapées). Aujourd'hui, 10 % des bénéficiaires des subventions Trickle Up sont atteints d'un handicap.*

## 4.2 Utilisation des prêts

70 % des institutions de microfinance ayant accordé des prêts à des personnes handicapées indiquent qu'elles l'ont fait *selon les mêmes conditions que pour le reste de leurs clients*. Beaucoup soulignent que les personnes handicapées comptent parmi leurs meilleurs clients, prouvant ainsi qu'elles peuvent être des entrepreneurs aussi fiables que le reste de la population. Pourtant, le taux de personnes handicapées est très faible parmi les clients des institutions de microfinance. Les résultats de notre enquête indiquent que **le taux de personnes handicapées s'échelonne de 0 à 0,5 % dans les institutions de microfinance** (ce taux atteint néanmoins 6 % dans certaines institutions). Il faut manipuler ce chiffre avec précaution, car certaines institutions indiquent qu'elles ne connaissent pas le nombre de personnes handicapées qu'elles desservent, cette variable n'étant pas prise en compte. Néanmoins, de nombreuses institutions de microfinance admettent qu'elles ne comptent aucune personne handicapée parmi leurs clients, car il ne s'agit pas de leur « population cible ».

**Tableau n°6 : Avantages et inconvénients des prêts**

Avantages des prêts	Inconvénients des prêts
La plupart des institutions de prêts, notamment les institutions formelles, visent la viabilité ; elles peuvent donc proposer des services financiers à long terme. Les prêts constituent une ressource « recyclable » : une fois empruntés, investis et remboursés, les prêts peuvent être utilisés par d'autres personnes pour leur entreprise.	Il est difficile pour les personnes handicapées vulnérables de faire accepter leurs demandes de prêts, notamment pour un prêt de départ, en raison de leur manque de garanties et d'expérience professionnelle, mais aussi des préjugés.
La nécessité de rembourser le prêt (et les incitations en ce sens) renforce l'engagement de l'emprunteur par rapport à son activité.	La faible capacité de revenu de nombreuses personnes handicapées, en particulier au cours de la phase de démarrage, ne leur permet pas forcément de gérer un prêt, notamment un prêt à court terme et à taux d'intérêt élevé.
Les personnes handicapées qui bénéficient d'un prêt voient leurs capacités de performance reconnues comme identiques à celles du reste de la société dans des conditions comparables	L'attribution de prêts aux personnes handicapées les plus vulnérables revient à les endetter ; leur vulnérabilité, leur perception négative d'elles-mêmes et les préjugés sociaux dont elles sont victimes se trouvent renforcés en cas de non remboursement.
Même si les taux d'intérêt paraissent souvent élevés, de nombreux entrepreneurs pauvres sont prêts et aptes à payer de tels taux pour des services financiers adaptés à leurs besoins. <sup>[41]</sup>	
Dans le cas où une subvention de départ est nécessaire, les entrepreneurs doivent être capables de gérer des prêts au taux du marché pour financer le développement de leur activité à court et à moyen terme.	

Certaines personnes handicapées consultées dans le cadre de notre enquête ont indiqué que leur objectif était d'être intégrées dans les institutions de microfinance classiques au lieu de solliciter des « conditions spéciales » ou de créer des structures alternatives réservées aux personnes handicapées.<sup>[43]</sup> De telles adaptations peuvent renforcer l'idée selon laquelle les personnes handicapées ne sont pas capables de gérer une micro ou petite entreprise de la même manière que le reste de la population.

En revanche, 83 % des organisations de personnes handicapées ayant répondu au questionnaire indiquent qu'elles ont créé leurs propres structures de prestation de financement, exclusivement destinées aux personnes handicapées. Toutes proposent des conditions de prêt spéciales. En outre, la plupart des organisations estiment qu'il restera difficile pour les personnes handicapées d'accéder aux institutions de microfinance formelles, même sur le long terme.

**Figure 6 :**  
Exemples d'adaptation des critères

Source : enquête de Handicap International<sup>[42]</sup>





Voici les principales raisons citées en faveur de l'adaptation des conditions de prêt : la plupart des institutions de microfinance exigent que les emprunteurs aient exercé une activité économique avant d'obtenir un prêt, mais de nombreuses personnes handicapées demandent un prêt pour débiter ; les conditions de prêt des institutions de microfinance ne correspondent pas aux besoins des personnes handicapées vulnérables (les taux d'intérêt sont trop élevés et les échéances trop courtes). Les personnes consultées ont également indiqué qu'il était nécessaire de développer des programmes spécifiquement destinés aux personnes handicapées, car les préjugés et la discrimination auxquels elles sont confrontées les empêchent d'obtenir des prêts par le biais

des programmes existants, même lorsqu'elles répondent aux exigences des institutions de microfinance.

Dans certains cas, les programmes gérés par les organisations de/pour personnes handicapées réalisent de bons résultats en terme de portée : ADRN Nicaragua atteint plus de 700 personnes et le CICR plus de 4 600 personnes en Afghanistan. Mais, dans tous les cas, ces programmes restent tributaires de la contribution des bailleurs, car leurs caractéristiques ne leur permettent pas d'atteindre une viabilité opérationnelle et financière. En outre, certains programmes ont une existence très limitée en raison d'un manque de ressources humaines et financières adéquates.

Il faut également souligner qu'une fois que les subventions, quelles qu'elles soient, sont mises en place, il peut être difficile de les supprimer (ou d'intégrer les emprunteurs dans les institutions de microfinance classiques). En effet, les emprunteurs s'habituent aux conditions des subventions et ne peuvent pas forcément gérer leur entreprise sans elles.

### 4.3 Programmes associant subventions et prêts

Afin de prendre en compte les divers besoins et capacités de remboursement des personnes handicapées, 34 % des organisations consultées ont développé une « offre groupée » leur permettant de fournir à la fois des subventions et des prêts, selon les modalités exposées ci-dessous.

**Tableau n°7 :** Programmes associant subventions et prêts

Programmes associant subventions et prêts – Méthodes envisageables		
	Attribution successive	Attribution simultanée
<i>Définition</i>	Les emprunteurs ont recours à différents mécanismes de financement au fil de l'évolution de leur entreprise.	Les emprunteurs reçoivent un capital de départ associant subventions et prêts.
<i>Méthodologie</i>	Les subventions et prêts subventionnés sont attribués pour la création d'une activité économique, dans la perspective que les bénéficiaires et emprunteurs développent ensuite leur entreprise grâce à des prêts au taux du marché.	La subvention se compose d'immobilisations corporelles ; le prêt constitue un capital d'exploitation.
<i>Exemple</i>	Une subvention est attribuée en vue de la création d'un magasin de confiseries. Le bénéficiaire demande ensuite un prêt pour diversifier son activité et vendre des billets de loterie. Une personne reçoit un prêt subventionné pour créer un petit commerce alimentaire sur le marché local. Elle s'adresse ensuite à une institution de microfinance pour demander un prêt commercial en vue d'acheter un stand.	Un cuisinier reçoit un fourneau (immobilisation corporelle) en tant que subvention et un prêt destiné à l'achat des produits nécessaires (capital d'exploitation) pour son stand alimentaire. Un couturier reçoit une machine à coudre (immobilisation corporelle) en tant que subvention et un prêt destiné à l'achat de tissus (capital d'exploitation).

Dans les deux cas, l'épargne est encouragée (voire même obligatoire), afin que les bénéficiaires puissent par la suite développer leur activité avec leurs propres investissements. On peut prévoir un lien avec un programme de crédit auquel les bénéficiaires s'adressent après la phase de démarrage.

Certains experts de la microfinance expriment des réserves sur cette approche, estimant qu'après l'attribution d'une subvention ou d'un prêt subventionné, il est difficile de faire la transition vers les institutions de microfinance formelles, qui pratiquent des taux d'intérêt, même si elles proposent des services financiers viables et plus diversifiés.

Néanmoins, le recours aux subventions et prêts subventionnés est parfois nécessaire pour les populations vulnérables. Dans le cadre de la prestation de ces services, les principales conditions de succès sont les suivantes : pour les fournisseurs, définir clairement les critères de sélection ; associer les mécanismes de financement à une formation et une préparation à l'intégration dans les services financiers classiques ; expliquer clairement aux bénéficiaires du programme que l'attribution de subventions et prêts subventionnés est seulement temporaire.

### En résumé

- ✓ Les **subventions** sont préconisées pour **essayer d'atteindre les populations vulnérables**, qui ne sont pas en mesure de respecter les conditions préalables à l'accès aux prêts (notamment en raison d'un manque de garanties ou d'expérience professionnelle). Les subventions doivent être gérées de manière professionnelle, bien encadrées et basées sur des critères clairs. Mieux vaut, si possible, prévoir une épargne et établir des liens avec les institutions de microfinance.
- ✓ Les **prêts** sont préconisés pour les personnes qui **disposent d'une éducation formelle, de compétences ou d'une expérience professionnelles** (en particulier les personnes qui possèdent déjà une entreprise).
- ✓ La meilleure approche consiste peut-être à promouvoir **l'intégration** dans les institutions de microfinance classiques, tout en **fournissant des services de soutien et des mécanismes de financement** aux personnes qui n'ont pas d'autre possibilité ; ces deux voies peuvent être utiles et compatibles.

# Recommandations visant à faciliter l'accès aux mécanismes de financement

## 5

### **Recommandations pratiques pour l'attribution de prêts et subventions : facteurs à prendre en compte**

Cette section propose une vue d'ensemble des facteurs à analyser afin de sélectionner le mécanisme de financement et le prestataire les mieux adaptés à chaque personne. Il faut souligner que tous les programmes d'insertion économique destinés aux victimes de mines et aux personnes handicapées doivent essayer d'être à l'écoute du marché et viables. Trop souvent, les projets de développement offrent un travail dont la durée se limite au temps de présence de l'ONG dans la communauté ou fournissent des formations professionnelles pour lesquelles la demande est insuffisante.

Les personnes handicapées constituent un groupe hétérogène en termes de niveau de réadaptation, d'éducation, d'expérience et compétences professionnelles, de niveau de développement professionnel et de confiance en soi. Il faut prendre en compte toutes ces caractéristiques lors de la sélection d'un mécanisme de financement. Il faut également tenir compte des objectifs, de l'environnement opérationnel, de la capacité institutionnelle, du financement et des perspectives de financement de l'institution exécutrice. <sup>[44]</sup>

### **5.1 Recours aux subventions : enseignements tirés du passé**

Les subventions sont généralement fournies par des organisations de développement et des ONG. Elles peuvent permettre de faciliter la création d'entreprises et de préparer les personnes handicapées à l'accès aux institutions de microfinance. Les subventions doivent être accordées uniquement aux populations très vulnérables, qui ne peuvent pas accéder aux prêts ; elles doivent répondre à des critères spécifiques, clairement définis. Les programmes de subventions doivent être gérés de manière professionnelle afin de ne pas avoir un effet réduit, inexistant, voire négatif sur les bénéficiaires ou sur la culture de crédit de la communauté.

Les subventions sont préconisées dans les cas suivants :

- ✓ les bénéficiaires sont extrêmement vulnérables et l'activité économique n'a pas la capacité de remboursement ;
- ✓ le bénéficiaire a besoin d'un capital de départ pour créer son entreprise (les personnes qui souhaitent renforcer leur activité existante peuvent avoir accès à des prêts) ;
- ✓ les subventions sont accompagnées de formations et autres soutiens, si nécessaire.

## Boîte à outils n°1 : *Recommandations pratiques pour l'attribution de subventions*

### 1. *Sélection attentive*

Les bénéficiaires de subventions doivent être sélectionnés en fonction de critères spécifiques stricts. Sélectionner les bénéficiaires en fonction de leur niveau de pauvreté et de vulnérabilité ; identifier leurs compétences, leurs capacités et leurs besoins de formation et analyser les contraintes et opportunités du marché. Ces critères doivent être clairs afin de permettre aux autres bénéficiaires potentiels de comprendre pourquoi il sont éligibles ou non. Les documents présentés ci-dessous permettent d'identifier les entrepreneurs susceptibles de réussir ; ils doivent être rédigés par le bénéficiaire, avec l'aide du fournisseur de subventions.

- *Etude de marché et analyse de la faisabilité de l'activité économique* : processus de recherche, d'analyse et d'interprétation des informations relatives à un marché, à un produit ou à un service destiné à être commercialisé sur ce marché, mais également aux clients actuels et potentiels.
- *Plan d'Affaires de base* : détails relatifs au service ou au produit qui sera fourni, au profil des clients potentiels, à la manière de les atteindre et à l'origine des ressources financières permettant de gérer l'entreprise. Ceci permet de démontrer la rentabilité et la viabilité du projet, et donc de déterminer s'il doit recevoir une subvention.

### 2. *Pas de don gratuit*

Générer un véritable engagement de la part du bénéficiaire. Attribuer des subventions uniquement après la présentation d'un Plan d'Affaires rentable, sans quoi la subvention risque fort d'être considérée comme un don gratuit, qui ne requiert aucun effort réel de la part du bénéficiaire. La création d'entreprises permettra également d'éviter la mise en place d'une culture de la dépendance, car les personnes handicapées développent des entreprises viables à court terme.

Les subventions doivent être considérées comme un « coup de pouce » exceptionnel à l'investissement. Afin d'éviter toute dépendance, chaque personne ne doit pas recevoir plus d'une subvention.

Il ne faut pas verser la totalité de la subvention en une seule fois. Ceci encourage les bénéficiaires à faire de leur mieux et à respecter leurs engagements pour recevoir la seconde partie de la subvention.

### 3. *Demander une contribution au bénéficiaire*

Dans la mesure du possible, demander au bénéficiaire une contribution en espèces ou en nature représentant au moins 5 % de la subvention. Ceci permet de renforcer l'engagement du bénéficiaire dans son projet, sa contribution étant également engagée.

### 4. *Formation adéquate*

Offrir une formation préalable au versement de la subvention, afin de répondre aux besoins du bénéficiaire. Les formations sont essentielles, notamment pour les personnes qui ne disposent d'aucune expérience professionnelle préalable. Elles peuvent traiter de thèmes aussi fondamentaux que la comptabilité, le marketing et le service à la clientèle, mais peut aussi inclure des formations professionnelles permettant d'acquérir des compétences techniques et savoir faire plus spécifiques. Si une formation technique est proposée, le secteur doit être sélectionné en fonction de la demande du marché et/ou être innovant.

### 5. *Suivi constant*

Identifier les problèmes avant qu'ils ne deviennent insolubles. Suivre les activités économiques des bénéficiaires afin de les conseiller au fur et à mesure du développement de leur entreprise et de prévenir ou corriger les éventuels problèmes ou difficultés. Le manque de suivi contribue à l'échec de nombreux projets. Si l'activité économique n'est pas aussi florissante que prévu, ou si elle échoue, le rôle du prestataire de subventions est de soutenir le bénéficiaire afin qu'il puisse reprendre son activité ou en changer. La planification de cette étape est vitale, afin de garantir la rapidité des modifications et des ajustements nécessaires. Le suivi permet également de s'assurer que la personne utilise la subvention aux fins prévues.

### 6. *Notion d'épargne*

L'incitation à l'épargne permet d'aider les bénéficiaires à préparer leur avenir et à gérer leurs actifs. Certains programmes de subventions contraignent ou encouragent leurs bénéficiaires à commencer à épargner dès réception de la subvention. Cette épargne permet d'envisager de futurs investissements et de constituer des réserves en cas d'urgence ou de dépenses occasionnelles, réduisant ainsi la vulnérabilité du bénéficiaire.

### 7. *Lien avec les institutions de microfinance*

Essayer de favoriser les liens entre les personnes qui reçoivent des subventions et les institutions de micro-crédits. Les bénéficiaires de subventions aspirent par la suite à accéder au crédit afin de poursuivre le développement de leur activité.

## 5.2 Recours aux prêts : enseignements tirés du passé

Différents types d'institutions accordent des prêts, notamment les banques, les institutions de microfinance formelles, les acteurs informels (tels que les associations rotatives d'épargne et de crédit ou les groupes de solidarité) et les ONG. Les prêts sont préconisés lorsque les emprunteurs sont en mesure de rembourser leur prêt, selon leur niveau de développement professionnel et leur situation personnelle.

L'attribution de prêts est soumise aux conditions suivantes :

- ✓ la population cible a accès aux marchés et elle est en mesure de rembourser les prêts ;
- ✓ dans le cas d'une **création d'entreprise** :
  - l'emprunteur potentiel dispose des compétences, de la formation, de l'éducation et/ou de l'expérience nécessaires ou les acquerra avant le versement du prêt ;
  - il/elle peut fournir un minimum de fonds propres (cotisation, épargne), ou une forme de garantie (même si celle-ci ne couvre pas la valeur totale du prêt, par exemple une radio ou des chaises) ou un garant (qui s'engage à rembourser le prêt en cas de défaillance du bénéficiaire) ;
- ✓ dans le cas d'un **renforcement d'activité** :
  - une évaluation permet de déterminer que le client dispose d'une capacité d'emprunt (encaissements supérieurs aux décaissements) et donc que la probabilité qu'il soit en mesure de rembourser le prêt est élevée ;
  - l'entreprise existe plusieurs mois, ce qui démontre sa viabilité.

La plupart des institutions de microfinance formelles exigent l'existence de l'activité économique avant l'attribution d'un prêt. Néanmoins, les prêts peuvent également être attribués pour la création d'entreprises, en particulier lorsque les entrepreneurs sont en mesure de fournir une partie de l'investissement. Ces fonds ont parfois un poids économique minime mais, en complétant le prêt de départ avec ses fonds propres, l'emprunteur s'implique généralement plus dans la réussite de son entreprise. Lorsque les emprunteurs sont très vulnérables, ces fonds peuvent prendre la forme d'une cotisation ou d'une épargne obligatoire.

En général, les besoins des emprunteurs incluent :<sup>[45]</sup>

- ✓ des **échéances** compatibles avec les caractéristiques et cycle de revenus de l'activité économique ;
- ✓ un **accès durable aux prêts**, car le renouvellement des prêts permet de soutenir la gestion financière en tant que processus, et non pas comme un évènement isolé<sup>[46]</sup> ;
- ✓ une **utilisation relativement libre des prêts** : le développement de l'entreprise doit rester l'objectif principal ; il est néanmoins important de reconnaître que les clients peuvent également avoir besoin d'une partie de ces fonds pour d'autres dépenses (frais de scolarité ou médicaments, par exemple)<sup>[47]</sup> ;
- ✓ une **approche conviviale au client** : simplicité du traitement des demandes de prêts et durée limitée entre la demande et le versement du prêt.



**Boîte à outils n°2 : Recommandations pratiques pour l'attribution de prêts**

**1. Fournir/concevoir des prêts qui répondent aux besoins des emprunteurs potentiels**

Un seul produit financier ne peut pas convenir à tout le monde. Même les organisations qui visent à réduire la pauvreté doivent considérer les emprunteurs comme des *clients*, au sens où ils reçoivent un service pour lequel ils paient (sous la forme d'intérêts ou de cotisations). Les emprunteurs ne doivent pas être considérés comme des « bénéficiaires » auxquels on attribue n'importe quel produit de financement disponible, mais comme des « clients » à la recherche d'un prêt adapté à leurs besoins et à leurs attentes spécifiques.

**2. Appliquer des taux d'intérêt – Éviter de les subventionner !**

Les prêts sont des produits financiers et la plupart des institutions pratiquent un taux d'intérêt en échange de leurs services. Même lorsque l'organisation vise à atteindre les personnes handicapées, et non pas la viabilité financière, le fournisseur de prêts doit appliquer un taux d'intérêt. Ceci lui permet de soutenir son activité, mais également d'aider les emprunteurs à comprendre qu'il faut rembourser les prêts et que ces services ont un coût.

**3. Effectuer une sélection adéquate des emprunteurs potentiels**

Les prêts doivent être accordés non seulement en fonction des besoins de l'emprunteur potentiel, mais également en fonction de sa capacité d'emprunt. Avant d'accorder un prêt, il faut prendre en compte non seulement les besoins de l'emprunteur potentiel, mais également le montant qu'il sera en mesure de gagner et donc rembourser. Dans le cas contraire, l'emprunteur peut se trouver dans l'incapacité de rembourser son prêt, ce qui accroît sa vulnérabilité.

**4. Inciter les emprunteurs à rembourser leur prêt et contrôler étroitement les retards et arriérés**

La principale source de motivation doit être le résultat positif du remboursement, mais il faut également appliquer les conséquences négatives des défauts de remboursement. Les incitations positives peuvent prendre la forme de renouvellement des prêts et de montants de prêts supérieurs pour les remboursements à échéance. Les conséquences négatives incluent notamment le recouvrement des garanties ; certaines organisations ont recours à une pression « morale » (la publication d'une liste des mauvais payeurs, par exemple). Ces critères doivent être clairement établis et compris par chaque emprunteur. Les défauts de remboursement sont souvent le fruit de produits de financement mal conçus, ne correspondant pas aux besoins des emprunteurs, ou d'une mauvaise gestion de la part des responsables des prêts<sup>[48]</sup>.

**5. Suivre et contrôler les prêts en permanence**

Il est essentiel d'identifier les problèmes le plus tôt possible. Si l'emprunteur rencontre des problèmes dans la gestion de son prêt, des mesures correctives peuvent être prises avant que les dettes ne s'accumulent. Tout système de contrôle des prêts digne de ce nom fournit au personnel du programme une vue d'ensemble des remboursements, ce qui permet la mise en œuvre rapide d'actions correctives.

**6. Évaluer les avantages et les inconvénients des différents types d'institutions de microfinance**

Il n'existe aucune « solution universelle ». Les services spécifiques proposés par les organisations de/pour personnes handicapées peuvent convenir à certaines personnes handicapées, tandis que d'autres peuvent intégrer les institutions de microfinance classiques ou des groupes de solidarité ( → Voir Chapitre 7).

**Cas n°3 : Gestion des arriérés – ANNV Nicaragua**

*ANNV, l'association nicaraguayenne des non-voyants, fournit des prêts subventionnés aux personnes atteintes d'un handicap visuel. Après une période initiale d'essais et d'ajustements, ANNV a décidé de mettre en œuvre des mesures strictes contre les arriérés (retard de remboursement des prêts), mais également de renforcer les incitations positives au remboursement. En effet, au cours de la période initiale du programme, certaines personnes n'avaient pas remboursé leur prêt, prétextant des difficultés économiques, et ANNV n'avait pris aucune mesure à leur rencontre. Par la suite, d'autres emprunteurs avaient décidé de ne pas rembourser leur prêt, ne craignant aucune conséquence négative. Aujourd'hui, des renouvellements d'un montant supérieur sont proposés aux personnes ayant payé à échéance (par exemple, un couple d'artisans aveugles qui vend des hamacs sur le marché local). La garantie des personnes qui ne remboursent pas leur prêt est saisie, conformément au contrat signé et expliqué à chaque emprunteur avant le versement du prêt. « Cette mesure reste largement symbolique », indique le directeur d'ANNV, « car nous ne prenons que des chaises, des mixeurs ou des tables comme garantie ; rien de tout cela n'affecte le niveau de vie de manière significative. La saisie des garanties ne met donc pas les personnes en grande difficulté, mais démontre bien notre détermination : les règles doivent être suivies pour permettre à d'autres personnes d'accéder à nos prêts ».*

### 5.3 Rôle des objectifs institutionnels et de la capacité organisationnelle

Il est important d'analyser les objectifs institutionnels et la capacité organisationnelle avant d'adopter une stratégie de financement. Les décisions relatives à la mise en œuvre d'un tel programme et aux produits qui seront proposés peuvent avoir des conséquences positives ou négatives sur l'ensemble de la structure de l'organisation et sur la culture de crédit de la communauté. Le tableau ci-dessous récapitule les caractéristiques institutionnelles à prendre en compte avant de choisir le mécanisme de financement le plus approprié.

**Tableau n°8 : Caractéristiques des institutions de mise en œuvre et critères de choix entre subventions et prêts** <sup>[49]</sup>

Caractéristiques institutionnelles	Subventions	Prêts
<i>Objectif principal</i>	Développement d'entreprises au sein de populations spécifiques qui ne peuvent pas gérer efficacement des micro-crédits.	Développement d'entreprises auprès d'entrepreneurs qui rencontrent des difficultés d'accès au capital, mais peuvent gérer efficacement des micro-crédits.
<i>Environnement opérationnel</i>	Instable (par exemple, une inflation élevée) ; la population cible ne gère pas d'entreprises.	Stable (sécurité élevée, inflation réduite) ; la population cible gère des entreprises, elle a accès aux marchés et elle est en mesure de rembourser les prêts.
<i>Capacité et orientation</i>	Expérience de développement de la communauté et de création de micro-entreprises, mais sans volonté ou capacité de mener des programmes de microfinance plus sophistiqués à long terme.	Capacité modérée à forte, l'accent étant mis sur des programmes de services financiers ou de développement des microentreprises.
<i>Perspectives de financement du programme</i>	A court terme (un an ou moins)	A long terme (au minimum trois ans)

Il faut également analyser les facteurs ci-dessous.

### 1. Perennité du programme : garantir l'accès ultérieur des clients au capital

Les programmes de subventions ne sont pas viables sur le long terme ; en effet, il est quasiment impossible d'assurer un accès permanent au financement externe. La viabilité des groupes de solidarité et des fonds de crédits rotatifs dépend du professionnalisme de leur gestion, de l'adéquation des taux de remboursement et de l'engagement sans faille des participants à ces services (→ voir Chapitre 7 pour plus de renseignements).

Toute organisation de/pour personnes handicapées qui décide de fournir des subventions et des prêts doit se demander si son programme vise à atteindre la viabilité. Ceci est souvent difficile, car les organisations de/pour personnes handicapées ont tendance à subventionner les prêts, renonçant à couvrir leurs charges d'exploitation et leurs charges financières. En outre, si elles ciblent uniquement les personnes handicapées, il est très difficile d'atteindre suffisamment de personnes (masse critique) pour garantir la viabilité du programme.

La meilleure solution pour garantir aux personnes handicapées un accès durable aux services financiers consiste certainement à les orienter vers des institutions de microfinance fiables et viables, disposant des compétences et des moyens financiers nécessaires.

### 2. Mission du programme

Les organisations de/pour personnes handicapées doivent avant tout se demander si la mise à disposition de services financiers fait partie de leur mission ou si cela les détourne de leurs compétences fondamentales (par exemple, défendre les droits des personnes handicapées).

Les organisations qui accordent une grande importance à l'approche fondée sur les droits et visent à garantir l'intégration des personnes handicapées dans les institutions classiques, font généralement tout leur possible pour garantir l'égalité d'accès des personnes handicapées aux services des institutions de microfinance (au lieu de créer leurs propres programmes spécifiques). Des expériences réussies prouvent que ceci est possible lorsque les personnes handicapées font preuve de capacités et d'attitudes adéquates et lorsque les institutions de microfinance réduisent les obstacles liés à l'accessibilité, aux préjugés et aux produits proposés.

#### Cas n°4 : Réduction des barrières psychologiques – exemple d'une coopérative péruvienne

*La coopérative péruvienne Maquita Cushunquic travaille principalement dans les zones rurales ; elle a déjà fourni des prêts à des personnes handicapées pauvres. « Au début, nous étions quelque peu réticents, car nous pensions que les personnes handicapées dépensaient beaucoup d'argent en médicaments, qu'elles étaient souvent malades et qu'elles ne pouvaient pas gérer une entreprise de manière autonome » indique le gérant de la coopérative. « Quoiqu'il en soit, nous avons déjà travaillé avec plusieurs personnes handicapées physiques et avec une dame aveugle et je peux vous dire qu'elles comptent parmi nos meilleurs clients ! Elles n'ont demandé aucune condition spéciale, seulement l'accès aux mêmes services que les autres personnes de leur communauté. Nous comprenons à présent que ces personnes sont des membres productifs de la communauté, au même titre que les autres ».*

*Suite à ces expériences, le personnel de la coopérative a réalisé que les personnes handicapées pouvaient être de bons entrepreneurs. « Nous encourageons notre personnel à réaliser une évaluation objective des emprunteurs potentiels, au lieu de négliger les personnes handicapées en raison de préjugés ».*



### 3. Présence d'institutions de microfinance ayant une large portée sociale

Ces dernières années, de nombreux pays ont assisté à une croissance importante du nombre et de la taille des institutions de microfinance. Pourtant, leur couverture géographique est toujours inégale, que ce soit entre les pays ou entre les différentes régions des pays. Dans la plupart des pays d'Asie du Sud et du Sud-est, les institutions de microfinance disposent d'une large portée dans les zones urbaines et rurales. En revanche, de nombreux pays africains sont confrontés à un manque d'institutions de microfinance dans les zones rurales, et même parfois dans les zones semi-urbaines et urbaines. On observe avant tout ce phénomène dans les pays récemment touchés par des guerres civiles, où la microfinance en est toujours à son stade de développement initial.

Les institutions de microfinance diffèrent également en terme de portée auprès des groupes vulnérables, en fonction de leur méthodologie et des produits financiers qu'elles proposent, mais également de la « culture » de l'organisation. Les missions des institutions de microfinance varient. Alors que certaines institutions visent à atteindre les personnes très pauvres et à leur offrir des services financiers et non financiers, d'autres ciblent les personnes qui possèdent déjà une entreprise et leur proposent uniquement des services financiers. Atteindre les personnes pauvres ou les plus vulnérables requiert des efforts particuliers, de l'innovation et la mise en place de nouvelles méthodologies.

S'il n'existe aucune institution de microfinance dans la région d'intervention d'un programme, ou si les institutions présentes ne ciblent pas les personnes très pauvres, il peut être légitime de chercher d'autres solutions. Il peut s'agir de soutenir l'organisation de groupes de solidarité ou, si les ressources et les compétences nécessaires sont disponibles, de fournir directement des mécanismes de financement : subventions, prêts par l'intermédiaire d'un fonds de crédits rotatifs ou encadrement de groupes de solidarité (→ voir Chapitre 7).

#### 4. Ressources du programme

La décision de mettre en œuvre un programme de mécanismes de financement doit être basée sur une analyse coûts-avantages tenant compte des ressources humaines et financières disponibles.

La gestion d'un programme de mécanismes de financement, notamment de prêts, est complexe. Elle requiert au minimum :<sup>[50]</sup>

- ✓ un personnel spécialisé disposant de solides connaissances financières et chargé, au sein de l'organisation, de concevoir, gérer, mettre en œuvre et contrôler le programme ;
- ✓ des systèmes de gestion de l'information appropriés, permettant un suivi personnalisé de l'ensemble des emprunteurs ;
- ✓ un solide Plan d'Affaires identifiant des sources de financement suffisantes pour la durée prévue du programme, si son objectif principal est d'atteindre les populations vulnérables, et non pas de devenir une institution de microfinance viable (→ l'Étude de cas n° 13 sur le CICR en Afghanistan fournit un exemple intéressant).

Dans le cadre de la gestion des ressources d'un programme, il est important de mettre en place des incitations adéquates au remboursement, afin que la plupart des emprunteurs remboursent leur prêt à l'échéance prévue. A titre de référence, la plupart des institutions de microfinance établies ont un taux de « portefeuille à risque »<sup>[51]</sup> inférieur à 3 %. En revanche, les programmes gérés par les organisations de/pour personnes handicapées ayant participé à notre enquête ont un taux de « portefeuille à risque » compris entre 7 et plus de 30 %.

*La mise en œuvre d'un programme de mécanismes de financement requiert un personnel spécialisé, des systèmes de gestion de l'information appropriés et un solide plan de développement.*

Les bonnes pratiques en matière de microfinance ont clairement démontré que les organisations obtenaient de meilleurs résultats lorsqu'elles se concentraient sur leurs compétences premières : les services financiers en ce qui concerne les institutions de microfinance, la défense et/ou les services aux personnes handicapées dans le cas des organisations de/pour personnes handicapées. Les organisations de/pour personnes handicapées doivent évaluer avec soin leurs capacités et leurs ressources institutionnelles et organisationnelles avant de prendre la décision de fournir des mécanismes de financement.

#### **Cas n°5 :** Choix de partenariat avec les institutions de microfinance classique – exemple de LCI<sup>[52]</sup>

*Leonard Cheshire International (LCI) est une organisation britannique qui travaille de manière globale avec les personnes handicapées. En 1997, LCI a mis en place une structure de crédit destinée à fournir des capitaux aux micro-entrepreneurs souhaitant créer ou développer leur entreprise. Au bout de deux ans, le programme a démontré que les revenus de la plupart des personnes handicapées ayant bénéficié d'un crédit s'étaient améliorés. Néanmoins, LCI avait seulement pu atteindre un nombre limité de personnes et les charges administratives étaient disproportionnées par rapport au résultat obtenu ; l'organisation risquait de ponctionner les ressources d'autres activités prioritaires. LCI a conclu que l'élargissement de son action à l'attribution de crédits risquait de l'écartier de son activité principale et de détourner ses ressources déjà limitées.*

*En accord avec son approche d'intégration du handicap dans les différentes thématiques du développement, LCI a redéfini sa politique, renonçant au rôle de fournisseur de crédit pour promouvoir l'accès au crédit des personnes handicapées. LCI se concentre à présent sur la mise en place de partenariats avec les institutions de microfinance classiques, qui disposent des ressources et des compétences nécessaires.*

## En résumé

- ✓ Le choix d'un **mécanisme de financement et de la stratégie de mise en œuvre correspondante** (qu'il s'agisse d'une intégration dans les institutions de microfinance classiques ou d'une attribution directe par les organisations pour personnes handicapées) requiert une analyse exhaustive des ressources disponibles, de la mission de l'organisation, de la portée potentielle et de la viabilité du programme.
- ✓ L'accès aux institutions de microfinance classiques favorise la reconnaissance des personnes handicapées comme clients égaux, garantit la viabilité à long terme et l'accès aux services financiers.
- ✓ La mise en œuvre de **programmes de mécanismes de financement par les organisations pour personnes handicapées peut s'avérer nécessaire** en l'absence d'Institution de microfinance ou si l'intégration dans ces institutions constitue une stratégie à long terme. Néanmoins, les compétences et ressources nécessaires doivent être disponibles avant la mise en œuvre du programme.

# **Recommandations visant à faciliter l'accès aux mécanismes de financement**

## **6**

### **Faciliter l'insertion des personnes handicapées dans les institutions de microfinance classiques**

Cette section évoque le rôle que les institutions de microfinance peuvent jouer en favorisant l'insertion des personnes handicapées. Elle inclut également des exemples de bonnes pratiques sur la manière dont les organisations pour personnes handicapées peuvent établir des partenariats ou favoriser l'accès des personnes handicapées aux services de microfinance formels.

### 6.1 Partenariats complémentaires entre les institutions de microfinance et les organisations de/pour personnes handicapées

Cette méthode permet à chaque organisation de se concentrer sur les services spécifiques qu'elle fournit aux personnes handicapées : les institutions de microfinance fournissent des services financiers (notamment le versement, le remboursement et le suivi de prêts), tandis que les organisations pour personnes handicapées mènent des programmes de renforcement de la confiance en soi et des actions sociales. Les autres services nécessaires peuvent être fournis par tout type d'organisation. Il s'agit notamment de promouvoir l'épargne, de mettre en place des groupes d'épargne et de crédit, d'expliquer les principes d'épargne et de prêt, mais également le versement et le remboursement des prêts.

Figure 7 :

Partenariats complémentaires entre les fournisseurs de microfinance et les organisations de/pour personnes handicapées



Cette méthode est conforme à la stratégie d'insertion soutenue par de nombreuses organisations de/pour personnes handicapées, car elle favorise l'intégration dans les services classiques (complétée par le travail social des organisations de/pour personnes handicapées), au lieu d'établir des structures parallèles réservées aux personnes handicapées.

**Cas n°6 : Accords de partenariat en Ethiopie, au Kenya et en Inde**

*Gasha est une institution de microfinance implantée en Ethiopie, qui a déjà établi des partenariats avec différents programmes de développement. Ses partenaires assurent l'organisation, la formation et les conseils aux emprunteurs potentiels. Une fois qu'elles sont prêtes à gérer un prêt, ces personnes font appel aux services de Gasha.*

*Au Kenya, un évêché a mis en place un programme de développement qui fournit une aide technique et un soutien organisationnel aux fermiers locaux. Ils peuvent ensuite accéder aux prêts d'une institution de microfinance appelée Mbeu (« graine » en langue kiembu).*

*En Inde, certaines banques ont fourni des prêts groupés à des groupes de solidarité créés et soutenus par des organisations pour personnes handicapées. Les groupes de solidarité organisent eux-mêmes les versements et les remboursements internes des prêts. Dans certains cas, les groupes de solidarité gèrent eux-mêmes le suivi des prêts, avec le soutien technique de l'organisation pour personnes handicapées dont ils dépendent ; dans d'autres cas, les banques assurent un suivi direct.*

*Dans ces trois exemples, chaque type d'institution fournit un service spécifique et se concentre sur son domaine d'expertise. Diverses méthodes sont envisageables, mais la réussite de ces partenariats repose notamment sur une répartition claire des tâches, rôles et responsabilités de chacun. Des attentes mal placées peuvent engendrer incompréhensions et conflits.*



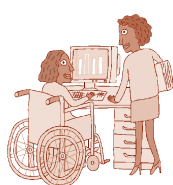
## **6.2 Comment promouvoir l'échange d'informations entre les institutions de microfinance et les organisations de/pour personnes handicapées ?**

Le manque d'informations sur les activités de chacun peut nuire à la coopération entre les institutions de microfinance et les organisations de/pour personnes handicapées.<sup>[53]</sup> En effet, certaines institutions de microfinance considèrent que les personnes handicapées sont incapables de gérer une entreprise et certaines organisations de/pour personnes handicapées estiment que les institutions de microfinance ne peuvent pas répondre aux besoins des personnes handicapées.

Les bailleurs et les réseaux de microfinance peuvent jouer un rôle majeur : en faisant connaître les questions liées au handicap et les stratégies adaptées pour combattre la pauvreté et l'exclusion des personnes handicapées ; en favorisant la transparence parmi leurs partenaires/leurs membres pour qu'ils agissent conjointement et que les deux parties se rejoignent. Cette stratégie permettra une meilleure compréhension des besoins et contraintes des deux parties.

Mentionnons notamment le Mécanisme de Microfinance et de Soutien en Afghanistan (MISFA)<sup>[54]</sup> et les « Tables Rondes » créées par l'OIT, qui permettent aux institutions de microfinance et aux programmes pour personnes handicapées de se rencontrer.

**Cas n°7 :** Échange d'informations entre les institutions de microfinance et les organisations de personnes handicapées - AMFIU/NUDIPU, Uganda



En 2005, l'Association des institutions de microfinance de l'Ouganda (AMFIU) et l'Union nationale des personnes handicapées en Ouganda (NUDIPU) ont lancé un projet pilote, « The Microfinance and Disability Project », avec le soutien de l'Association Norvégienne de Personnes Handicapées (NAD). Les

objectifs du projet sont les suivants :

- ✓ sensibiliser les institutions de microfinance au marché largement inexploité des services financiers pour les personnes handicapées ;
- ✓ informer les organisations pour personnes handicapées et supprimer toute peur ou idée fausse à l'égard des institutions de microfinance.

Les activités menées pour atteindre ces objectifs incluent notamment :

- ✓ l'organisation d'un atelier de deux jours destiné aux organisations de/pour personnes handicapées et aux institutions de microfinance dans le district de Tororo. L'atelier a créé une dynamique positive parmi les participants et a permis de présenter l'expérience réussie de divers entrepreneurs handicapés. Deux autres ateliers doivent avoir lieu dans d'autres régions ;
- ✓ la création d'une récompense destinée à l'institution de microfinance qui favorise le plus l'insertion des personnes handicapées ;
- ✓ la réalisation d'une enquête destinée à déterminer la proportion de personnes handicapées parmi les clients de l'AMFIU et à analyser leur connaissance et leur expérience de l'égalisation des chances des personnes handicapées.

Chaque organisation a nommé un responsable spécifique chargé de gérer ce projet. Le responsable handicapé de l'AMFIU sensibilise les institutions de microfinance aux questions liées au handicap, tandis que le responsable microfinance de NUDIPU rencontre des personnes handicapées, les conseille, leur enseigne des compétences professionnelles et essaie de leur faire prendre conscience de leurs capacités professionnelles.

### 6.3 Cibler les institutions de microfinance

Les personnes handicapées peuvent légitimement prendre contact avec les institutions de microfinance, qui sont autant de partenaires potentiels pour les organisations de/pour personnes handicapées.

Les institutions de microfinance dont la mission inclut spécifiquement la réduction des niveaux de pauvreté font généralement des efforts supplémentaires pour atteindre les personnes pauvres et vulnérables. Les personnes handicapées représentent généralement un pourcentage plus élevé parmi les clients des institutions de microfinance qui visent spécifiquement à atteindre les personnes les plus pauvres. Il semble donc plus facile pour les organisations de/pour personnes handicapées d'établir des partenariats avec les institutions de microfinance qui visent explicitement à atteindre les populations vulnérables.

La création de partenariats avec les institutions de microfinance qui adoptent une approche intégrée est un choix stratégique d'autant plus judicieux que ces institutions fournissent des formations et autres services utiles aux personnes handicapées vulnérables.

**Cas n°8 : Institutions de microfinance impliquées dans la lutte contre la pauvreté**

*Les institutions de microfinance qui touchent le plus de personnes handicapées sont généralement celles pour lesquelles la réduction de la pauvreté constitue un objectif majeur. Les missions des organisations présentées ci-dessous incluent l'amélioration du niveau de vie des personnes pauvres par l'association de services financiers et non financiers.*

*L'institution bangladaise BRAC (Bangladesh Rural Advance Commission) est l'une des plus grandes institutions de microfinance au monde ; ses objectifs consistent à réduire la pauvreté et à favoriser l'autonomisation des personnes pauvres. Aujourd'hui, l'institution BRAC concerne près de 100 millions de personnes au Bangladesh ; elle adopte une approche globale en fournissant des services de microfinance, mais également des services de santé, d'éducation et d'autres services sociaux. Les personnes handicapées sont présentes dans tous les programmes BRAC, notamment la microfinance.*

*Au Bangladesh toujours, la fondation BKF (Bandu Kallyan Foundation) propose toute une série de services aux populations vulnérables, allant des prêts aux groupements solidaires. En 2002, la fondation a commencé à fournir des prêts sans intérêts aux personnes handicapées, à travers des groupements solidaires. Ce programme a évolué pour s'adapter aux circonstances. Aujourd'hui, la plupart des personnes handicapées bénéficient de prêts individuels ; l'introduction d'un taux d'intérêt subventionné est envisagée ; enfin, l'accompagnement et le suivi individuels sont renforcés.*

*OLC (Oportunidad Latinoamerica Colombia) a accordé des subventions et des micro-crédits à plus de 450 personnes handicapées. L'organisation fait un effort particulier pour atteindre cette population et complète ses mécanismes de financement par des formations et des conseils. OLC a décidé de cibler spécifiquement les personnes handicapées lorsqu'elle a réalisé qu'elles étaient surreprésentées parmi les personnes les plus pauvres de Colombie. Aujourd'hui, 6 % de ses bénéficiaires et emprunteurs sont atteints d'un handicap (certains sont des victimes des mines). OLC a récemment obtenu une subvention du Groupe Consultatif d'Assistance aux plus Pauvres (CGAP) pour la qualité de son travail.*

*ProMujer Nicaragua a intégré les personnes handicapées au sein de ses banques villageoises et soutient également une banque villageoise créée par une organisation de femmes handicapées pour produire des piñatas<sup>[55]</sup> traditionnelles. Les femmes handicapées ont contacté ProMujer pour soumettre directement leurs demandes de prêts, sans condition spéciale. Outre la mise en œuvre de services financiers (facturés au taux du marché, ce qui ne pose aucun problème de règlement à ces femmes handicapées), l'institution fournit également des formations professionnelles et des services de soins de santé.*

Il ne faut pas négliger la possibilité de partenariats avec les institutions de microfinance qui s'adressent aux entrepreneurs (les « moins pauvres »), car ces services peuvent être plus adaptés aux besoins des personnes handicapées qui possèdent déjà une entreprise (éventail de services financiers plus large, prêts d'un montant supérieur ou services de paiement, par exemple). Les autres facteurs à prendre en compte incluent notamment le choix d'un partenaire disposant d'une large présence dans le pays, la région ou les zones rurales et d'une expérience avérée auprès d'autres populations vulnérables.

## 6.4 Intégrer les personnes handicapées dans les institutions de microfinance classiques

Il faut avant tout souligner que certaines personnes handicapées prennent l'initiative de contacter directement les institutions de microfinance et parviennent à accéder aux services financiers de manière autonome. Lors d'un entretien préalable à ce rapport, une experte de la microfinance a indiqué que, lorsqu'elle travaillait en Afghanistan, un grand nombre de clients de son institution de microfinance étaient des victimes de mines qui avaient perdu un membre ; néanmoins, elle n'avait jamais remarqué leur handicap avant de les croiser sans leur prothèses dans un café. Il ne faut pas supposer que toutes les personnes handicapées requièrent ou demandent des conditions spéciales.<sup>[56]</sup>

Les personnes handicapées constituent un segment de marché important pour les institutions de microfinance, car elles représentent environ 10 % de la population totale dans la plupart des pays. Malgré cela, le pourcentage de personnes handicapées parmi les clients des institutions de microfinance reste très faible (0 à 0,5 %, parfois 6 %), selon l'enquête de Handicap International.<sup>[57]</sup>

En fonction des difficultés spécifiques rencontrées, la mise en relation des personnes handicapées et des institutions de microfinance peut nécessiter la mise en œuvre de certaines des actions évoquées ci-dessous.



**Boîte à outils n°3 : Actions destinées à mettre en relation les personnes handicapées et les institutions de microfinance**

**1. Pour réduire l'autoexclusion :**

- Expliquer aux personnes handicapées les principes de la microfinance, les conditions générales à respecter pour bénéficier de ces services et les avantages des institutions de microfinance formelles (expliquer notamment que la microfinance est un service qui a un coût et que le paiement de ce coût garantit l'accès à des services financiers viables et diversifiés). Ceci permettra de combattre les idées fausses grâce à un accompagnement individuel, des ateliers ou des séminaires.
- Améliorer la confiance en soi des personnes handicapées et évoquer avec elles leur droit d'accès aux services classiques, car beaucoup hésitent à prendre contact avec les institutions de microfinance. Le développement des aptitudes sociales est tout aussi important que l'acquisition de compétences professionnelles.
- Accompagner les personnes handicapées à élaborer leurs Plans d'Affaires et à remplir leurs formulaires de demande de services financiers, afin de réduire le risque de refus et d'identifier toute insuffisance susceptible d'engendrer un échec à l'avenir.
- Développer le « soutien par les pairs » en invitant les entrepreneurs accomplis à intervenir et à partager leur expérience avec les entrepreneurs potentiels.
- Organiser des rencontres fréquentes avec les personnes handicapées ; comprendre leurs besoins et les raisons qui les empêchent d'accéder aux services financiers. Identifier les personnes qui réussissent et s'inspirer de leur expérience.

**2. Pour réduire l'exclusion par le personnel des institutions de microfinance :**

- Organiser des séminaires au sein des institutions de microfinance afin de sensibiliser le personnel aux questions liées au handicap et aux droits des personnes handicapées.
- Expliquer aux Agents de Crédit comment réaliser une analyse objective des risques, sans discriminer les personnes handicapées.
- Evoquer la stigmatisation et les préjugés avec les responsables, les gestionnaires, les titulaires des prêts, etc. Si les principaux responsables s'engagent sur ce problème, ils diffuseront l'information au sein de leur institution.
- Attirer l'attention du personnel sur les « histoires de réussite », afin de sensibiliser les institutions de microfinance (et la société dans son ensemble) au potentiel des entrepreneurs handicapés.

**3. Pour réduire l'exclusion par les autres membres (dans les groupements solidaires et les banques villageoises) :**

- Promouvoir l'acceptation et l'insertion sociales grâce à des campagnes de communication et sensibilisation locales.
- S'assurer les « histoires de réussite » sont connues dans toute la communauté.
- Etablir des partenariats avec les médias locaux pour faire connaître une « histoire de réussite » (les radios et les journaux locaux peuvent être prêts à céder gratuitement quelques minutes ou quelques lignes).
- Intégrer la question de la microfinance dans la réadaptation à base communautaire.

**4. Pour éviter toute exclusion due à la nature des services financiers :**

- Mener une étude de marché sur le segment cible, afin d'identifier ses besoins et capacités spécifiques, s'assurer que les services financiers disponibles répondent à ces besoins ou qu'ils sont facilement adaptables.
- Essayer de proposer des alternatives et d'être innovant ; rencontrer des spécialistes de la microfinance et des banques qui sont prêts à partager leurs idées. Certaines adaptations des services financiers peuvent être relativement peu coûteuses et faire une grande différence. Il peut s'agir notamment d'accepter qu'un parent représente la personne handicapée lors des réunions de groupe ou de construire une petite rampe pour permettre aux personnes handicapées physiques d'accéder aux locaux de l'institution de microfinance de manière autonome.<sup>[58]</sup>

**5. Pour réduire l'exclusion due au manque d'accessibilité :**

- S'assurer que les locaux de l'institution de microfinance sont accessibles : présence de rampes d'accès et de comptoirs surbaissés pour les personnes en fauteuil, réunions de groupe organisées dans des lieux accessibles, etc.

## 6.5 Conditions particulières pour les personnes handicapées : cette approche est-elle adaptée ?

La plupart des institutions de microfinance ont en commun deux objectifs fondamentaux : fournir des services financiers aux personnes pauvres et le faire de manière durable. Ces deux objectifs ne sont pas forcément contradictoires, mais les institutions de microfinance leur accordent une importance variable.<sup>[59]</sup> La viabilité est rarement considérée comme une fin en soi, mais plutôt comme un moyen permettant d'atteindre un plus grand nombre de personnes pauvres sur le long terme ; néanmoins, certaines institutions de microfinance considèrent également cette branche comme un secteur d'activité rentable.

Dans le cadre du handicap, il a été question d'accorder des conditions particulières aux personnes les plus vulnérables, notamment pour la phase de démarrage d'une nouvelle activité économique. Néanmoins, si la plupart des institutions de microfinance ayant participé à cette étude affirment être prêtes à faciliter l'accès des personnes handicapées (avec des documents en braille ou rampes d'accès à leurs locaux, par exemple), elles indiquent également qu'elles ne peuvent pas se permettre de proposer des conditions particulières de prêt à un secteur spécifique de la population. Ceci pourrait remettre en cause leur viabilité financière à long terme (leur capacité à couvrir leurs charges d'exploitation et le coût des fonds grâce à leurs propres revenus).

Néanmoins, certaines institutions se sont dites prêtes à prendre des mesures spécifiques pour atteindre les personnes handicapées si les coûts supplémentaires (par exemple, les frais de transport engagés pour atteindre les personnes handicapées dans les zones rurales) ou le manque à gagner (dû à des taux d'intérêt inférieurs) étaient subventionnés par des organisations de/pour personnes handicapées ou d'autres donateurs.

**Tableau n°9 : Avantages et inconvénients du subventionnement des coûts supplémentaires (taux d'intérêt et autres frais) par les organisations de/pour personnes handicapées**

Avantages des subventions	Inconvénients des subventions
Les personnes handicapées s'intégreront facilement dans les institutions de microfinance et se familiariseront avec leur méthodologie et la gestion des prêts.	Peu d'institutions de microfinance (en particulier les institutions formelles) sont prêtes à modifier leurs méthodologies et leurs critères/conditions de prêt.
Les prêts subventionnés constituent un premier pas hors de la pauvreté ; au final, les emprunteurs sont censés soumettre leurs demandes de prêt comme les autres personnes.	Si les organisations de/pour personnes handicapées mettent de côté des fonds spécifiques pour couvrir le coût des subventions, elles ponctionnent les ressources d'autres programmes, qui peuvent être liés à leurs activités premières (défense des droits des personnes handicapées, travail social, soutien par les pairs, etc.).
	Les emprunteurs qui bénéficient de prêts subventionnés auront par la suite des difficultés à s'habituer aux taux d'intérêt du marché (cette méthode n'a fonctionné que dans de très rares cas).
	Les subventions peuvent renforcer l'idée selon laquelle les personnes handicapées ont besoin de conditions spécifiques et ne peuvent pas gérer un prêt comme le reste des clients.
	Le programme se limitera à la durée de disponibilité des bailleurs pour couvrir le coût des subventions.

*Cas n°9 : Conditions spéciales pour les personnes handicapées - projet de développement de l'entrepreneuriat chez les femmes handicapées - BIT et EFPD, Éthiopie*

*La Fédération Éthiopienne des Personnes Handicapées (EFPD)<sup>[60]</sup> a établi un partenariat avec une institution de microfinance, dans le but premier de développer l'entrepreneuriat chez les femmes handicapées en proposant des formations professionnelles et en gestion, ainsi que des services de microfinance et de développement professionnel.*

*Voici la méthodologie qui a été utilisée : l'EFPD a subventionné la moitié des taux d'intérêt afin de faciliter l'accès des personnes handicapées aux services financiers. Elle a également pris en charge la moitié de l'épargne obligatoire, identifiée comme un obstacle pour les personnes handicapées souhaitant déposer une demande de prêt. Ce programme a été créé avec le soutien financier et technique du BIT.<sup>[61]</sup>*

Lorsqu'une organisation de/pour personnes handicapées et une institution de microfinance décident de mettre en œuvre un programme de prêts subventionnés, la sélection des personnes ayant accès à ce programme doit être particulièrement rigoureuse. Une sélection inadaptée risquerait en effet d'avoir des conséquences négatives, en compliquant dans les faits l'accès des personnes handicapées aux institutions de microfinance classiques (sans conditions spéciales) auxquelles elles auraient normalement pu accéder. Si les personnes qui peuvent être en mesure d'accéder aux prêts commerciaux prennent l'habitude de ne pas le faire, la culture de crédit de la communauté et les autres institutions de microfinance de la région peuvent également en pâtir.



**Cas n°10 : Sélection rigoureuse des utilisateurs de prêts subventionnés**

*Une certaine organisation fournit des prêts subventionnés aux personnes handicapées. Les seules conditions préalables consistent à fournir une garantie (qui peut néanmoins être inférieure au montant du prêt) et le Plan d'Affaires élaboré au cours des sessions de formation organisées par le fournisseur de prêts. Ces prêts ont permis à quelques personnes handicapées de créer des entreprises viables, par exemple des stands de légumes sur le marché local.*

*Néanmoins, des prêts similaires ont également été accordés à des personnes handicapées qui possédaient déjà une entreprise viable. C'est notamment le cas de la gérante d'un petit magasin de papeterie. Elle a reçu des prêts subventionnés qui lui ont permis de diversifier ses produits et d'acheter en gros, réduisant ainsi ses coûts. Sa clientèle est solide et son activité est en plein développement.*

*Elle aimerait à présent acheter son propre magasin, afin de ne plus dépenser d'argent pour son loyer. Néanmoins, l'organisation ne peut pas lui fournir les 10 000 USD dont elle a besoin, le montant maximal des prêts étant fixé à 500 USD. Malgré tout, elle ne prendra pas non plus contact avec une institution de microfinance, bien que son activité soit florissante et que sa mère (qui possède une maison) puisse jouer le rôle de garant. En effet, elle a peur de ne pas pouvoir payer des intérêts non subventionnés et pense qu'elle risque d'être victime de discrimination en raison de son handicap.*

*Cette gérante de papeterie aurait pu soumettre sa demande de prêt à une institution de microfinance dès le départ, car elle disposait déjà d'une entreprise viable et d'un garant. Le fait de l'accompagner dans ces démarches administratives aurait été une bonne manière de l'aider à faire le pas et à comprendre le rôle des institutions de microfinance. Même si elle avait eu besoin d'un prêt subventionné au tout début, il aurait malgré tout mieux valu lui expliquer qu'il s'agissait d'un « coup de pouce » exceptionnel (vu qu'elle avait d'autres possibilités) et lui proposer une formation adaptée, lui permettant d'accéder à une institution de microfinance ordinaire.*

## **6.6 Minimiser le risque financier que les institutions de microfinance peuvent associer aux services aux personnes handicapées**

Deux instruments principaux permettent de limiter la prise de risque des institutions de microfinance lorsqu'elles fournissent des services financiers aux personnes handicapées : le financement de lignes de crédit et la mise en place de fonds de garantie.

### **Financement de lignes de crédit**

Cet outil vise à fournir des réserves financières aux institutions de microfinance qui accordent des prêts aux personnes handicapées. L'institution de microfinance est chargée de gérer cette ligne de crédit : elle définit les personnes éligibles pour un prêt et se charge du versement, du suivi et du remboursement des prêts.

Le principal avantage lié au financement de lignes de crédit réside dans le fait que cela permet aux organisations de/pour personnes handicapées de se concentrer sur leurs services fondamentaux. Au lieu d'essayer de fournir elles-mêmes les prêts, elles confient leur versement et leur gestion à un fournisseur de microfinance professionnel.

**Cas n°11 :** Financement de lignes de crédit – FURWUS  
et Espino Blanco, Nicaragua

*La fondation FURWUS (Fundación para la Rehabilitación Walking Unidos) offre une réadaptation physique, des orthèses, des prothèses et des opportunités d'emploi aux personnes handicapées. Il y a un an et demi, FURWUS a lancé un programme de micro-crédit grâce à un partenariat avec une institution de microfinance locale, Espino Blanco, spécialisée dans les services aux populations vulnérables. FURWUS a reçu une subvention de la Fondation Interaméricaine et a chargé l'institution Espino Blanco, soucieuse des problèmes sociaux, de la gérer.*

*FURWUS a défini les conditions de prêt et a accordé quelques assouplissements : un taux d'intérêt inférieur aux taux du marché et une période de grâce de deux mois. Après une période où peu de remboursements étaient effectués à échéance, un solide système de suivi a été mis en place et les indicateurs financiers s'améliorent. Pour l'instant, seules 30 personnes ont bénéficié de ces services ; l'objectif de FURWUS est d'atteindre 200 utilisateurs. Une campagne est en cours pour faire connaître ce fonds aux personnes handicapées des communautés avoisinantes.*

### Fonds de garantie

Les fonds de garantie fournissent une garantie qui permet à l'emprunteur de contacter sa banque pour un prêt ou un crédit. Les garanties sont particulièrement utiles aux emprunteurs qui ne disposent pas d'une couverture suffisante (terrains ou autres actifs). Les petits emprunteurs manquent presque toujours de garanties suffisantes ; l'objectif des programmes de garantie consiste donc à partager le risque de crédit avec les banques.<sup>[62]</sup>

Ce modèle vise à fournir un fonds de garantie aux institutions de microfinance, afin de les inciter à proposer leurs services aux personnes handicapées. Le fonds de garantie permet de couvrir toute perte subie par les institutions de microfinance dans le cas où une personne handicapée ne rembourserait pas son prêt. Afin de contraindre le fournisseur de microfinance à faire les mêmes efforts que pour les autres emprunteurs, le fonds de garantie fourni par l'organisation de/pour personnes handicapées couvre *uniquement une partie* des pertes. Le fournisseur de microfinance doit donc également tout mettre en œuvre pour fournir des services d'excellence et obtenir ses remboursements, afin d'éviter toute perte pour lui-même.

Le fonds de garantie doit être utilisé en cas de retard de remboursement d'un prêt.<sup>[63]</sup> Ce fonds peut être versé sur un compte du fournisseur de microfinance lui-même ou dans une banque. Ce fonds permet généralement de dégager des intérêts, qui peuvent constituer une source de revenus pour l'organisation émettrice ou accroître le montant du fonds de garantie.

**Tableau n°10 :** Avantages et inconvénients des lignes de crédit et des fonds de garantie

Avantages	Inconvénients
Ils permettent aux organisations de se concentrer sur leurs activités premières et aux personnes handicapées d'accéder aux services financiers d'une institution spécialisée.	La mise en place d'un fonds de garantie ou le financement d'une ligne de crédit peut renforcer l'idée selon laquelle les personnes handicapées présentent un risque plus élevé pour les institutions de microfinance.
Le fonds de garantie encourage les institutions de microfinance à accorder des prêts aux personnes handicapées ; elles savent en outre que l'organisation de/pour personnes handicapées soutient l'emprunteur en lui proposant formation et suivi.	L'institution de microfinance peut se sentir moins concernée par le suivi des comptes des personnes handicapées, dans la mesure où ceux-ci sont « soutenus » par un fond de garantie ou une ligne de crédit. En cas de non remboursement, le fournisseur n'est donc pas tenu d'assumer la totalité des pertes financières afférentes. Les pertes sont au moins en partie couvertes par le fonds de garantie ou la ligne de crédit
Les emprunteurs apprennent à connaître la méthodologie et les conditions de prêts des institutions de microfinance ; ils pourront les contacter directement à l'avenir.	Les emprunteurs peuvent considérer les fonds de garantie comme un mécanisme destiné à protéger leurs activités entrepreneuriales en toutes circonstances, ce qui affecte leur discipline financière.

**Boîte à outils n°4 :** *Recommandations relatives au financement de lignes de crédit et à la mise en place de fonds de garantie*

1. Réaliser une analyse exhaustive afin d'**identifier le principal obstacle** qui empêche un segment spécifique de personnes handicapées d'accéder aux services financiers classiques. Ni fonds de garantie, ni ligne de crédit ne permettront de pallier un manque de compétences professionnelles.
2. Evaluer si l'organisation de/pour personnes handicapées dispose de la capacité **organisationnelle**, du **savoir-faire** et des **fonds** nécessaires à la gestion d'un instrument complexe tel qu'un fonds de garantie ou une ligne de crédit.
3. Définir si un fonds de garantie/une ligne de crédit constitue le meilleur moyen pour garantir l'accès aux services financiers **sur le long terme**.
4. Si possible, identifier un fournisseur de microfinance ayant **déjà mis en oeuvre ces instruments avec succès** en partenariat avec d'autres organisations.
5. Assurer la **transparence des rôles** et responsabilités de chacun.
6. Définir des **règles explicites et précises**.
7. **Consulter des experts juridiques/financiers** avant de signer l'accord formel.
8. **Partager les risques** : le fournisseur de microfinance doit être majoritaire (plus de 50 %) dans le fonds de garantie ou la ligne de crédit.
9. Les lignes de crédit et fonds de garantie doivent être considérés comme **un instrument de transition**.

**Cas n°12 :** Fonds de garantie – Handicap International au Sénégal et en Afrique Centrale

*Dans le cadre d'un programme plus large visant à l'insertion socio-économique des personnes handicapées et des victimes de mines dans la région de la Casamance, au Sénégal, Handicap International a cherché à faciliter l'accès de cette population aux services financiers.*

*Handicap International a donc établi un partenariat avec l'institution de microfinance Asacase et la Fédération des Associations de Personnes Handicapées. Avec le soutien financier de l'Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID), l'organisation a créé un fonds de garantie destiné à couvrir jusqu'à 100 % de la perte en capital des prêts accordés aux membres de la Fédération. Asacase fournit les prêts avec ses fonds propres et utilise le fonds de garantie pour couvrir les pertes éventuelles.*

*Les différents partenaires ont créé un comité, composé de membres de chaque organisation, afin de sélectionner les personnes éligibles aux prêts. Les conditions sont les suivantes : vivre dans la région, être membre de l'une des associations partenaires et disposer d'un Plan d'Affaires réalisable.*

*En République Centrafricaine, Handicap International a développé un fonds de garantie en partenariat avec le Crédit Mutuel de Centrafrique. Ce fonds de garantie a été mis en place avec la participation de Handicap International et du Crédit Mutuel ; les deux partenaires ont donc partagé les risques et se sont impliqués à part égale dans la réussite du projet.*

*Les prêts sont accordés aux entrepreneurs potentiels dont les compétences et la fiabilité sont avérées. Les personnes dont le dossier est accepté peuvent ensuite gérer leurs propres projets économiques : ateliers de couture ou petits magasins, par exemple. Les personnes handicapées qui participent à ce programme bénéficient d'un soutien et d'une formation professionnelle constants. A ce jour, 238 personnes ont participé au programme et reçu des prêts.*

## En résumé

- ✓ **L'échange d'informations** est un élément clé de l'intégration des personnes handicapées dans les institutions de microfinance classiques ; il permet aux secteurs du handicap et de la microfinance de prendre conscience des besoins et contraintes de chacun.
- ✓ Des **partenariats complémentaires** peuvent être mis en place entre les organisations de/pour personnes handicapées et les institutions de microfinance, notamment celles dont les mission incluent la réduction de la pauvreté.
- ✓ Les personnes handicapées peuvent avoir besoin de **conditions particulières** dans certains cas très précis ; ces adaptations doivent néanmoins être adaptées, ciblées, temporaires et liées à d'autres services.



# **Recommandations visant à faciliter l'accès aux mécanismes de financement**

**7**

## **Attribution de financements : expérience des organisations de/pour personnes handicapées**

Cette section est consacrée aux expériences et aux bonnes pratiques des organisations de/pour personnes handicapées ayant décidé d'attribuer elles-mêmes des financements en créant des fonds de crédits rotatifs ou en soutenant des groupes de solidarité.

### 7.1 Rôle des organisations de/pour personnes handicapées

La plupart des organisations de personnes handicapées reconnaissent que leur mission est de représenter et de défendre les droits de leurs membres. Certaines proposent également des services (tels que l'éducation) ou mettent en œuvre des programmes (sur l'insertion économique, par exemple) lorsque des besoins en ce sens sont présents dans une communauté donnée.

A l'inverse, des organisations pour personnes handicapées (ou les prestataires de services pour les personnes handicapées) font généralement partie d'ONG internationales ou d'agences gouvernementales dont la mission principale est de proposer des services destinés aux personnes handicapées. Ces activités peuvent couvrir des domaines tels que la rééducation, la mise à disposition d'aides techniques pour des groupes spécifiques de personnes handicapées (personnes atteintes de handicaps intellectuels, personnes handicapées physiques ou visuelles ou personnes atteintes de troubles auditifs), l'éducation, les programmes d'insertion économique et le soutien au renforcement des capacités d'organisations locales de personnes handicapées.

La plupart de ces organisations privilégient la promotion de l'intégration des personnes handicapées dans les services classiques (qu'il s'agisse d'agences gouvernementales, d'organisations spécialisées dans le développement ou du secteur privé) plutôt que la mise en place de structures parallèles. Dans le cas des microcrédits, les principaux motifs sont exposés dans le Tableau n° 11.

**Tableau n°11 : Avantages de l'accès aux services financiers classiques**

Accès aux services financiers classiques	Mise à disposition de services par une organisation de/pour personnes handicapées
Contribue à l'approche fondée sur les droits visant à garantir l'accès des personnes handicapées à tous les services	Peut favoriser l'exclusion et la séparation des personnes handicapées du reste de la société
Permet aux organisations de se concentrer sur leurs principales activités et de consacrer tous leurs efforts aux activités spécifiques dans lesquelles elles ont la meilleure expertise	Entraîne les organisations à détacher des ressources limitées sur des domaines très variés, pour lesquels elles n'ont peut être pas l'expertise requise
Permet aux personnes handicapées d'accéder à des services offerts par des experts	Incite les personnes handicapées à recourir à des services spécialisés, même si elles ont éventuellement la capacité et la possibilité d'accéder aux services classiques

Dans l'idéal, pour ce qui est de l'accès aux micro-crédits, les organisations de/pour personnes handicapées jouent un rôle complémentaire en mettant leurs services spécialisés à disposition de leurs membres, tandis que les institutions de microfinance offrent leurs services spécialisés.

## 7.2. Organisations de/pour personnes handicapées et stratégies visant à faciliter l'accès aux mécanismes de financement

L'amélioration des moyens de subsistance est essentielle pour les personnes handicapées, car l'insertion socio-économique permet un progrès notable du niveau de vie et de l'estime de soi en réduisant la stigmatisation.

Selon leur expertise, les organisations de/pour personnes handicapées peuvent :

- ✓ accompagner les personnes handicapées dans leur demande de service auprès d'institutions de microfinance formelles, par exemple en leur proposant une formation et une assistance appropriées pour les préparer à l'intégration dans des institutions de microfinance formelles (telles qu'évoquées au Chapitre 6) ;
- ✓ fournir elles-mêmes des mécanismes de financement (prêts et/ou subventions, tels qu'évoqués au Chapitre 5) ;
- ✓ créer et gérer un fonds de crédits rotatifs et/ou soutenir la création d'associations classiques d'épargne et de crédit ou de groupes de solidarité. Cette approche sera examinée dans les sections suivantes de ce chapitre.

## 7.3 Gestion de fonds de crédits rotatifs

Selon l'enquête, la majorité des organisations de/pour personnes handicapées fournissent elles-mêmes des mécanismes de financement ; celles proposant des prêts subventionnés procèdent par fonds de crédits rotatifs.

**Tableau n°12 : Avantages et inconvénients des fonds de crédits rotatifs**

Avantages des fonds de crédits rotatifs	Inconvénients des fonds de crédits rotatifs
Les membres du fonds se fient généralement à ses responsables, souvent élus. Ils se sentent obligés de rembourser leur emprunt, car ils savent que cela est essentiel pour la viabilité du fonds.	Ils impliquent souvent des « portefeuilles à risques » plus élevés que ceux des institutions financières formelles, ce qui menace leur viabilité.
Les personnes accèdent facilement au fonds ; celui-ci relève le défi consistant à toucher les personnes habituellement exclues des institutions financières formelles.	La sélection des emprunteurs potentiels et l'application de mesures contre les retards de remboursement sont moins formels, étant donné que ses responsables tentent d'« aider » les personnes handicapées
Les membres sentent l'obligation de rembourser leur emprunt, car ils savent qu'il s'agit du seul moyen pour permettre à d'autres personnes de bénéficier du fonds.	A de très rares exceptions près, les fonds de crédits rotatifs pour les personnes handicapées n'appliquent que très peu (ou pas du tout) d'intérêts. Ces programmes ne peuvent pas être viables à moins de bénéficier en permanence de subventions externes ou de parvenir à offrir des services financiers de manière très rentables leur permettant de pratiquer des taux d'intérêt très faibles.
Les membres du fonds se fient aux responsables et à leurs pairs, de sorte qu'ils n'appréhendent pas de participer au programme.	

La gestion d'un fonds de crédits rotatifs nécessite du temps, des efforts et des ressources de la part du personnel et de la direction du programme. Pour empêcher qu'un fonds de crédits rotatifs ne subsiste aux dépens d'autres activités « principales » de l'organisation, un personnel spécialisé doit être employé et/ou le personnel actuel doit être formé (→ voir Etude de cas n° 5 sur LCI, qui a changé de stratégie pour bâtir des partenariats avec des institutions de microfinance plutôt que de proposer soi-même des services financiers).

Il n'est toutefois pas impossible de mettre en place un programme de prêt efficace et viable. Pour preuve : de nombreuses institutions de microfinance sont issues de projets de développement ayant transformé leurs programmes de fonds de crédits rotatifs en institutions de microfinance professionnelles. Outre l'application de bonnes pratiques pour la mise à disposition de prêts, les règles exposées ci-dessous peuvent également contribuer à la réussite des fonds de crédits rotatifs.

**Boîte à outils n°5 : Recommandations pratiques pour la gestion des fonds de crédits rotatifs****1. Politiques en termes de taux d'intérêt**

De nombreuses organisations de/pour personnes handicapées recourent à un fonds de crédits rotatifs. Certains programmes ne visent pas la viabilité à long terme ; pour les autres, certains principes de microfinance doivent être observés scrupuleusement.

Pour garantir la viabilité des projets, tous les coûts liés au fonds de crédits rotatifs doivent être couverts par ses propres revenus, composés pour la majeure partie du remboursement des intérêts. L'application de taux d'intérêts faibles ou nuls est souvent synonyme d'échec si le programme n'est pas en mesure de couvrir ses propres coûts. Mais il peut s'agir d'une stratégie adaptée si l'objectif du fonds de crédits rotatifs s'inscrit à court terme, après quoi les emprunteurs sont orientés vers d'autres institutions de microfinance.

Il est impossible de suggérer un taux d'intérêt « adéquat ». Chaque programme doit fixer ses taux d'intérêt en fonction de ses coûts et des réglementations locales en vigueur. Il convient également de prendre en compte les pratiques d'autres organisations locales en termes de taux d'intérêt.

**2. Suivi du remboursement**

Si les prêts sont correctement remboursés, un fonds de crédits rotatifs peut continuer de mettre à disposition de nouveaux prêts sous forme de capital tournant. Cela implique un respect scrupuleux de la discipline de remboursement. Si certains clients ne remboursent pas et que le programme n'entreprend aucune mesure corrective, la situation peut rapidement évoluer vers le non remboursement par de nombreux emprunteurs, pour aboutir à la banqueroute du fonds de crédits rotatifs.

Il est donc essentiel d'imaginer des incitations positives au remboursement et des mesures correctives appropriées. Les incitations positives peuvent inclure l'accès à des prêts supplémentaires ou à des montants supérieurs. Les mesures correctives incluent la saisie de la garantie ou le refus d'accès à d'autres services.

D'après certains, des situations peuvent plaider en faveur d'une prorogation de la période de remboursement en cas d'incapacité de remboursement, comme en cas de souci de santé, par exemple ; ces extensions doivent cependant rester exceptionnelles. D'autres s'opposent à de telles mesures, considérant qu'elles peuvent pousser d'autres emprunteurs à l'insolvabilité et, pour certaines personnes, rendre difficile la recherche active de solutions à leurs problèmes. Le choix de l'approche à adopter revient aux responsables du fonds. Les critères invoqués doivent en outre être clairement connus de tous les emprunteurs.

Bien qu'il n'y ait pas de règle absolue en la matière, les taux des « portefeuilles à risques » devraient être comparés à ceux pratiqués par les institutions de microfinance formelles, qui fixent souvent le taux maximum à 3 % (bien que ce chiffre dépende de la zone géographique, des tendances institutionnelles, de l'évolution de l'activité, etc.).

**3. Gestion financière**

De nombreux fonds de crédits rotatifs gérés par des personnes handicapées ont été confrontés à des difficultés résultant d'une distinction inadéquate entre la direction et le budget du fonds d'une part et ceux des autres activités d'autre part. Le fonds, mais également son personnel, les transports, les dépenses, les revenus et l'administration doivent être gérés séparément des autres composants du programme.

Il existe des systèmes de gestion spéciaux destinés aux institutions de microfinance ; ces systèmes fournissent des informations directes sur la qualité du portefeuille de crédits et des indicateurs de la viabilité opérationnelle et financière.<sup>[64]</sup>

**4. Application stricte des règles du fonds de crédits rotatifs**

Les règles de gestion du fonds de crédits rotatifs doivent être claires pour tous ses membres avant l'octroi du prêt ; les règles doivent ensuite être appliquées et observées strictement. Le manque de discipline est à l'origine de l'échec de nombreux fonds de crédits rotatifs, de même que le sentiment de certains responsables de fonds qui envisagent la saisie du remboursement ou de la garantie comme une démarche dommageable pour les personnes handicapées en situation d'insolvabilité. Pour autant, les personnes handicapées ont les mêmes droits et les mêmes obligations que toute autre personne. Ainsi, si elles s'engagent auprès d'un fonds de crédits rotatifs, elles sont également tenues responsables en cas d'insolvabilité. Les règles doivent par conséquent être claires afin de prévenir tout malentendu.<sup>[65]</sup>

Cas n°13 : Fonds de crédits rotatifs ; CICR, Afghanistan et ADRN, Nicaragua

**Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Afghanistan**

*Le CICR gère depuis 1997 un programme de crédit basé sur un fonds de crédits rotatifs. Sa mission est de favoriser l'insertion économique des personnes handicapées pauvres, sans se concentrer sur l'atteinte d'une viabilité financière. Les prêts sont octroyés à un taux d'intérêt nul.*

*Chaque demande de crédit est soigneusement examinée avant acceptation. Le processus de crédit commence avec la préparation d'un plan de développement. Le responsable des micro-crédits s'entretient longuement avec le demandeur pour s'assurer qu'il est réellement motivé, lui rend visite chez lui et/ou dans ses locaux professionnels pour contrôler la viabilité des plans et évaluer le caractère et les besoins de sa famille.*

*Une fois le projet accepté, le CICR ne remet pas directement le montant du prêt à la personne, mais achète l'équipement ou le fonds de roulement et le remet à l'emprunteur. Cette méthode garantit que la personne n'utilise pas le crédit à des fins productives tout en respectant les principes bancaires islamiques.<sup>[66]</sup> Les prêts sont octroyés individuellement et requièrent entre autres une garantie ou un garant personnel. La période de remboursement est de 6 à 18 mois, à échéance égale, à compter du premier mois. Une personne peut recevoir jusqu'à cinq prêts successifs d'un montant compris entre 200 et 500 USD.*

*Le fonds de crédits rotatifs a évolué rapidement. Dans les premières années, le fonds de crédits rotatifs du CICR a dû faire face à des problèmes de remboursement. Cependant, grâce à une professionnalisation accrue, à la formation du personnel et à une application stricte des règles, le « portefeuille à risque » représente désormais 10 % et affiche une amélioration constante. Jusqu'à présent, 4 640 personnes ont bénéficié du programme de crédit. Celui-ci fonctionne bien, mais il faut se rappeler que la mise à disposition de prêts à taux zéro menace sa viabilité, car, quand bien même le « portefeuille à risque » était nul, la dévaluation et les coûts de gestion du programme ne pourraient pas être couverts.*

**Asociación de Discapitados de la Resistancia Nicaragüense (ADRN), Nicaragua**

*ADRN a décidé de proposer des solutions de crédit à ses membres, car les personnes handicapées, ayant pour la plupart des ressources économiques très limitées, ne sont couvertes par aucune institution financière au Nicaragua. L'objectif d'ADRN est d'injecter le capital requis pour développer ou créer une activité.*

*Le fonds de crédits rotatifs a commencé grâce à la cotisation des membres (7 USD par an). Quelques années plus tard, le succès du programme est tel qu'il reçoit une subvention de l'Association danoise des personnes handicapées et d'Oxfam Québec pour étendre ses opérations et bénéficier d'un soutien technique. Le programme a rapidement essaimé dans d'autres régions du pays. ADRN souhaite atteindre une viabilité autonome, à laquelle les taux d'intérêt et les frais de souscription appliqués doivent contribuer. D'autre part, même si le « portefeuille à risque » reste élevé (7 %), il affiche une tendance à la baisse, en particulier depuis que le programme reçoit un soutien technique. Selon Eduardo Díaz d'ADRN, la réussite du programme repose sur les éléments suivants : évaluer rigoureusement les plans de développement avant l'octroi des prêts ; s'assurer que les emprunteurs comprennent les règles du fonds ; appliquer ces règles le cas échéant ; et enfin, offrir aux utilisateurs une formation et un suivi appropriés.*

*Ciriaco González a obtenu un prêt l'année dernière et l'a utilisé pour diversifier les confiseries qu'il vend dans la rue. Il s'est également investi dans le marché de la loterie. Sa famille bénéficie désormais d'un meilleur revenu. « Pour le moment, j'achète les billets de loterie à un intermédiaire. Mais avec le prochain prêt, je pourrai les acheter directement auprès du bureau principal, pour pouvoir en retirer des bénéfices plus intéressants. D'autre part, si je vends un ticket gagnant, la commission sera pour moi, pas pour l'intermédiaire ! » se réjouit Ciriaco.*

## 7.4 Soutien à la création de groupes de solidarité

Le soutien aux groupes de solidarité s'est révélé être un moyen très efficace et très rentable pour les organisations de/pour personnes handicapées pour faciliter l'accès des personnes handicapées au crédit et à l'épargne. Cela nécessite un renforcement des capacités en termes de stratégies organisationnelles et de gestion financière, mais s'avère moins onéreux et moins consommateur de temps que la gestion d'un fonds de crédits rotatifs. Les organisations de/pour personnes handicapées jouent un rôle essentiel dans l'aide à la mise en place, le suivi et la supervision de ces groupes. L'introduction d'un modèle de groupe de solidarité pour l'épargne et le crédit nécessite néanmoins toujours une préparation et l'expertise adéquates, ainsi que du temps.<sup>[67]</sup>

Nombreux sont ceux qui soutiennent que les personnes défavorisées ont une capacité d'épargne limitée. Cela vaut peut-être pour certains, en particulier pour les personnes n'ayant pas encore mis en place d'activité économique. Mais l'épargne obligatoire peut commencer à un niveau très bas pour éviter l'exclusion des groupes les plus vulnérables. La famille ou des amis les aident parfois pour les premiers versements. Si les bénéficiaires n'ont véritablement aucune capacité d'épargne, ils peuvent profiter dans un premier temps d'une subvention leur permettant de démarrer une activité économique, à condition de commencer à épargner.

**Tableau n°13 : Avantages et inconvénients des groupes de solidarité**

Avantages des groupes de solidarité	Inconvénients des groupes de solidarité
Ils sont bien adaptés aux capacités et aux besoins des groupes vulnérables, car l'épargne initiale, décidée par les groupes eux-mêmes, peut être très modeste.	Les crédits sont souvent limités, en raison de la faible capacité d'épargne de ses membres ; des crédits plus conséquents ne sont pas possibles avec ce mécanisme.
Les taux d'intérêt peuvent être maintenus à un niveau bas en l'absence de frais généraux. Les coûts de gestion des groupes sont minimes, car ils sont gérés bénévolement par les membres.	La viabilité des groupes de solidarité est incertaine et dépend en grande partie de la qualité du leadership au sein des groupes, de leur intégrité et de l'implication de leurs membres.
Etant donné que les groupes de solidarité décident des montants à épargner et à prêter et définissent leurs propres règles, ces éléments répondent à leurs besoins. En effet, le système de prêt est souple : l'octroi des crédits peut être décidé rapidement lors de réunions de groupe classiques. En outre, les crédits peuvent être utilisés à différentes fins (y compris la prise en charge de frais médicaux ou de scolarité).	Le succès des groupes de solidarité dépend de la cohésion de leurs membres (groupe plus ou moins homogène et résidence dans une zone géographique restreinte). Ce n'est que rarement le cas des personnes handicapées.
Les groupes de solidarité peuvent préparer leurs membres à rejoindre d'autres institutions de microfinance, soit de manière indépendante, soit par des liens formels avec des institutions de microfinance ou des banques.	
Les personnes handicapées participant à des groupes de solidarité bénéficient d'une épargne et de crédits, mais d'autres résultats positifs sont possibles, tels que le renforcement de la confiance en soi.	
Les groupes de solidarité peuvent servir de base pour d'autres activités ; ils peuvent apporter leur soutien pour initier d'autres actions de défense ou activités communautaires.	
Les groupes de solidarité étant gérés et organisés par les membres eux-mêmes, ceux-ci s'approprient le projet et s'y impliquent fortement, ce qui contribue à la viabilité.	
Les groupes de solidarité sont particulièrement utiles dans certaines zones rurales et en l'absence d'institutions de microfinance.	

Plusieurs programmes visités pendant cette recherche, particulièrement en Afghanistan et en Afrique de l'Est, adoptent une approche basée sur les groupes de solidarité commençant par l'épargne et le crédit internes ; par la suite, si le fonds est correctement géré, ces programmes reçoivent des financements complémentaires pour leur fonds de crédits rotatifs.

**Boîte à outils n°6 : Recommandations pratiques pour le soutien aux groupes de solidarité**

### **1. Sensibilisation**

L'approche impliquant des groupes de solidarité et ses avantages à long terme pour les participants devront être examinés et compris par tous les participants potentiels. La sensibilisation des participants leur donnera confiance dans leur capacité et leur intérêt à se fier à leurs propres efforts organisationnels, ainsi que dans la possibilité de constituer un capital par la mobilisation de leur propre épargne. Si elles ne sont pas habituées à cette démarche, il peut s'avérer difficile de convaincre des personnes à épargner plutôt que de bénéficier immédiatement d'un financement externe. Cependant, des modèles d'épargne existent et sont bien implantés dans de nombreux pays (tels que les systèmes d'épargne et de crédit connus sous le nom de *tandas*, *merry go round*, *tontines*, etc.). Certains groupes ont lancé une AREC de manière autonome avant même d'être intégrés à un programme de groupe de solidarité.

### **2. Formation**

Lorsque suffisamment de personnes ont manifesté leur intérêt et ont été rassemblées dans des groupes de solidarité provisoires, il convient de les former dans les domaines suivants : formation de groupe et dynamique de groupe, leadership, mise en place du programme d'épargne et de crédit, procédures d'épargne et de crédit, comptabilité, procédures relatives aux réunions d'épargne et de crédit, etc. Il convient également d'élaborer des règles internes et des statuts : les premières doivent assurer la transparence interne tandis que les seconds permettent une reconnaissance officielle, par exemple pour déposer une demande de crédit auprès d'une banque ou d'une institution de microfinance.

### **3. Suivi**

L'épargne peut commencer dès le terme de la formation initiale ; les prêts internes sont quant à eux possibles dès que des fonds suffisants ont été collectés. Les activités et le fonctionnement des groupes doivent être supervisés dès le début ; dans un premier temps de manière intensive, puis selon les besoins et le développement de chaque groupe. Une formation complémentaire et la poursuite du suivi peuvent être requis s'il est prévu d'établir des liens avec des institutions de microfinance ou des banques.

Les groupes de solidarité peuvent être composés exclusivement de personnes handicapées ou rassembler plusieurs populations. Les groupes mixtes peuvent s'avérer plus judicieux, car ils promeuvent l'insertion et contribuent à la réduction/élimination des préjugés envers les personnes handicapées. Cependant, à l'occasion de visites de terrain, certaines équipes de recherche ont observé que la plupart des personnes handicapées s'organisent dans des groupes distincts. Si certains ont indiqué qu'ils préféreraient faire partie de groupes de solidarité mixtes, la plupart explique toutefois se sentir plus à l'aise dans des groupes constitués exclusivement de personnes handicapées. Les motifs invoqués sont les suivants :

- ✓ Les personnes handicapées sont confrontées à une série de problèmes que les autres ne peuvent bien souvent pas comprendre. Les personnes valides peuvent s'avérer peu compréhensives lorsqu'une personne handicapée ne peut assister à une réunion par manque de moyen de transport adapté ou lorsqu'elle a besoin d'une traduction en langue des signes, par exemple.
- ✓ Certaines personnes handicapées ont souffert d'isolement social et manquent d'estime de soi et de confiance en soi ; le fait d'appartenir à un groupe compréhensif est essentiel pour la plupart des personnes handicapées vulnérables.
- ✓ Les groupes de solidarité organisés par des personnes handicapées renforcent leur autonomisation et leur défense.

Néanmoins, il ne doit pas s'agir de l'unique option disponible. Les personnes souhaitant rejoindre un groupe mixte doivent pouvoir le faire et y être encouragés.

### **Lien entre les groupes de solidarité et les institutions de microfinance ou les banques**

La mise en relation de groupes de solidarité avec des banques s'est avérée très efficace en Inde et au Bangladesh. Le modèle fonctionne comme suit : les organisations de/pour personnes handicapées jouent un

rôle essentiel dans la création de groupes de solidarité offrant des services d'épargne et de crédit. Après un certain temps, les membres des groupes de solidarité sont préparés pour devenir les clients d'institutions de microfinance viables. Parallèlement, les institutions de microfinance ou les banques bénéficient d'une collaboration avec des emprunteurs ayant déjà une expérience et ayant été formés par des organisations reconnues de/pour personnes handicapées. Cette approche est très rentable pour les banques, grâce aux taux de recouvrement élevés et aux faibles coûts des transactions pour les banques, qui s'appuient sur les groupes agissant comme intermédiaires entre elles et les membres.

**Cas n°14 :** *Groupe de solidarité lié à une institution de microfinance ; FINCA et World Relief, Afghanistan*

*FINCA a bâti un partenariat avec l'ONG internationale Relief International. Relief International a tout d'abord offert ses services et aidé les veuves de guerre pour la création de groupes et la formation. Les plus performants ont ensuite été autorisés à déposer des demandes de crédit auprès de FINCA, qui savait que ces femmes étaient déjà familières des méthodologies d'épargne et de crédit.*

En Inde, ce modèle a atteint 1,4 million de groupes de solidarité et jusqu'à 21 millions de membres des couches les plus basses de la population rurale (90 % des membres sont des femmes). Quelque 36 000 filiales bancaires et coopératives primaires offrent des services de dépôt et des crédits aux groupes de solidarité. <sup>[68]</sup>

**Cas n°15 :** *Groupes de solidarité liés à des banques, Asie du Sud*

*En Inde, le gouvernement a soutenu activement le mouvement des groupes de solidarité et leurs liens avec les banques, afin de promouvoir l'autonomisation économique des groupes les plus vulnérables. Au Bangladesh, les groupes de solidarité constituent également la structure organisationnelle de base pour les personnes handicapées. Le gouvernement du Bangladesh encourage les relations entre les banques gouvernementales et les groupes de solidarité de personnes handicapées afin que celles-ci aient également accès aux prêts bancaires.<sup>[69]</sup> En Afghanistan, l'organisation internationale CARE a adopté un modèle de soutien à la création de groupes de solidarité qui peuvent accéder à un fonds de micro-crédit après une période de six mois, à condition que les membres épargnent régulièrement et que les groupes aient démontré leur capacité à gérer les fonds.*

Si elles peuvent démontrer leur professionnalisme (si les banques et les institutions de microfinance leur font confiance sur la base de leur comportement et leurs réussites passés), les organisations de/pour personnes handicapées peuvent bénéficier de l'aide ou du partenariat d'institutions de microfinance. The Leprosy Mission (TLM), en Inde, en est un parfait exemple ; la mission indique que les employés de banque font confiance aux emprunteurs orientés par TLM, car ils savent que TLM continuera de les suivre, de les superviser et de les conseiller.

**Cas n°16 :** Groupes de solidarité avec des liens avec des banques dans le cadre de la RBC ; TLM, Inde

*TLM mène des programmes de RBC dans 11 états de l'Inde. L'objectif de ces programmes est d'établir des partenariats avec les services sanitaires, éducatifs, sociaux et gouvernementaux, ainsi qu'avec des institutions du secteur privé, en vue de faciliter l'accès de personnes affectées par la lèpre ou d'autres handicaps à des services classiques.*

*Les membres de TLM se sont organisés en groupes de solidarité qui, épaulés par des volontaires, ont développé un système de microfinance efficace offrant à ses membres une solution d'épargne et de crédit. Ces groupes comptent en moyenne entre 15 et 20 membres ; hommes et femmes sont admis à participer. Les membres décident eux-mêmes des montants de l'épargne, qui sont déposés en banque pour créer un fonds de roulement.*

*Les membres peuvent emprunter depuis ce fonds de capital interne ; le groupe décide de ses propres conditions de prêt (la plupart facturent 2 % par mois). Les prêts peuvent être utilisés pour un investissement, mais également pour couvrir des dépenses courantes, telles que des frais de médicament ou de scolarité. Après six mois d'épargne, le groupe peut déposer des demandes de prêts externes auprès de TLM ou de banques. Certains membres ne font cependant aucune demande de prêt à la banque, car les prêts du groupe de solidarité couvrent leurs besoins.*



## En résumé

- ✓ Les **groupes de solidarité** constituent une solution appropriée pour l'accès aux services financiers, en particulier dans les zones rurales et en l'absence de fournisseur de microfinance.
- ✓ Les organisations de/pour personnes handicapées peuvent **soutenir** la création de groupes de solidarité en offrant des capacités organisationnelles et un suivi.



# Recommandations visant à faciliter l'accès aux mécanismes de financement

**8**

## Mise en œuvre de programmes pour faciliter l'accès aux mécanismes de financement

Cette section est consacrée aux considérations pratiques à prendre en compte sur l'ensemble des étapes de tout programme visant à faciliter l'accès des personnes handicapées aux mécanismes de financement.

### 8.1 Identification des besoins et de la situation de la population cible

La première étape consiste à identifier les besoins de la population cible (dans le cas présent, des personnes handicapées) ou un problème spécifique auquel elle est confrontée. Cette phase inclut l'analyse du contexte local, en particulier des opportunités et des contraintes économiques, ainsi qu'une évaluation des besoins, des forces et des faiblesses du groupe cible.

Ces activités sont plus efficaces lorsqu'elles sont menées de *manière participative*. Les parties prenantes potentielles (les individus ou organisations pour lesquels le programme peut, directement ou indirectement, être bénéfique ou néfaste) sont identifiées et participent aux discussions visant à répondre aux questions suivantes : A quel problème le groupe cible est-il confronté ? Quel est le meilleur moyen de résoudre ce problème ? L'expertise des dirigeants, hommes d'affaires, agriculteurs et autres acteurs locaux impliqués et des organisations communautaires locales doit être prise en compte pour apporter des réponses à ces questions. Les différences de sexe, d'âge, d'origine ethnique et de religion entre les différentes parties prenantes et au sein de la population cible constituent une considération primordiale.<sup>[70]</sup>

La participation de personnes handicapées dans ce processus est essentielle. Les choix, ambitions et inquiétudes de chacun, ainsi que l'évaluation des capacités, sont déterminants pour la réussite d'une activité économique. Leur implication active est aussi le gage d'un réel engagement envers le programme. De nombreux programmes sont liés aux exigences des bailleurs. On entend par là que les programmes répondent à leurs attentes, mais sont en inadéquation avec les véritables intérêts, capacités et engagements des bénéficiaires, ce qui n'est pas idéal.

Les informations suivantes sont requises pour contribuer à la définition de la meilleure stratégie à adopter :

- ✓ le groupe cible : nombre de personnes concernées, besoins et capacités ;
- ✓ leur potentiel pour différentes activités économiques : activités de subsistance du groupe cible, marchés, identification des activités avec un avantage comparatif pour le groupe cible ;
- ✓ présence d'organisations gouvernementales ou d'ONG proposant au groupe cible des services essentiels à leur insertion économique.

L'évaluation des besoins de personnes handicapées doit également inclure une étude de leur entourage : de nombreux programmes d'insertion économique destinés aux personnes handicapées aident également les parents d'enfants handicapés ou d'autres membres de la famille. Les personnes handicapées sont susceptibles de retirer un plus grand bénéfice en termes d'insertion sociale ou d'autonomisation si elles participent directement aux activités économiques. Même s'il peut s'avérer difficile pour elles de gérer une activité économique de manière indépendante, il convient toujours de prendre en compte la façon dont les personnes handicapées peuvent participer.

**Cas n°17 :** Activités économiques de personnes handicapées et de leur famille ; Maricela Toledo Nacional, Nicaragua

*Maricela Toledo Nicaragua est une association de personnes aveugles dont les activités incluent un programme de subventions visant à aider le développement de ses membres. L'année passée, un couple de personnes handicapées visuelles a fait une demande de subvention pour réaliser des tamales, une spécialité locale à base de pâte de maïs, de viande et de sauce enveloppés dans une feuille de maïs ou de bananier. Pour ce couple de personnes handicapées visuelles, la préparation de ces spécialités était délicate, car elles devaient en produire un grand nombre pour couvrir leurs coûts.*

*Le couple a résolu ce problème grâce à un partenariat avec une tante sans emploi qui avait une expérience éprouvée de la confection de tamales pour sa grande famille. Tandis que leur tante se charge de cuisiner, le couple de personnes aveugles achète les ingrédients, nettoie les feuilles de maïs ou de bananier, enveloppe les tamales dans ces feuilles, puis les vend dans la rue.*

*Ils sont désormais financièrement indépendants de leur famille respective ; en effet, ils ont offert un emploi à leur tante et en un mois, ont réalisé plus de 700 USD de bénéfices, soit sept fois la subvention initialement perçue. Ce qui a le plus changé pour eux ? « Avant, nous ne mangions que deux repas par jour. Désormais, nous mangeons trois fois par jour et parvenons même à en faire bénéficier notre famille ! ».*



**Boîte à outils n°7 : Recommandations pratiques pour l'identification du programme****1. Identification du groupe cible**

Apprendre à connaître les personnes handicapées et leurs caractéristiques dans la communauté cible. Cela implique d'analyser leurs besoins économiques et leurs activités économiques actuelles, ainsi que leur nombre, les types de handicaps, leurs besoins en termes de réadaptation, etc.

Les programmes localisés visent à aider des personnes handicapées dans une région donnée. Les visites en porte-à-porte constituent la méthode la plus exhaustive pour recenser les personnes handicapées au sein d'une communauté. Une autre approche consiste à demander aux leaders de la communauté, à d'autres organisations ou à des membres de la communauté d'identifier les personnes handicapées.

**2. Evaluation des besoins**

Ce processus doit être participatif et peut être mené par des méthodes d'évaluation rurale participative, ou modèle PRA (Participatory Rural Appraisal).<sup>[71]</sup> Cela aide les personnes handicapées à devenir les acteurs de leur propre développement et à s'impliquer dans le projet, en :

- ✓ identifiant et en exprimant eux-mêmes leurs problèmes et les obstacles à surmonter ;
- ✓ décrivant les méthodes actuelles de résolution de leurs problèmes économiques (et plus particulièrement de leurs difficultés d'accès aux capitaux, par le biais de prêts familiaux, par exemple) ;
- ✓ proposant des solutions basées sur des réseaux existants ou des méthodes traditionnelles contribuant à garantir l'efficacité, la propriété et la viabilité.

L'organisation chargée de mettre en œuvre le programme économique a un rôle consultatif ; mais les conseils avisés ne sont possibles qu'au prix d'une écoute attentive.

**3. Analyse de la vulnérabilité**

Une étude de la vulnérabilité doit permettre à l'organisation d'élaborer des critères de sélection, de définir les modules personnels qui peuvent inclure la formation, le renforcement de la confiance en soi et/ou un accompagnement personnel et d'identifier le mécanisme de financement le plus approprié.

Les analyses de vulnérabilité peuvent inclure les leaders de la communauté, les représentants des groupes cibles et le personnel d'autres organisations ou agences gouvernementales. Ces évaluations doivent inclure des facteurs qualitatifs et quantitatifs ; une communauté peut identifier par elle-même les personnes/familles vulnérables et expliquer sur quels critères elle s'est basée.

**4. Etude de marché**

Les entrepreneurs évoluent dans un environnement très concurrentiel. Les personnes handicapées peuvent se trouver en position défavorable en raison d'une faible productivité, d'une stigmatisation, d'un environnement handicapant faisant obstacle à leur mobilité, etc.

Avant de financer une activité économique, il est essentiel d'identifier les niches existantes et les activités qui seront ou non rentables. Il convient d'éviter de financer des activités pour lesquelles il n'existe pas de demande ou étant déjà engorgées, ou dans lesquelles les bénéficiaires ne peuvent pas s'aligner avec les prix bas ou le haut niveau de qualité offert par d'autres, car cela ne permettra pas de développer une activité viable. La qualité et le caractère exclusif des produits, l'implantation géographique sur le marché et la qualité de service sont autant d'éléments essentiels dans un contexte concurrentiel. Les études de marché requièrent une expertise particulière. Au besoin, il est recommandé de solliciter l'aide d'agences externes spécialisées.

La plupart des personnes handicapées vivent dans des zones rurales. Une analyse appropriée des principales activités de subsistance et des opportunités économiques d'une région spécifique est nécessaire ; les activités rurales peuvent inclure l'agriculture, mais également l'élevage, le commerce et d'autres activités non agricoles.

**5. Identification d'autres prestataires de services**

Il convient d'identifier les partenaires possibles à deux niveaux :

- ✓ pour les mécanismes de financement et le programme d'auto-emploi à proprement parler, en identifiant les associations commerciales, les centres de formation, les institutions de microfinance et les agences gouvernementales locales pouvant s'avérer pertinentes ;
- ✓ pour les autres services éventuellement requis pour la réussite entrepreneuriale d'une personne handicapée, en établissant des partenariats avec des programmes de réadaptation, des services éducatifs et de santé, etc.

**Cas n°18 :** Analyse de la vulnérabilité ; Handicap International, Cambodge et AKAY/LCI, Philippines

**Handicap International, Cambodge**

*En 2001, Handicap International a mis en place un « projet de crédit social » au Cambodge. L'objectif du projet était d'améliorer les conditions de vie et le contexte social de la population locale par le biais d'activités génératrices de revenus et d'un programme de micro-crédit adapté. Destiné aux populations vulnérables en général, ce programme ne se limitait pas aux personnes handicapées, mais incluait également d'autres groupes vulnérables.*

*Différentes parties prenantes engagées dans la lutte contre la pauvreté dans la région ont participé à des discussions ayant mené à la définition du terme « vulnérabilité ». Ces discussions ont également contribué à poser les critères permettant de définir la portée du projet et de sélectionner les personnes les plus vulnérables.*

*Voici quelques-uns des critères de vulnérabilité retenus :*

- ✓ critères sociaux : mauvaises conditions de logement et de vie, absence d'accès à l'éducation ou aux soins, enfants ou orphelins à charge, personnes âgées.*
- ✓ critères économiques : manque de revenus stables, de terrains habitables/exploitable, de moyens de transport (vélo, chariot), volailles, cochons, etc.*
- ✓ critères relationnels : étude de la position d'une personne dans le réseau communautaire et le filet de sécurité économique. Les personnes vulnérables incluent celles qui ne percevaient pas d'allocation ni d'argent de leurs proches ou n'avaient pas d'activité/responsabilité sociale.*

*Au total, 457 personnes ont été pré-identifiées pour participer au projet. Les agents de terrain du crédit social ont procédé à des visites à domicile pour rassembler davantage d'informations et discuter avec les cibles potentielles de leurs attentes envers le projet. Les dossiers des cibles potentielles présentés par les partenaires sociaux ou les autorités locales ont été examinés par un corps décisionnaire chargé de définir s'ils répondaient aux critères de vulnérabilité du projet. Une brève proposition de projet a également été rédigée pour chaque cible potentielle, comportant toutes les informations sur la situation du marché et les opportunités, ainsi que sur la situation familiale de chacun. Au terme de cette procédure, 150 personnes ont été déclarées éligibles au programme et ont reçu un prêt ; parmi elles, 62 personnes handicapées.*

**AKAY/LCI, Philippines**

*En collaboration avec LCI, l'institution philippine Alalaysa Kabubayan (AKAY) propose des prêts aux personnes handicapées et à leurs parents proches, ainsi qu'aux femmes au foyer. AKAY s'adresse à des personnes particulièrement vulnérables selon les critères de pauvreté établis en coopération avec l'Autorité pour le développement économique (NEDA).*

*Les emprunteurs doivent justifier d'une activité professionnelle avant de recevoir un prêt. Les emprunteurs potentiels doivent également satisfaire à des critères comparables aux exigences suivantes :*

- ✓ une famille de six avec un revenu mensuel inférieur à 450 USD ;*
- ✓ la valeur totale des appareils ménagers du foyer n'excède pas 1 250 USD ;*
- ✓ chaque famille doit être soumise à un test de moyens qui inclut l'évaluation des équipements de confort détenus par le foyer.*

*Seules les personnes répondant à ces critères peuvent faire une demande de crédit auprès de AKAY. Cela permet de garantir que seuls les plus vulnérables bénéficient de ces prêts.*

## 8.2 Création de programmes pour faciliter l'accès aux mécanismes de financement

La deuxième étape consiste à transcrire les idées initiales en propositions plus détaillées indiquant comment opérationnaliser les activités du programme. L'outil couramment utilisé pour la gestion et la planification des programmes est intitulé *cadre logique*. Ce cadre logique permet à une organisation d'identifier la structure spécifique d'un programme, de définir des indicateurs et des moyens de vérification mesurables et de discerner les hypothèses sous-jacentes, afin que les activités du programme mènent à des résultats servant une mission et un objectif donnés.

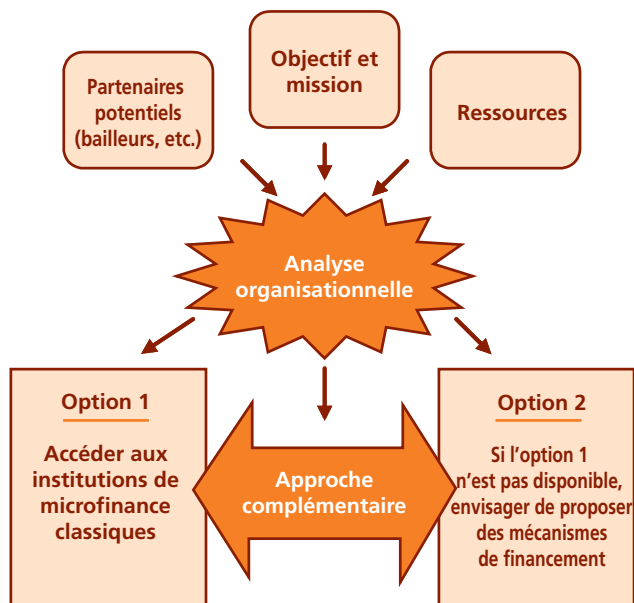
Une fois identifié le besoin d'améliorer l'accès aux mécanismes de financement pour l'auto-emploi, l'organisation souhaitant mettre en place un tel programme doit déterminer :

- ✓ son principal objectif : s'agit-il d'améliorer l'accès à long terme aux services financiers ou de démarrer un projet d'une durée limitée ?
- ✓ ses partenaires éventuels : quelles institutions de services financiers travaillent dans la région ? Leurs approches et méthodologies sont-elles adaptées au groupe cible ?
- ✓ ses ressources : quelles ressources humaines et financières sont disponibles pour commencer ce programme ? Des bailleurs sont-ils intéressés pour soutenir cette initiative et à quelles conditions ?

L'étude de ces questions clés doit permettre de déterminer l'approche adéquate parmi les options ci-dessous (voir Figure n° 9) :

1. faciliter l'accès aux mécanismes de financement pour les personnes handicapées par le biais d'institutions de microfinance ou d'agences délivrant des subventions ;
2. en cas de circonstances spécifiques ne permettant pas à une personne handicapée d'accéder à court terme à des mécanismes de financement par l'intermédiaire des institutions de microfinance classiques, déterminer si l'organisation elle-même doit fournir des mécanismes de financement (même s'il s'agit d'une option auxiliaire à considérer comme une première étape provisoire) ;
3. compléter les deux approches avec une stratégie préconisant une intégration dans les institutions de microfinance classiques tout en fournissant des services spécifiques pour renforcer l'autonomie des personnes handicapées et les préparer pour l'insertion.

Figure 8 :  
Processus de prise de décisions



Si une organisation de/pour personnes handicapées décide de conclure un partenariat avec un fournisseur de microfinance, une coordination adéquate et des dispositions contractuelles doivent être établies quant au rôle, aux tâches, aux attentes mutuelles et aux mécanismes de consultation de chacun.

Si une organisation de/pour personnes handicapées décide de fournir elle-même des mécanismes de financement, il est essentiel que le personnel présente les compétences requises pour gérer les programmes d'insertion économique et la microfinance. Le personnel doit comprendre qu'une attitude professionnelle est requise, envisageant les mécanismes de financement (et notamment les prêts) comme un *service fourni à un entrepreneur*, et non comme un acte caritatif.

*La promotion de l'intégration dans des institutions financières classiques constitue le moyen le plus rentable et le plus viable de garantir l'accès des personnes handicapées aux services financiers. Cela leur permet également de bénéficier de services professionnels dispensés par des experts. La mise en œuvre d'un programme de mécanismes de financement doit être envisagée comme une solution secondaire si aucune autre option n'est possible à court terme. Une approche complémentaire peut être efficace si les circonstances le permettent et le justifient.*

La compassion peut s'avérer contre-productive dans de telles situations, l'objectif de l'entreprénariat étant de renforcer l'autonomie des personnes handicapées pour les encourager à devenir acteurs de leur propre développement, plutôt que simples bénéficiaires d'aides caritatives. Cela peut nécessiter un changement d'attitude de la part du personnel en charge du programme, mais également des entrepreneurs handicapés parfois habitués à être assistés gratuitement. Il s'agit donc de faire évoluer les mentalités pour passer de l'état de personne assistée à celui d'une personne indépendante devant se préparer à rivaliser sur un marché concurrentiel au même titre que les autres, et à demander des prêts devant être remboursés avec des intérêts pour créer une activité.

L'étude menée par Handicap International a permis d'identifier le principal enseignement tiré par de nombreuses organisations de/pour personnes handicapées, à savoir que les programmes d'insertion économique requièrent en général une attitude professionnelle.

**Boîte à outils n°8 :** *Recommandations pour les organisations de/pour personnes handicapées ayant décidé de fournir des mécanismes de financement ; par quoi commencer ?*

1. Embaucher du **personnel compétent en termes de microfinance** et former le personnel actuel aux méthodologies propres à la microfinance. Définir clairement le rôle et les tâches de chacun au sein de la nouvelle structure.
2. Définir une **structure de gestion adéquate** pour le programme et définir son rôle par rapport aux autres activités de l'organisation.
3. Mettre en place une **gestion adaptée de l'administration, de la comptabilité et des informations, ainsi que des systèmes de suivi et d'évaluation.**
4. **Séparer** clairement le budget et les activités de cette branche des autres services de l'organisation.
5. Mettre en place une **structure de suivi et des mécanismes de consultation.**

### 8.3 Mise en œuvre des programmes : recommandations générales

Les caractéristiques de chaque programme sont fonction des objectifs définis et des ressources mobilisées ; les bonnes pratiques sur le terrain ont été évoquées tout au long de ce rapport. Néanmoins, il est important de souligner les pratiques ayant contribué à la réussite de nombreux programmes :

#### Sensibilisation des personnes handicapées

Avant de commencer le programme, certaines personnes handicapées peuvent avoir besoin d'une formation destinée au renforcement de la confiance en soi, afin de réaliser leur potentiel en tant que membres économiquement actifs de la communauté. Des personnes handicapées ayant réussi peuvent partager leurs expériences avec eux et avoir un rôle de modèle positif.

**Cas n°19 :** Renforcement de la confiance de personnes handicapées ; Oportunidad Latinoamérica Colombia (OLC)

*OLC s'adresse spécifiquement aux personnes handicapées dans le cadre de ses programmes destinés aux populations vulnérables. Outre les populations déplacées et les femmes pauvres, les actions d'OLC bénéficient déjà à 450 personnes handicapées, dont certaines sont des victimes de mines (environ 6 % des clients d'Oportunidad).*

*Certains emprunteurs auprès d'OLC sont paraplégiques ou tétraplégiques et comptent parmi les meilleurs clients. Une femme paraplégique est par exemple parvenue à créer une entreprise artisanale simple grâce à un prêt d'OLC. Elle fait désormais vivre seule sa famille de cinq enfants et paye les frais de scolarité de chacun d'eux, y compris les frais d'université des plus âgés. Avant cela, ce sont ses enfants qui travaillaient pour assurer sa subsistance. Le renforcement de la confiance en soi était essentiel pour lui permettre d'entreprendre ; elle fait désormais figure d'exemple pour ses pairs.*

#### Examen de l'exclusion sociale des personnes handicapées

L'acceptation sociale des personnes handicapées est déterminante pour la réussite de leur entreprise. Les clients doivent être préparés à devenir clients de personnes handicapées. Le soutien moral des parents, de la famille et des autres membres de la communauté peut s'avérer vital pour les personnes manquant de confiance en soi et d'estime de soi.

#### Sélection des participants au programme

Les participants au programme doivent être sélectionnés d'après leur vulnérabilité, leur capacité à développer une activité économique viable et leur implication dans leur propre projet. Les mécanismes de financement ne doivent pas être utilisés comme un simple moyen pour transférer les ressources aux personnes pauvres. L'octroi d'un prêt à une personne ne présentant pas les capacités requises ou dont le Plan d'Affaires n'est pas adéquat provoquera seulement son endettement. Les bénéficiaires de subventions peuvent s'avérer plus vulnérables, mais cela ne les dispense pas d'élaborer un bon Plan d'Affaires de base, ni d'avoir la capacité de le mettre en œuvre ; si ce point est ignoré, les subventions n'auront aucune efficacité à long terme.

#### Formations techniques

Des formations spécialisées peuvent être indispensables si les bénéficiaires présentent des lacunes dans certains domaines essentiels ou si leurs compétences nécessitent une mise à niveau. Pour ce faire, les organisations de/pour personnes handicapées établissent souvent des partenariats avec des instituts externes, à moins de disposer de leur propre centre de formation professionnelle. Certains programmes impliquent des formations professionnelles via un système d'apprentissage. Cette approche peut s'avérer plus efficace, car

intrinsèquement plus pratique. La rémunération du formateur est un point à ne pas négliger. L'élaboration d'un programme de base comportant des objectifs de formation clairs et un emploi du temps est fondamentale, tout comme le suivi régulier des personnes formées d'après des indicateurs définis.

Les personnes ayant effectué les visites terrain pour cette étude ont rapporté des cas de programmes de formation professionnelle inappropriés, soit par manque d'orientation pratique ou inadéquation aux tendances du marché de l'emploi local. Si les personnes handicapées sont formées en vue de devenir des entrepreneurs, les nouvelles compétences à développer doivent tenir compte des tendances du marché et être définies avec la participation des personnes handicapées en réponse à une opportunité économique.

### Formations relatives aux principes de l'épargne et du crédit

Lorsque des prêts sont accordés, les emprunteurs doivent être conscients de leurs obligations : échéancier de remboursement, montant des remboursements, remboursement des intérêts et sanctions en cas de non remboursement. Les obligations liées au prêt doivent être clairement expliquées, de sorte que les emprunteurs puissent prendre une décision éclairée en s'appesantissant sur les opportunités et les risques. Certaines personnes sont peut-être excessivement réticentes à contracter un emprunt, d'autres en revanche peuvent s'avérer trop optimistes ou inconscientes des risques impliqués.

La plupart des participants africains à cette étude évoquent le manque de culture de l'épargne chez les personnes handicapées. Cela appelle une sensibilisation sur la valeur de l'épargne et la manière dont elle peut contribuer à réduire la vulnérabilité ; cela implique également des discussions sur les moyens d'épargner, même des montants modestes.

### Formations en gestion entrepreneuriale

De nombreux programmes ayant répondu à l'enquête offraient des formations en gestion de base portant sur la comptabilité simplifiée et la connaissance de techniques marketing de base. Certains offraient des formations entrepreneuriales plus complètes incluant la rédaction d'un Plan d'Affaires, l'analyse du marché, les prévisions de ventes, les plans d'investissement de base et l'analyse coûts-bénéfices.

Les compétences réellement requises sont fonction de l'activité et de l'ampleur de l'investissement. Le petit commerce et les activités agricoles ne nécessitent pas forcément une formation technique très poussée, mais il est indispensable d'apprendre aux bénéficiaires à calculer leurs revenus et leurs dépenses pour qu'ils aient une idée claire des bénéfices nets générés par leurs activités économiques. L'élaboration d'un Plan d'Affaires est tout aussi importante, car cela traduit la démarche de l'entrepreneur, qui fait des projets pour l'avenir. Cet élément peut aider les entrepreneurs à prendre des décisions professionnelles rationnelles. Enfin, une certaine compréhension de quelques principes de base du marketing peut s'avérer utile : importance de la différenciation du produit et comportement envers les clients, par exemple.



**Cas n°20 : Compétences en gestion ; histoire de Rosa María Pérez Castilla, FURWUS, Nicaragua**

**Rosa María Pérez est comptable. Lorsqu'elle a reçu un prêt de FURWUS pour créer sa petite entreprise, elle pensait ne pas avoir besoin de suivre une formation, mais a tout de même assisté aux cours étant donné qu'ils étaient obligatoires pour tous les emprunteurs.**

**Elle réalise désormais que la formation lui a été très bénéfique.** « J'ai beaucoup appris sur le marketing et le service à la clientèle, mais la formation m'a également aidé à sélectionner les produits que je vendrais le mieux en fonction de l'offre, de la demande et de mes compétences et contraintes personnelles. J'ai décidé de vendre des graines, car ce sont des denrées non périssables et qu'il y a peu de vendeurs de graines sur ce marché. Mes nouvelles compétences associées à ma formation en comptabilité m'ont aidé à développer une activité rentable et viable. »

« Le prêt m'a ouvert de nombreuses opportunités, ainsi qu'à mes enfants » **ajoute-t-elle. Malgré son diplôme en comptabilité, elle n'était jamais parvenue à trouver un emploi.** « Lorsque les gens s'apercevaient que j'avais des difficultés à marcher, ils refusaient de m'embaucher. Je me disais alors que j'étais allée à l'école pour rien. » **Mais grâce au prêt, il n'en est plus rien. Rosa María a utilisé son emprunt pour ouvrir un petit commerce qui marche très bien.**

« Avant de recevoir le prêt, ma vie était triste. Mon mari est décédé il y a quelques années et je ne parvenais pas à trouver un emploi ; mon fils de 14 ans devait alors mendier et vendre des confiseries dans la rue pour assurer notre subsistance, à nous deux et à mon plus jeune fils », **explique-t-elle.** « Maintenant que j'ai mon magasin, je subviens moi-même à nos besoins à tous les trois ; mes deux enfants vont à l'école et je veillerai à ce qu'ils poursuivent leurs études jusqu'à l'université ! » **Rosa María passe trois heures par jour dans les transports en commun pour se rendre au marché et en revenir.**

### Accompagnement professionnel approfondi

De nombreux programmes d'appui à la création d'entreprises offrent un accompagnement professionnel sur des périodes prolongées, souvent associé aux visites de suivi de projet. Cet accompagnement permet de réunir des informations de base sur le chiffre d'affaires et les bénéfices nets, mais l'agent accompagnateur profite également de cette occasion pour conseiller l'entrepreneur. Les visites régulières sont souvent très appréciées pour les conseils reçus, mais également parce que ces visites et l'attention personnalisée stimulent les entrepreneurs.

D'autres membres du groupe, les paires, peuvent aussi offrir une forme d'accompagnement. Ils jouent un rôle essentiel d'émulation par le biais d'échanges réguliers à l'occasion de réunions de groupe, d'appréhension de la réussite d'autres membres, de discussions sur les problèmes communs et de conseil et d'encouragements mutuels.

### Conseils techniques

Certaines activités requièrent des conseils techniques particuliers, surtout dans les programmes agricoles et les programmes d'élevage, susceptibles de renforcer la rentabilité, la qualité et la production grâce à des techniques innovantes et économiques.

## 8.4 Suivi et évaluation des progrès

Le suivi s'appuie sur des indicateurs prédéfinis traduisant le degré de réalisation de certains objectifs. Ces indicateurs doivent être régulièrement comparés à des données de référence et aux résultats attendus. Si les résultats du suivi indiquent que le programme tarde à atteindre ses objectifs, il est possible d'entreprendre des actions correctives.

Les programmes d'insertion économique doivent suivre les résultats et mesurer l'impact du projet sur chaque bénéficiaire. Le responsable de la subvention/du crédit a besoin d'informations quantitatives sur les résultats financiers d'une activité économique pour être en mesure d'accompagner et de conseiller le bénéficiaire de manière adéquate.

Au cours de l'enquête et à l'occasion des visites de terrain, certains programmes ont indiqué que les subventions étaient trop souvent utilisées à mauvais escient. Il est donc essentiel de contrôler l'usage qui est fait des outils/équipements/animaux/semences reçus ou achetés avec une subvention, ainsi que l'impact économique des projets. Les outils sont-ils seulement utilisés ? A quelle fréquence ? Quel revenu l'activité économique génère-t-elle ? Consultations et réunions régulières du personnel, rapports mensuels/trimestriels, visites de terrain du personnel ou de l'encadrement, rencontre des bénéficiaires, etc. sont autant d'occasion d'assurer un suivi.

L'évaluation a une portée plus vaste ; elle s'intéresse aux progrès vers la réalisation des objectifs d'un projet et de la mission globale. L'évaluation peut avoir lieu pendant la mise en œuvre du projet, au terme de cette mise en œuvre ou plusieurs années plus tard.

L'objectif d'une évaluation finale va au-delà des intérêts directs du programme ; il s'agit d'en tirer des enseignements susceptibles de bénéficier à des programmes similaires. Les évaluations intermédiaires visent à tirer des enseignements et à faire des recommandations permettant d'améliorer le programme.



### En résumé

- ✓ Le **processus d'identification**, l'**évaluation des besoins** et la **conception du projet** doivent être participatifs. Cela permet d'impliquer les participants et contribue à la viabilité du projet.
- ✓ La phase de mise en œuvre peut nécessiter des **compétences professionnelles**, une formation en **gestion entrepreneuriale** ou une **formation relative aux principes de l'épargne et du crédit**.
- ✓ Les programmes économiques avec une composante « auto-emploi » doivent suivre un cycle de programme strict permettant un **suivi** et une **évaluation** constants.



## Principales recommandations

Cette section fournit les recommandations les plus importantes pour les organisations de/pour personnes handicapées et pour les institutions de microfinance.

### Recommandations à l'attention des organisations de/pour personnes handicapées

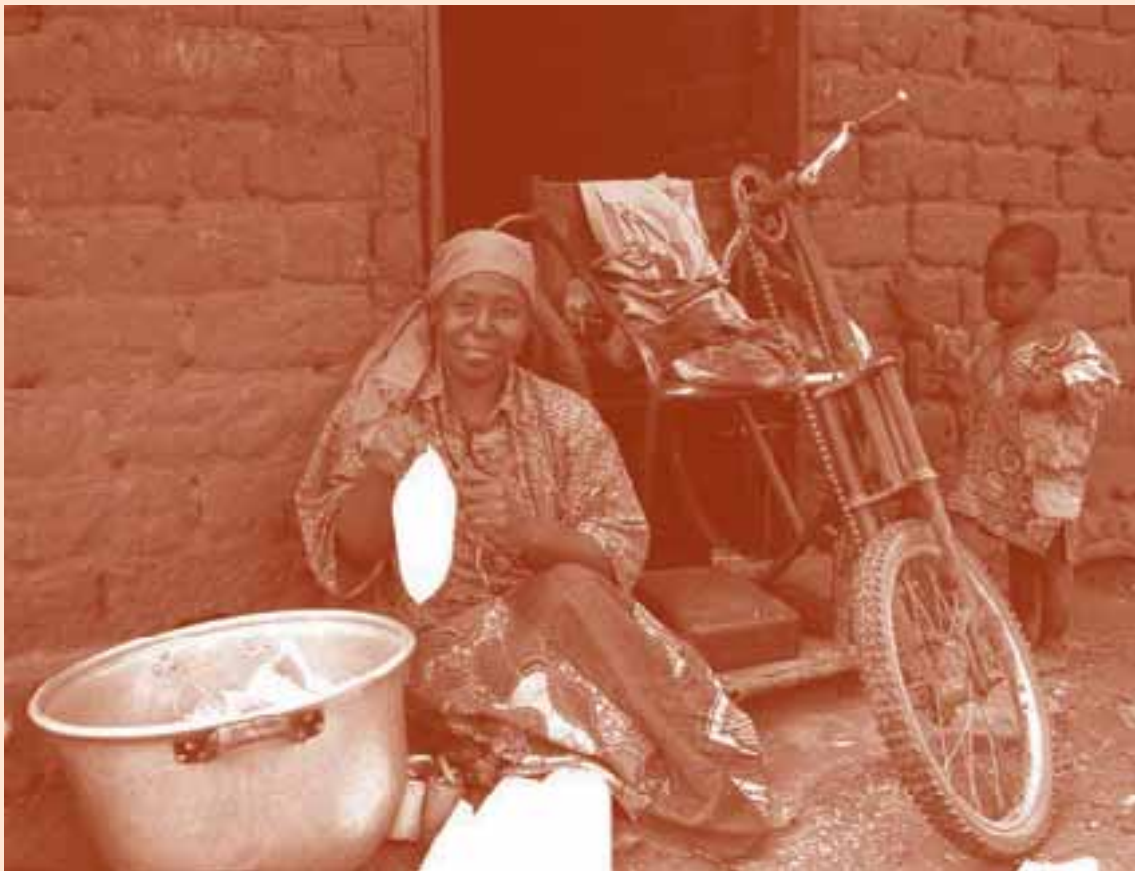
1. Prendre suffisamment de temps pour préparer un programme visant à faciliter l'accès des personnes handicapées aux mécanismes de financement. Identifier leurs besoins, leurs capacités et leurs limites en tenant compte du **caractère hétérogène** du groupe. Différents individus ont des exigences distinctes ; les mécanismes de financement et les approches varient en fonction des caractéristiques de chacun.
2. Identifier les institutions de microfinance et les autres agences susceptibles de proposer des **services financiers et non financiers** appropriés aux éventuels entrepreneurs handicapés. Les agences partenaires peuvent inclure des prestataires de services gouvernementaux et des ministères, des ONG locales et étrangères, des universités, des centres de formation professionnelle, etc. Il convient de les consulter et de les convaincre de l'intérêt d'un partenariat. La manière la plus rentable et la plus viable de proposer des services financiers aux personnes handicapées est de leur faciliter l'accès aux institutions de services financiers classiques.
3. Ce n'est que lorsque cette intégration est impossible à court ou moyen terme qu'une organisation non spécialisée (c'est-à-dire une organisation de/pour personnes handicapées) doit envisager de mettre en œuvre un programme par elle-même. Pour ce faire, l'organisation doit s'assurer de disposer des ressources humaines et financières nécessaires. Cette stratégie est cependant complexe, car elle risque de détourner l'organisation de ses activités principales. **L'intégration reste l'objectif principal**, même à moyen ou à long terme, et il convient de ne pas négliger les efforts en ce sens.
4. Examiner les avantages et les inconvénients de différentes approches et décider de la stratégie la mieux adaptée. **S'appuyer sur des systèmes traditionnels** existant dans le contexte local. S'assurer que les mécanismes de financement **répondent aux besoins** des emprunteurs ou clients ciblés.

5. Se souvenir que le **professionnalisme est essentiel** à la réussite. Le personnel spécialisé doit participer aux programmes ayant une composante financière. L'établissement et le maintien de partenariats et d'une reconnaissance nécessitent un professionnalisme éprouvé ; cette approche s'avèrera plus efficace que de jouer sur la corde philanthropique pour lier des partenariats. Les règles doivent être définies dès le départ, comprises et acceptées par le personnel et les membres.
6. **Etudes de marché et de faisabilité**, accompagnement et formation professionnelle sont des éléments essentiels pour les entrepreneurs, en particulier pour les nouvelles entreprises. Veiller à ce que toutes ces ressources soient disponibles (même si ce n'est pas auprès d'une organisation unique).
7. La **sélection attentive** est également déterminante pour la réussite du projet. Les mécanismes de financement proposés doivent être fonction de la vulnérabilité, des capacités, des forces et faiblesses de la cible et des opportunités du marché (et non uniquement en fonction des besoins). Les prêts et les subventions doivent servir d'aide à la création/au développement d'entreprises viables, sans se limiter à un simple transfert de fonds.
8. Identifier les **institutions de microfinance cherchant spécifiquement à atteindre les groupes vulnérables** ; nombreuses sont celles à avoir développé des approches intégrées ou des méthodologies innovantes permettant aux populations vulnérables de développer leur potentiel.
9. Travailler selon une **méthode participative** : les programmes les plus efficaces promeuvent généralement la participation des personnes handicapées à toutes les phases du programme. Elles deviennent ainsi les acteurs de leur propre développement et le programme répond à leurs besoins réels ; l'« appropriation » du programme les motive à s'investir et à contribuer à sa réussite.
10. **Etre patient**, particulièrement avec les personnes handicapées les plus vulnérables, qui n'ont pas eu accès à l'éducation ou qui ont connu l'isolement social : ces personnes peuvent avoir besoin de temps pour prendre conscience du fait qu'elles peuvent être indépendantes, subvenir à leurs besoins, coopérer pour aider leur familles et devenir des membres actifs de leur communauté.
11. **Penser à une échelle modeste** : les programmes n'ont pas besoin de concerner des centaines de personnes pour être efficaces. Des programmes n'ayant bénéficié qu'à quelques dizaines de personnes ont également apporté des changements considérables dans leur vie. L'évolution sociale commence avec quelques cas et s'amplifie lentement.
12. Partager et **attirer l'attention du public sur les histoires de réussite**. Celles-ci encourageront d'autres personnes handicapées à progresser vers leur objectif, réduiront la stigmatisation au sein de la population générale et prouveront aux institutions de microfinance que les personnes handicapées peuvent être des emprunteurs rentables et de bons entrepreneurs.

## Recommandations à l'attention des institutions de microfinance

1. Etre disposé à **écouter les personnes handicapées** et les organisations qui les représentent. Le **partage des expériences** et l'explication des contraintes et des services proposés leur permettent de comprendre les critères de sélection des clients. Elles peuvent ainsi identifier leurs (éventuelles) lacunes et s'attacher à les réduire. Le partage d'informations réduira également les craintes de certains face aux institutions de microfinance. La rencontre des employés du fournisseur de microfinance avec des personnes handicapées permettra en outre aux premiers de réaliser que les secondes sont capables de gérer des services financiers tout comme d'autres clients.
2. Si l'une des missions principales d'une institution de microfinance est de desservir les personnes pauvres ou très pauvres, les **personnes handicapées seront implicitement incluses dans le marché ciblé**. Les initiatives de microfinance destinées aux personnes pauvres à travers le monde ont démontré qu'atteindre les personnes handicapées implique souvent d'atteindre les personnes pauvres ou les plus pauvres d'une communauté. Associée à des services d'appui adaptés, l'offre de services financiers les aidera à devenir des entrepreneurs accomplis.
3. Organiser des **rencontres de sensibilisation du personnel au handicap**, à tous les niveaux de l'institution. Les organisations de/pour personnes handicapées proposent souvent d'animer de tels ateliers ou conférences pour réduire ou éliminer les préjugés. Il est particulièrement important que les responsables des prêts/crédits soient en mesure de procéder à une évaluation objective des risques, sans préjugé lié au handicap de la personne : l'expérience montre que les personnes handicapées les moins vulnérables (en particulier celles ayant bénéficié d'une éducation formelle et justifiant d'une expérience antérieure) ne peuvent pas être différenciées des autres entrepreneurs.
4. **Imaginer des solutions innovantes** pour les personnes handicapées les plus vulnérables. Certains institutions de microfinance se sont aperçues que le fait de consentir à certaines adaptations ne mettait pas en péril la viabilité d'un projet, en particulier lorsque les risques sont partagés.
5. Faciliter l'**accès physique** (en construisant des rampes d'accès et des comptoirs surbaissés pour les fauteuils roulants, par exemple) pour que les personnes handicapées se sentent bien accueillies dans les institutions de microfinance ; les coûts correspondants sont minimales.

6. Etre disposé à **faire de petits pas** : le fait de s'ouvrir à quelques personnes handicapées constitue déjà pour elles un grand changement.
7. Etre disposé à **embaucher des personnes handicapées qualifiées**. Les personnes handicapées se sentiront ainsi accueillies et acceptées ; cela permettra en outre à l'institution de microfinance de disposer d'une ressource qui comprend les forces et les faiblesses des personnes handicapées.
8. Le fait d'atteindre des personnes handicapées contribue au positionnement favorable de l'institution de microfinance pour demander et recevoir des subventions ou des prêts de **bailleurs à orientation sociale**.



## Conclusion

Cette étude a permis de mettre clairement en évidence le fait que les personnes handicapées à travers le monde, y compris les victimes de mines, doivent avoir accès à des mécanismes de financement et à des services financiers pour développer une activité indépendante ; elle a également révélé qu'un grand nombre d'entre elles étaient en mesure de gérer des crédits. Bien que cela ne soit pas le cas de toutes les personnes handicapées, certaines répondent aux exigences pour créer ou renforcer une micro-ou petite entreprise grâce à des prêts. La microfinance n'est ni la seule, ni systématiquement la meilleure solution, mais il s'agit d'un outil performant pour certains entrepreneurs pauvres ou vulnérables.

Il n'existe aucune « solution universelle » permettant de faciliter l'accès à des mécanismes de financement pour l'auto-emploi. Le choix du recours à des subventions ou à des prêts est fonction des forces et des faiblesses de chacun, de son niveau d'éducation, de ses expériences antérieures et de sa capacité de remboursement, mais également de la viabilité potentielle de l'entreprise et des conditions du marché. Subventions et prêts ne doivent pas être considérés comme de simples transferts de fonds.

L'accès des personnes handicapées aux institutions de microfinance classiques reste sporadique. L'intégration dans les institutions de microfinance classiques doit rester la stratégie de base et le principal objectif des organisations de/pour personnes handicapées, même à moyen ou à long terme. Nous avons pu constater que les personnes handicapées, et plus particulièrement les moins vulnérables, sont d'aussi bons emprunteurs que toute autre personne. L'approche du handicap fondée sur les droits de l'homme vise à garantir aux personnes handicapées les mêmes droits et les mêmes opportunités ; dans le contexte du travail indépendant, cela implique que les personnes handicapées puissent accéder aux services financiers d'institutions classiques.

Ainsi, les organisations de/pour personnes handicapées sont dans une position plus favorable pour proposer aux personnes handicapées une aide ou des services complémentaires, tels que le travail social ou le renforcement de l'estime de soi. Il a été démontré que les organisations qui se concentrent sur leur domaine d'expertise sont plus efficaces et offrent de meilleurs services. C'est pourquoi les organisations spécialisées sont plus à même de proposer des services financiers de qualité que d'éventuelles structures financières parallèles.

Toutefois, de nombreuses organisations de/pour personnes handicapées gèrent leurs propres programmes de subvention ou de crédit. Certains sont une réussite en termes d'ampleur et de portée des services aux personnes handicapées, mais de nombreux programmes ne sont pas viables et proposent uniquement des services de prêts et d'épargne sur de faibles montants. Les groupes de

solidarité et les AREC peuvent constituer une approche prometteuse : ils sont économiques, répondent aux besoins de leurs membres et promeuvent l'organisation indépendante et l'autonomisation. Les groupes de solidarité ont également besoin de l'épargne, qui constitue une autre stratégie de subsistance permettant de minimiser la vulnérabilité de leurs membres ; les liens des groupes de solidarité avec les institutions de microfinance et les banques rendent cette approche encore plus intéressante.

Deux bonnes pratiques méritent d'être retenues :

- ✓ *L'échange d'informations entre le domaine du handicap et le domaine de la microfinance.* Les institutions ayant organisé des séminaires et des conférences ont démontré que l'échange d'informations permet une meilleure compréhension des méthodologies, des attentes et des contraintes respectives.
- ✓ *Le changement des pratiques pour promouvoir l'insertion des personnes handicapées dans la société.* Dès lors que les acteurs de la microfinance et du handicap se comprennent et se font confiance, ils sont plus disposés à travailler ensemble pour faciliter l'accès à des services financiers réellement intégrés, abordables et viables. Cela peut impliquer des changements d'attitude, des adaptations en termes d'accessibilité physique et une certaine souplesse des méthodologies sans remettre en cause la viabilité des programmes.

La plupart de ces enseignements pour la création d'une société intégrée bénéficieront non seulement aux personnes handicapées, mais également aux autres populations vulnérables. L'équipe de recherche espère que ce rapport contribuera à réduire les obstacles auxquels sont confrontées les personnes ayant le plus besoin d'accéder aux mécanismes de financement requis pour devenir les acteurs de leur propre développement.

# Glossaire

## Termes se rapportant au handicap

- **Handicap** : le handicap est considéré comme une perturbation des habitudes de vie d'une personne (sa pleine participation dans la vie sociale) résultant des capacités et de l'environnement de cette personne.
- **Réadaptation à base communautaire** : la RBC désigne une stratégie s'intégrant dans le cadre du développement général d'une communauté visant à favoriser la réadaptation, l'égalité des chances et l'insertion sociale de l'ensemble des personnes handicapées. Elle promeut la collaboration entre les leaders de la communauté, les personnes handicapées, leurs familles et d'autres citoyens concernés pour garantir l'égalité des chances des personnes handicapées dans la communauté.
- **Organisations de personnes handicapées** : une organisation dont les membres sont des personnes handicapées.
- **Organisations pour personnes handicapées** : une organisation dont les membres ne sont pas nécessairement des personnes handicapées ; sa mission est de proposer différents types de services aux personnes handicapées.

## Termes se rapportant à la microfinance

- **Garantie** : bien affecté à titre de garantie du remboursement d'un prêt ou d'une autre obligation. Il s'agit généralement de terrains, de machines et autres immobilisations corporelles ; les nouvelles formes de garantie incluent l'épargne et les garanties solidaires.
- **Crédit** : fonds empruntés avec des conditions de remboursement définies.<sup>[72]</sup>
- **Viabilité financière** : capacité à couvrir ses charges d'exploitation et ses charges financières avec ses propres revenus ; autonomisation par rapport aux bailleurs externes ou aux prêts subventionnés.
- **Institutions de microfinance formelles** : institutions financières sujettes non seulement aux lois et réglementations générales, mais également à des dispositions et à un contrôle bancaires spécifiques.
- **Subvention** : fonds versés par une agence à un bénéficiaire, qui n'est pas tenu de les rembourser.
- **Approche intégrée** : institutions de microfinance offrant une intermédiation financière, ainsi que des services de développement des entreprises, sociaux ou autres.<sup>[73]</sup>
- **Prêt** : accord par lequel un prêteur verse de l'argent à un emprunteur, lequel accepte de rembourser le montant de départ, ainsi que des intérêts (coût de l'emprunt) à une échéance donnée.
- **Microfinance** : mise à disposition de produits et services financiers (tels que l'épargne, le crédit, l'assurance, les cartes de crédit et les systèmes de paiement) à tous ceux qui sont exclus du système financier classique ou formel.
- **Fournisseur de microfinance** : toute organisation ou institution proposant des services financiers.
- **Institutions de microfinance minimalistes** : institutions de microfinance proposant exclusivement des services financiers.

## Annexe 1. Méthodologie

Cette section fournit une description globale de la méthodologie utilisée tout au long de cette étude.

### Structure de l'étude

La présente étude a été menée en trois phases principales :

La **première phase** consistait en une analyse documentaire et la collecte d'informations relatives aux projets d'insertion économique ayant impliqué/impliquant des personnes handicapées et/ou d'autres populations vulnérables par le biais d'études et de recherches documentaires.

Nous avons ainsi identifié plusieurs sources permettant d'étudier les principaux thèmes liés à la viabilité de la microfinance et à la portée des services auprès des populations vulnérables. Parmi ces sources, citons les rapports d'organisations de/pour personnes handicapées, les ONG locales et internationales, les consultants, les Nations Unies et les agences de développement, ainsi que les ouvrages et les manuels traitant des bonnes pratiques pour la microfinance publiés par des institutions de microfinance classiques, le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et le CGAP. Nous avons analysé les informations disponibles sur la microfinance pour les personnes handicapées, mais les publications sur ce thème sont rares.

Cette phase comportait également une enquête envoyée aux institutions de microfinance locales et internationales, ainsi qu'aux organisations de/pour personnes handicapées à travers le monde. 463 organisations ont été contactées pour cette étude ; 107 ont répondu, dont 57 organisations de/pour personnes handicapées et 50 institutions de microfinance spécialisées (parmi ces dernières, des ONG locales et internationales, ainsi que des institutions de microfinance formelles). Un premier questionnaire succinct a été envoyé à chaque organisation ; celles ayant répondu avoir une certaine expérience de la mise à disposition de mécanismes de financement pour les personnes handicapées ont alors reçu une seconde enquête incluant des détails sur les méthodologies, les considérations institutionnelles, les politiques de crédit, les défis et les réussites. Au besoin, nous avons également procédé par entretien téléphonique, en particulier avec les participants d'Amérique latine. Le principal objectif de cette phase était d'identifier les pratiques actuelles d'accès aux mécanismes de financement ; en d'autres termes, de définir ce qui était fait sur le terrain, et comment.

Les bureaux de Handicap International sur le terrain ont largement contribué à cette étude par le partage de contacts locaux et l'identification de participants potentiels. Diverses organisations ont également été identifiées à l'occasion de la rencontre *Project South* en préparation des débats de la Convention sur les droits des personnes handicapées qui s'est tenue à New York en janvier 2006.

La première phase incluait également une série d'entretiens avec des organisations telles que l'Organisation internationale du travail, le Groupe consultatif d'assistance aux plus pauvres (CGAP), le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), la Banque mondiale et l'Organisation des Etats américains, ainsi que des institutions de microfinance telles que FINCA, ProMujer, ACCION, Women's World Banking, et des réseaux de microfinance incluant MAIN en Afrique, FOROLAC en Amérique latine et le MFC en Europe.

Nous avons également eu recours à différents forums Internet : des sites Web tels que [www.microfinancegateway.org](http://www.microfinancegateway.org), [www.lamicrofinance.org](http://www.lamicrofinance.org) et [www.mixmarket.org](http://www.mixmarket.org) ont été consultés pour identifier des participants potentiels à l'étude ; nous avons également envoyé des e-mails sur les forums francophones (Espace Finance, 700 membres) et anglophones (Microfinance Practice, 1 300 membres).

Un courrier a en outre été adressé aux membres de réseaux spécialisés dans le domaine du handicap ou de l'aide aux victimes de mines, dont International Disability and Development Consortium (IDDC), le Global Partnership for Disability and Development (GPDD), la Campagne internationale pour interdire les mines (ICBL) et des réseaux régionaux tels que

le Forum latino-américain sur le handicap et les droits de l'homme ([discapacidadderechoshumanos@yahoogroups.org](mailto:discapacidadderechoshumanos@yahoogroups.org)). Parmi les autres organisations ayant contribué à cette étude en nous communiquant leurs contacts avec des organisations locales citons : SHIA, CBM, LCI, Trickle Up, Mobility International USA et Mercy Corps. Les coordonnées de 750 participants potentiels ont ainsi été réunies dans une base de données et les informations transmises à plus de 3 000 personnes.

La première phase a permis d'identifier des programmes intéressants dans différentes régions, se distinguant par une réussite particulière. Les critères de choix des lieux où effectuer des visites de terrain incluaient entre autres : le recours à des approches innovantes, la stabilité des programmes et des organisations qui les mettaient en œuvre, le nombre de membres/bénéficiaires/emprunteurs/clients et le nombre de programmes dans un même pays/une même région.

L'objectif de la **deuxième phase** était de comparer les pratiques sur le terrain et d'approfondir l'analyse de certaines organisations. Pour ce faire, l'équipe de recherche s'est rendue en Inde, au Bangladesh, en Afghanistan, au Kenya, en Ethiopie et au Nicaragua pour rencontrer des personnes handicapées, des organisations de/pour personnes handicapées et des institutions de microfinance ayant réussi à proposer des mécanismes de financement aux personnes handicapées. Les pays et les organisations ont été sélectionnés après analyse des informations recueillies lors de la première phase. Cette phase a également impliqué l'organisation de deux ateliers régionaux, à Dacca et à Nairobi, où les consultants ont rencontré 17 organisations pour échanger sur leurs expériences et leurs bonnes pratiques.

La **troisième phase** était consacrée à la rédaction des bonnes pratiques et des recommandations pour ce rapport, d'après les informations recueillies et les conclusions des visites de terrain et des ateliers. La première version a été révisée par des experts de la microfinance et des instituts de subvention, ainsi que par des organisations de/pour personnes handicapées à l'occasion d'un atelier de deux jours organisé à Genève. La dernière étape consistait à rédiger la version finale et à la préparer pour publication.

### Difficultés et biais possibles

Lors de l'analyse documentaire, la première difficulté a été le nombre très restreint d'études sur les mécanismes de financement pour les personnes handicapées. L'équipe de recherche a tenté de se reporter aux programmes pour les populations vulnérables en général et de se concentrer sur l'un des principaux débats actuels dans le domaine de la microfinance, particulièrement pertinent pour notre thème : viabilité financière et portée des services auprès des personnes pauvres sont-elles compatibles, et quels sont les rôles des différentes parties prenantes ?

Un autre défi consistait à englober suffisamment d'organisations dans l'étude malgré le nombre de réponses inférieur à nos prévisions. Cela peut révéler un manque d'expérience dans la mise à disposition de mécanismes de financement pour les personnes handicapées, mais également un manque d'intérêt pour le sujet. En effet, certaines institutions de microfinance classiques et certaines agences de développement ont répondu en toute sincérité que les personnes handicapées ne constituaient pas leur population cible. Certaines institutions de microfinance nous ont informés des difficultés à évaluer le service proposé aux personnes handicapées, étant donné qu'aucune statistique en ce sens n'était consignée ; certaines de ces expériences étaient donc basées sur des anecdotes.

L'équipe de recherche souhaite insister sur le fait que cette étude ne constitue pas un tour d'horizon complet des initiatives existantes. Ce rapport vise plutôt à mettre en évidence certaines des initiatives les plus efficaces et les plus accessibles, espérant que d'autres acteurs du secteur pourront s'inspirer de ces idées, de ces approches et de ces méthodologies et les envisager avec les adaptations nécessaires pour une mise en œuvre dans leur contexte local spécifique.

Enfin, l'équipe de recherche souhaite rappeler au lecteur que ce rapport s'appuie sur l'observation des méthodes actuellement mise en œuvre sur le terrain par des organisations existantes, tout en essayant de suivre les bonnes pratiques internationales en termes de microfinance. Les recommandations spécifiques doivent être élaborées en fonction du contexte de chaque organisation, de son cadre légal, de sa mission, de ses objectifs et de ses ressources humaines et financières.

## Participants à l'étude

### A. Enquête

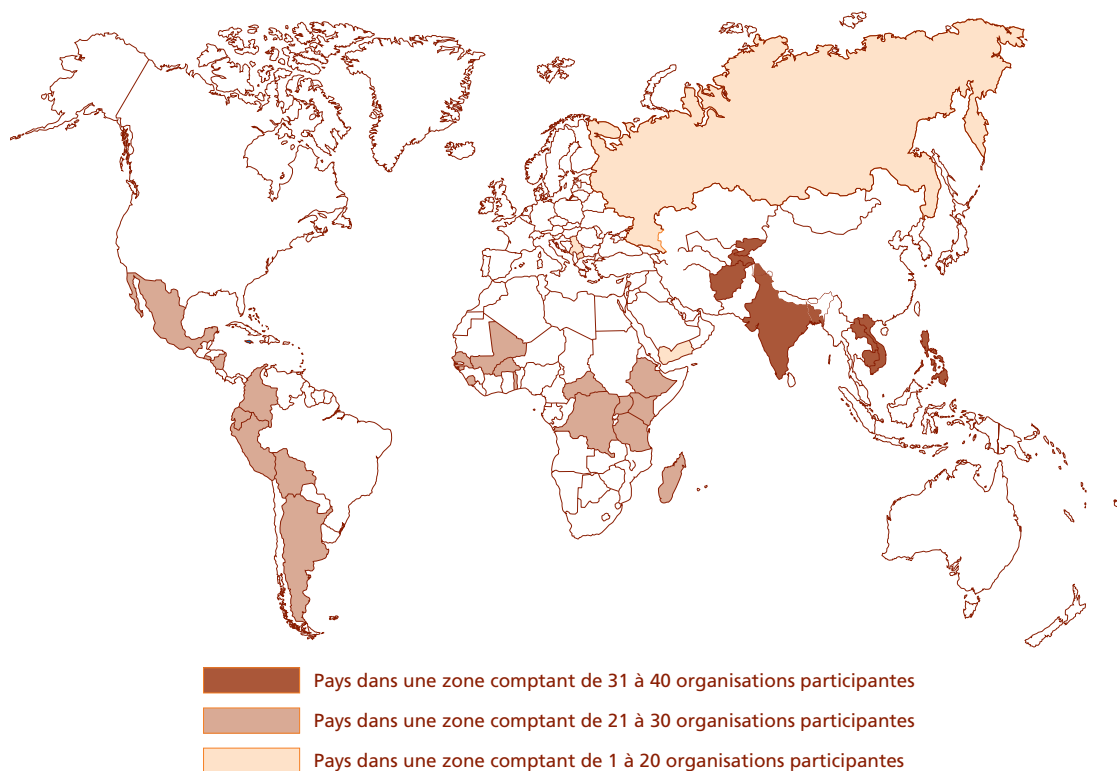
#### Liste des organisations ayant répondu

##### (i) Organisations de/pour personnes handicapées

1	SERVE	Afghanistan
2	Victimes des mines et des armes (VMA)	Albanie
3	Fundacion PAR	Argentine
4	Karbala Gram Unnayan Kendro (KGUK)	Bangladesh
5	Sangjong	Bangladesh
6	Aide soc. et réhabilitation des personnes physiquement vulnérables (SARPV)	Bangladesh
7	Save the Planet and Disability (SPD)	Bangladesh
8	Action en développement (AID)	Bangladesh
9	NARIZ	Bangladesh
10	Bangladesh Protibandhi Kaliyan Somity (BPKS)	Bangladesh
11	Ass. for Women Empowerment and Child Rights (AWAC)	Bangladesh
12	Initiative villageoise pour l'autonomisation des femmes (VIEW)	Bangladesh
13	Ass. pour le dév. des femmes pauvres au Bangladesh (BPWDA)	Bangladesh
14	Adoptez un champ de mines (AAM)	Bosnie-Herzégovine
15	Réseau des survivants des mines terrestres (LSN)	Bosnie-Herzégovine
16	Etre comme les autres (ECLA)	Burkina Faso
17	World Vision (WV)	Cambodge
18	Disability Development Services Pursat (DDSP)	Cambodge
19	Vietnam Veterans America Foundation (VVAFA)	Cambodge
20	Handicap International (HI)	Afrique centrale
21	Réseau des survivants des mines terrestres (LSN)	El Salvador
22	Organisation d'aide aux personnes handicapées (ROH)	Inde
23	Family of Disabled (FoD)	Inde
24	Leprosy Mission Trust - RBC Inde du sud (LMT-south)	Inde
25	Leprosy Mission Trust – RBC IDC (LMT-IDC)	Inde
26	Gramin Jan Kalyan Samiti (GJKS)	Inde
27	Tiljala Shed (T.SHED)	Inde
28	Association pour les personnes handicapées physiques du Kenya (APDK)	Kenya (Mombassa)
29	Association pour les personnes handicapées physiques du Kenya (APDK)	Kenya (Embu)
30	Association pour les personnes handicapées physiques du Kenya (APDK)	Kenya (branche de Kisii)
31	World Concern (WC)	Laos
32	Association sociale libanaise (LWA)	Liban
33	Norwegian People's Aid (NPA)	Liban
34	Akanin'ny Maray 1 (AM) – unité de production papetière	Madagascar
35	Akanin'ny Maray 2 (AM) – projets individuels	Madagascar
36	Handicap International (HI)	Mali
37	Union Malienne des Aveugles (UMAV) 1	Mali
38	Union Malienne des Aveugles (UMAV) 2	Mali
39	Handicap International (HI)	Nicaragua
40	Centre FURWUS Polus	Nicaragua
41	ADRN Nacional	Nicaragua - Managua
42	ADRN Juigalpa Chontales	Nicaragua - Juigalpa
43	Maricela Toledo Nacional	Nicaragua
44	Fundación Solidez	Nicaragua
45	Asociación Nacional de No Videntes (ANNV)	Nicaragua
46	Handicap International (HI)	Sénégal
47	Fonds mondial de réhabilitation (WRF)	Sierra Leone
48	Leonard Cheshire International (LCI)	Tanzanie
49	Association tanzanienne pour les personnes handicapées (TAD)	Tanzanie
50	Projet de formation professionnelle pour les personnes handicapées (YOMBO)	Tanzanie
51	AVSI	Ouganda
52	Union nationale des femmes handicapées (NUWODU)	Ouganda
53	COMBRA	Ouganda

54	Canadian Physicians for Aid and Relief (CPAR)	Ouganda
55	Association for Aid and Relief (AAR)	Vietnam
56	Medical Committee Netherlands - Vietnam (MCNV)	Vietnam
57	Quang Tri Charity Association (QTCA)	Vietnam
58	ADRA	Yémen
<i>(ii) Institutions de microfinance spécialisés</i>		
1	Care-Afghanistan	Afghanistan
2	Azerbaijan Credit Union Association	Azerbaïdjan
3	Pro Credit Bank (PCB)	Albanie
4	Fondation Shaki pour les femmes défavorisées	Bangladesh
5	Fondation Bandhu Kaliyan	Bangladesh
6	Srizoni	Bangladesh
7	PROSHIPS	Bangladesh
8	Crecer – credito con educacion rural	Bolivie
9	BancoSol	Bolivie
10	Oportunidad Latinoamérica	Colombie
11	EKI	Bosnie-Herzégovine
12	MCO Mikrofin	Bosnie-Herzégovine
13	Mercy Corps	Bosnie-Herzégovine
14	BOSPO	Bosnie-Herzégovine
15	CRS	Burkina Faso
16	MUFEDE	Burkina Faso
17	Women's World Banking - Cali	Colombie
18	Oportunidad Latinoamérica	Colombie
19	CAPES	Congo (RDC)
20	Paidek	Congo (RDC)
21	FAEF	Congo (RDC)
22	COAC Maqita Cushunquic	Equateur
23	COAC Accion Rural	Equateur
24	ALFAES	El Salvador
25	CAM-FINCA	El Salvador
26	Micredito	El Salvador
27	Institution de microfinance ESHET	Ethiopie
28	PRAYAS	Inde
29	FOCUS	Inde
30	SAATH	Inde
31	Mercy Corps	Kirghizistan
32	Crédit Epargne Formation (CEFOR)	Madagascar
33	Entreprendre à Madagascar	Madagascar
34	Handicaisse	Mali
35	Compartamos	Mexique
36	FINCA	Mexique
37	ProMujer	Mexique
38	ACODEP	Nicaragua
39	FAMA-ACCION	Nicaragua
40	ProMujer	Nicaragua
41	FUDEMI	Nicaragua
42	Centre arabe pour le développement agricole (ACAD)	Palestine
43	Caja Nor	Pérou
44	NORFIL	Philippines
45	CJSC Finca	Russie
46	Micro Development Fund (MDF)	Serbie et Monténégro
47	ORA International	Tadjikistan
48	Microfund	Togo
49	Programme SUFFICE	Ouganda
50	COFAC	Uruguay

**Figure 9 :**  
pays ayant participé à l'étude



## B. Visites de terrain

**Afghanistan :** MISFA (Mécanisme de microfinancement et de soutien en Afghanistan). Consortium de bailleurs. CCD et CRF. ONG locales. Kaboul.  
OIM (Organisation internationale pour les migrations)  
ADU (Afghan Disabled Union). OPH  
FINCA. IMF  
PNUD/NPDA. Organisation internationale.  
SERVE. ONG internationale. Groupes d'épargne et de crédit.  
CARE. ONG internationale. Groupes d'épargne et de crédit.  
CICR (Comité international de la Croix-Rouge).

**Bangladesh :** SPD (Save the Planet and Disability). OPH Région de Jessore  
BKF (Bandu Kallyan Foundation). IMF. Région de Jessore  
BPKS (Bangladesh Protibandhi Kallyan Somity). Dacca  
SARPV (Aide soc. et réhabilitation des personnes physiquement vulnérables). OPH  
ADD (Action on Disability and Development). OPH  
BRAC. IMF

**Ethiopie :** EFPD (Fédération éthiopienne des personnes handicapées). OPH Addis Ababa  
Gasha. IMF  
CBM (Christoffel Blindenmission). OSPH  
MAIN (Réseau africain des institutions de microfinance) Association d'IMF.  
LSN (Réseau des survivants des mines terrestres). OSPH  
Handicap National.

<b>Inde :</b>	TLM – Inde (The Leprosy Mission). OPH Différents programmes dans les districts de Dayapuram et de Vadathorasalu, Tamil Nadu
<b>Kenya :</b>	APDK (Association pour les personnes handicapées physiques du Kenya). OSPH Programmes visités dans les districts de Kisii et Embu MBEU. Programme de microfinance du diocèse de Embu. IMF K-Rep (Kenya Rural Enterprise Programme). IMF
<b>Nicaragua :</b>	ADRN Nacional (Asociación Nacional de Discapitados de la Resistencia Nicaragüense). OPH. Fundación Solidez. OPH Maricela Toledo Nacional. OPH ADRN Juigalpa. OPH FURWUS (Fundación para la Rehabilitación Walking Unidos). OPH ANNV (Asociación Nacional de No Videntes). OPH FAMA-ACCION. IMF ACODEP. IMF ProMujer. IMF
<b>Ouganda :</b>	AMFIU (Association des institutions de microfinance de l'Ouganda). NUDIPU (Union nationale des personnes handicapées en Ouganda). OPH ProMujer. IMF

### C. Participants aux ateliers

#### Dacca

##### *Participants de :*

ADD, BKF (IMF), BPKS, BRAC (IMF), CDD (Centre for Disability and Development, centre de ressources et de formation), HI-Dacca (Handicap International), SPD, SARPV et TLM-Inde

#### Nairobi

##### *Participants de :*

APDK - Kenya, CBM - Ethiopie, EFDP - Ethiopie, Handicap International - Nairobi/Lyon, K- Rep (IMF)-Kenya, LCI - Tanzanie (Leonard Cheshire International), NUDIPU – Ouganda et UPDK - Kenya (Union pour les personnes handicapées).

#### Genève

##### *Participants de :*

BPKS - Bangladesh, CBM - Kenya, Handicap International - France, Leonard Cheshire International – Royaume-Uni/Tanzanie, MAIN – Ethiopie (IMF), NAD (Association norvégienne de personnes handicapées), SIDI - France (Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement), Trickle Up – Etats-Unis.

## Annexe 2. Résumé des résultats

Cette section couvre les résultats de la première phase de cette étude. Elle examine les résultats des enquêtes et des questionnaires auxquels les organisations ont répondu suite à l'appel de Handicap International, à travers le monde. Un document plus détaillé peut être téléchargé depuis le site Internet de Handicap International.

### 1. Couverture

463 organisations ont été contactées pour cette étude ; 107 ont répondu, dont 57 organisations de/pour personnes handicapées et 50 institutions de microfinance spécialisées (parmi ces dernières, des ONG locales et internationales, ainsi que des institutions de microfinance formelles). Parmi les 50 institutions de microfinance ayant répondu, seules 27 avaient une expérience conséquente avec des personnes handicapées ; seules ces institutions de microfinance seront analysés en détail dans cette section.

La liste complète des organisations ayant répondu est fournie dans l'Annexe 1.

### 2. Principales caractéristiques des programmes

*Portée* : la plupart des programmes d'organisations de/pour personnes handicapées sont relativement modestes, avec entre 30 et 800 emprunteurs, bien que 14 % (huit) aient déclaré plus de 1 500 membres et 3,5 % (deux), plus de 10 000 membres. Les fonds de crédits rotatifs sont compris entre 1 500 et 40 000 USD. Les institutions de microfinance spécialisées atteignent une population beaucoup plus large, certaines ayant plus de 30 000 membres.

*Caractéristiques organisationnelles* : la grande majorité des programmes gérés par les organisations de/pour personnes handicapées mettent eux-mêmes en œuvre les programmes d'Activité Génératrices de Revenus /micro-crédit (45, soit 79 %). Seuls 12 (20 %) de ces programmes ont établi un partenariat avec un fournisseur de microfinance spécialisé pour la mise en œuvre d'un plan de micro-crédit. Ces organisations sont Handicap International en Afrique Centrale, au Mali, au Sénégal et à Madagascar ; LCI en Tanzanie, le Centre FURWUS Polus au Nicaragua, quatre ONG en Inde, une ONG au Bangladesh, une au Burkina Faso et une au Mali. 18 des organisations de/pour personnes handicapées (19 %) ont indiqué avoir essayé d'établir un partenariat avec un fournisseur de microfinance spécialisé, sans succès.

*Services offerts* : parmi les organisations de/pour personnes handicapées, 19 % (11) recourent à des subventions pour financer les activités génératrices de revenus. La plupart d'entre elles préfèrent cependant recourir à des prêts ou à des prêts subventionnés (29, soit 50 %), tandis que 31 % combinent subventions et prêts. Les institutions de microfinance proposent un large éventail de services. Tous proposent des solutions d'épargne et de crédit ; certains offrent également des services d'assurance, de transfert de fonds et de paiement, des produits de financement innovants tels que des prêts éducatifs et des prêts saisonniers, ainsi que d'autres services non financiers tels que des services d'appui aux micro entreprises.

*Groupe cible* : 25 (44 %) programmes gérés par des organisations de/pour personnes handicapées s'adressent exclusivement aux personnes handicapées. 20 (34 %) s'adressent également aux familles des personnes handicapées (dans le cas d'enfants handicapés ou de personnes atteintes de handicaps graves). 13 (22 %) d'entre eux sont ouverts à

Tableau n°A1 : organisations ayant répondu

Région	Pays/territoire	Organisations de/pour personnes handicapées	Institutions de microfinance		Total
			Questionnaire préliminaire uniquement	Questionnaires préliminaire et principal	
Asie du Sud-est	Cambodge	3			3
	Laos	1			1
	Philippines			1	1
	Vietnam	3			3
<i>Total</i>		7		1	8
Asie du Sud	Afghanistan	1		1	2
	Bangladesh	10	1	3	14
	Inde	6	3		9
<i>Total</i>		17	4	4	25
Asie Centrale	Azerbaïdjan		1		1
	Kirghizistan			1	1
	Tadjikistan		1		1
<i>Total</i>			2	1	3
Moyen-Orient	Liban	2			2
	Palestine		1		1
	Yemen	1			1
<i>Total</i>		3	1	0	4
Europe de l'Est	Albanie	1		1	2
	Bosnie-Herzégovine	2	1	3	6
	Serbie			1	1
	Russie		1		1
<i>Total</i>		3	2	5	10
Est de l'Afrique	Kenya	3			3
	Ethiopie			1	1
	Madagascar	2		2	4
	Tanzanie	3			3
	Ouganda	4	1		5
<i>Total</i>		12	1	3	16
Ouest et Centre de l'Afrique	Burkina Faso	1	1	1	3
	Afrique Centrale	1			1
	Congo (RDC)			3	3
	Mali	3		1	4
	Sénégal	1			1
	Sierra Leone	1			1
	Togo		1		1
	<i>Total</i>		7	2	5
Amérique Centrale	El Salvador	1	1	2	4
	Mexique		3		3
	Nicaragua	7	1	3	11
<i>Total</i>		8	5	5	18
Amérique du Sud	Pérou			1	1
	Uruguay		1		1
	Argentine	1			1
	Bolivie		2		2
	Colombie		2		2
	Equateur		1	1	2
	<i>Total</i>		1	6	2
<b>TOTAL</b>		<b>58</b>	<b>23</b>	<b>26</b>	<b>107</b>

d'autres populations vulnérables. Toutes les institutions de microfinance spécialisées ont affirmé ne pas exercer de discrimination envers les personnes handicapées ; la plupart d'entre elles ont également indiqué ne pas connaître le pourcentage exact de personnes handicapées dans leur institution, cette donnée ne faisant pas l'objet de statistiques. Pour autant, la plupart des institutions de microfinance, y compris les principales, ont répondu que les personnes handicapées ne constituent pas leur population cible.

Pour les organisations tenant des statistiques à ce sujet ou en mesure d'identifier les clients atteints de handicaps d'après l'expérience des responsables des prêts, le pourcentage était faible : dans la plupart des cas entre 0 et 2 %. Le plus haut pourcentage de personnes handicapées signalé dans une institution de microfinance était de 6 %. Il s'agissait de Oportunidad Latinoamerica Colombia (450 clients). Parmi les organisations octroyant des subventions, Trickle Up est celle atteignant le plus de personnes handicapées, avec environ 9 % de la population totale desservie.

*Couverture urbaine/rurale* : les programmes d'organisations de/pour personnes handicapées sont souvent menés en milieu rural (41 %) ou à la fois dans des zones rurales et urbaines (36 %). Seuls 21 % sont menés exclusivement en milieu urbain. A titre de comparaison, la plupart des institutions de microfinance interviennent à la fois dans les zones urbaines et rurales (54 %), tandis que 23 % travaillent exclusivement en milieu urbain (le même pourcentage qu'en milieu exclusivement rural). Les institutions de microfinance ont une meilleure couverture. Pour autant, l'étude a révélé que de nombreuses personnes handicapées vivant dans des zones rurales n'étaient pas bien desservies, les institutions de microfinance formelles étant rares ou absentes de nombreuses régions rurales.

*Rapport hommes/femmes* : la moitié (54 %) des programmes pour personnes handicapées s'adressent aussi bien aux hommes qu'aux femmes, tandis que 46 % (16) privilégient le travail auprès des femmes (bien que les hommes n'en soient pas exclus pour autant). Il est intéressant de noter que les institutions de microfinance communiquent les mêmes pourcentages : 46 % ont répondu privilégier les femmes, avec 63 à 95 % de femmes parmi les membres.

### 3. Obstacles pour les personnes handicapées

*Obstacles* : la plupart des organisations de/pour personnes handicapées (95 %) affirment que les personnes handicapées sont confrontées à des obstacles particuliers quant à l'accès aux services de microfinance. Le manque d'éducation (60 %), les faibles revenus (55 %), la stigmatisation (45 %) et le manque d'accès à l'information (40 %) sont considérés comme les principaux obstacles. Parmi les institutions de microfinance, 47 % pensent que les personnes handicapées sont confrontées à des obstacles spécifiques, y compris le manque d'estime de soi (53 %), le manque de garanties (50 %) et le manque d'accès à l'information (33 %).

*Problèmes spécifiques* : la majorité (70 %) des institutions de microfinance considèrent que les personnes handicapées ne sont confrontées à aucun problème particulier pour exploiter une entreprise ; seules 21 % des organisations de/pour personnes handicapées sont du même avis. Ces organisations identifient les principaux problèmes suivants : marketing des produits (58 %) et remboursements et tenue de compte (42 %). Les institutions de microfinance pensent que les remboursements (43 %), la présence aux réunions (36 %) et le marketing des produits (29 %) constituent les principaux problèmes.

### 4. Politique de crédit

*Politique en termes de taux d'intérêt* : outre les 19 % d'organisations de/pour personnes handicapées proposant des subventions, 16 % de celles proposant des prêts pratiquent des taux d'intérêt nuls. Le reste des organisations pratiquent des taux annuels compris entre 10 et 24 %. Un seul programme a indiqué pratiquer des taux d'intérêt du marché : LCI-Tanzanie. A titre de comparaison, les taux d'intérêt annuels des institutions de microfinance sont compris entre 20 et 58 %. 30 % des organisations de/pour personnes handicapées facturent des frais, contre 39 % pour les institutions de microfinance.

*Recours à des conditions spéciales* : les organisations de/pour personnes handicapées ont indiqué procéder à un ou plusieurs des ajustements suivants (par rapport aux institutions de microfinance locales) : taux d'intérêt inférieurs à ceux du marché (79 %) ; échéances prolongées (28 %) ; périodes de grâce ou périodes de grâce prolongées (14 %).

23 % des institutions de microfinance ayant servi des personnes handicapées (6) ont indiqué avoir recouru à un type d'accord spécial, dont l'abaissement des taux (5 institutions, soit 20 %) et des échéances prolongées (2 institutions, soit 3,5 %). Certaines institutions ont également déclaré avoir procédé à des adaptations en termes d'accessibilité physique.

*Autres conditions* : parmi elles, l'existence préalable d'une entreprise avant l'octroi d'un prêt constitue un obstacle de taille pour de nombreuses personnes handicapées, la plupart ayant besoin d'un financement pour se lancer. Alors que 45 % des organisations de/pour personnes handicapées requièrent l'existence d'une entreprise avant l'octroi d'un prêt, elles font souvent preuve de souplesse sur ce point lorsqu'une personne justifie d'une expérience préalable, d'une formation professionnelle ou d'une éducation formelle. A l'inverse, 77 % des institutions de microfinance ne financent pas les créations d'entreprises.

*Politique de garantie* : 78 % des organisations de/pour personnes handicapées doivent offrir une garantie avant l'octroi d'un prêt. Les garanties requises incluent la garantie physique (32 %), l'épargne obligatoire (11 %), la garantie de leaders de la communauté (5 %) et les groupements solidaires (30 %), ou une combinaison de ces formes de garanties. Les exigences des institutions de microfinance incluent la garantie physique (46 %), l'épargne (23 %), les groupements solidaires (50 %) ou une combinaison de ces formes de garanties.

## 5. Caractéristiques organisationnelles

*Services de formation et de développement professionnel* : 99 % des organisations de/pour personnes handicapées proposent des services de formation et de développement professionnel. 52 % d'entre elles proposent un accompagnement professionnel approfondi, 80 % offrent des formations en gestion de crédit et 60 % des formations professionnelles.

77 % des institutions de microfinance proposent certaines formes de formations, dont la gestion du crédit (71 %), la gestion d'entreprise (46 %), des formations professionnelles (46 %) et d'autres types de formations (35 % : alphabétisation de base, santé, nutrition, etc.).

*Auto-évaluation organisationnelle* : les organisations de/pour personnes handicapées ayant participé à l'enquête ont été invitées à analyser leurs propres performances. Alors que la plupart d'entre elles se disent viables (65 %), elles ont également indiqué l'efficacité économique comme l'un des défis auxquelles elles étaient confrontées, ce qui pourrait considérablement menacer leur viabilité. Le portefeuille à risque représentait 1 à 10 % pour 30 % d'entre elles ; 11 à 20 % pour 26 % d'entre elles ; et enfin 21 à 35 % pour 7 % des organisations. Les autres organisations n'ont pas répondu à cette question.

Bien que le portefeuille à risque ne puisse pas être évalué indépendamment et soit calculé selon différentes bases, il est important de garder à l'esprit le fait que la plupart des institutions de microfinance formelles ont un portefeuille à risque inférieur à 5 %. Un taux plus élevé peut menacer la viabilité.

## Annexe 3. Etudes de cas

### Cas n° 1 : programme de crédit

Pays : Afghanistan

Organisation : Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

#### Brève présentation de l'organisation et du programme

Le CICR gère six centres de rééducation en Afghanistan, implantés dans les villes de Kaboul, Jalalabad, Mazar-e-Sharif, Herat, Gulbahar et Faizabad. Les personnes accidentées de la route ou infirmes de guerre, de nombreuses victimes de mines et plus généralement les personnes handicapées y reçoivent des prothèses de membres et de la physiothérapie. Le CICR s'est aperçu que le principal objectif des personnes handicapées était de percevoir un revenu. Pour soutenir les initiatives des personnes handicapées, le CICR a créé un programme de crédit, lancé en 1997.

#### Description du programme

Lorsqu'un nouveau patient est admis dans un centre du CICR, ses besoins en rééducation sont évalués, ainsi que son avenir économique. Pour les personnes de moins de 30 ans, le CICR propose une formation professionnelle et un programme éducatif. Les personnes de plus de 30 ans peuvent déposer une demande de crédit.

Chaque demande de crédit est soigneusement examinée avant acceptation. Le processus de crédit commence avec la préparation d'un plan de développement. Le responsable des prêts s'entretient longuement avec le demandeur pour s'assurer qu'il est réellement motivé, lui rend visite chez lui et/ou dans ses locaux professionnels pour contrôler la viabilité des plans et évaluer le caractère et les moyens de sa famille. Lorsqu'un projet est accepté, le CICR ne remet pas l'argent directement à la personne, mais effectue pour elle les achats correspondant au budget accordé.

Les prêts sont octroyés à des personnes physiques ; une garantie ou un garant est requis(e). Les prêts sont à taux zéro. La période de remboursement s'étend de 6 à 18 mois, avec des mensualités constantes, dès le deuxième mois. Les conditions de remboursement peuvent être assouplies si le client est confronté à de réelles difficultés. Une personne peut recevoir jusqu'à cinq prêts successifs d'un montant compris entre 200 et 500 USD. Les responsables des prêts s'assurent du suivi régulier des clients et dispensent des conseils professionnels. Chaque responsable compte entre 100 et 120 clients.

Les taux d'intérêt étant nuls, le programme n'est pas viable seul. Cependant, l'objectif du CICR n'est pas la viabilité, mais l'aide aux victimes de mines et aux personnes handicapées les plus vulnérables. Jusqu'alors, 4 640 personnes avaient bénéficié du programme de crédit.

#### Enseignements et bonnes pratiques

- ✓ La rééducation et la pose de prothèses ne suffisent pas pour répondre aux besoins des personnes handicapées. L'insertion économique est une priorité.
- ✓ Les activités économiques des clients sont viables. Chaque demande de crédit est soigneusement examinée. Le processus de crédit commence par la préparation d'un Plan d'Affaires et une évaluation par le responsable du micro-crédit de la motivation du candidat, de la viabilité de son Plan d'Affaires et des moyens de sa famille.
- ✓ Le concept du programme doit être professionnel. Pendant les premières années sont survenus quelques problèmes de remboursement, mais grâce à l'organisation de plus en plus professionnelle, à la formation du personnel et à son attitude professionnelle, ainsi qu'à l'application stricte des règles, le taux de remboursement à échéance est passé à 90 % et continue de s'améliorer.
- ✓ Le fait de recevoir plusieurs crédits successifs est important pour poursuivre le développement d'une entreprise. Cette possibilité incite en outre le client à rembourser à échéance.
- ✓ Le suivi régulier du client et la mise à disposition de conseils professionnels sont essentiels.

## Cas n° 2 : partenariat : organisations de/pour personnes handicapées et IMF

Pays : Ethiopie

Organisation : Organisation internationale du travail (OIT), Fédération éthiopienne de personnes handicapées (EFPD), Institution de microfinance Gasha

### Brève présentation des organisations et du programme

L'EFPD rassemble cinq associations éthiopiennes sur le handicap, à savoir l'association des personnes aveugles, l'association des personnes sourdes, l'association des personnes handicapées physiques, l'association des anciens lépreux et l'association des enfants et jeunes déficients mentaux. L'OIT est à l'origine d'une proposition visant à faciliter l'accès au crédit ; l'EFPD y était favorable.

### Description du programme

Un comité de gestion de projet a été mis en place, composé de deux femmes représentant chacune des cinq associations membres de l'EFPD et du comité de gestion de l'EFPD. Le projet a octroyé une ligne de crédit spéciale de 15 000 USD à une institution de microfinance partenaire pour qu'elle propose des prêts aux personnes handicapées. Au total, 119 femmes handicapées entrepreneurs ont reçu un prêt, 247 femmes ont reçu une formation professionnelle et 38 femmes ont suivi une formation professionnelle spécialisée. Les principaux objectifs du projet étaient de développer l'entreprenariat parmi les femmes handicapées en proposant des formations professionnelles et spécialisées, des prêts et des services de développement professionnel, ainsi qu'une aide à l'accès au marché.

### Principales activités spécifiques :

*Formations professionnelles* : 200 femmes identifiées souhaitant créer une nouvelle entreprise ont été réunies par groupes de 20, puis ont reçu une formation de six jours sur les *compétences professionnelles de base*. Les stagiaires ayant réussi la formation avaient alors deux options : créer leur entreprise ou suivre une formation professionnelle spécialisée. Sur les 100 femmes handicapées micro-entrepreneurs ayant déjà une entreprise, 47 ont reçu une formation *Développer son entreprise*.

*Accès aux prêts* : l'EFPD a passé un accord spécial avec l'institution de microfinance Gasha facilitant l'accès au crédit aux femmes ayant suivi les différentes formations. Le projet a déposé une ligne de crédit de 15 000 USD auprès de Gasha. Pour minimiser le poids du taux d'intérêt (13 % plus 3 % de frais de service), l'EFPD prend en charge 8 % tandis que les femmes paient les 8 % restants. L'EFPD verse également 50 à 75 % de l'épargne initiale obligatoire pour chaque femme. Les responsables des crédits de Gasha ont assuré le suivi des prêts par le biais de visites régulières associées à des conseils professionnels. Les responsables des crédits ont reçu une formation d'une demi-journée de sensibilisation au handicap. Jusqu'à présent, 119 femmes ont eu accès à un crédit pour créer ou développer leur entreprise.

*Services de développement professionnel* : 61 femmes handicapées micro-entrepreneurs ayant suivi une formation sur les compétences professionnelles et créé ou développé une entreprise grâce à un prêt ont bénéficié de 6 mois de services de développement professionnel.

*Accès au marché* : une étude de marché a été réalisée par un conseiller du BIT pour l'accès au marché à Addis Ababa, afin d'identifier d'éventuels produits et services alternatifs dans lesquels des femmes handicapées pouvaient s'impliquer. En outre, 30 échoppes ont été construites et confiées à 30 femmes créant leur entreprise mais ne disposant pas de locaux commerciaux convenables.

### Enseignements et bonnes pratiques

- ✓ Trouver un partenaire adéquat. L'EFPD a eu quelques difficultés à trouver les bonnes institutions de microfinance, la plupart n'offrant pas une couverture suffisante. Par ailleurs, le partenaire de microfinance, Gasha, avait une certaine expérience des contrats de partenariats.
- ✓ Ne pas considérer les personnes handicapées comme un risque particulier pour l'institution de microfinance. Bien que leurs statistiques de remboursement soient légèrement inférieures (84 % contre 95 % pour les clients traditionnels), Gasha était convaincu que le remboursement serait peut-être plus lent, mais qu'un taux de recouvrement de 100 % serait atteint.
- ✓ Le fait de réunir le personnel du fournisseur de microfinance et de l'organisation de personnes handicapées pour une évaluation conjointe du projet est très utile. De l'avis général, de telles réunions devraient avoir lieu plus régulièrement.
- ✓ La formation professionnelle des clients était trop exigeante et insuffisamment adaptée aux capacités et au faible niveau d'éducation des clients. Une formation appropriée doit être élaborée pour obtenir de meilleurs résultats.

- ✓ Les services de développement professionnel (accompagnement) furent très appréciés des clients.
- ✓ Insister sur la formation professionnelle et la préparation d'un plan de développement.
- ✓ Faire la distinction entre les nouveaux entrepreneurs et les entrepreneurs expérimentés lors de la formation professionnelle.
- ✓ Identifier clairement les rôles de l'organisation de/pour personnes handicapées et du fournisseur de microfinance. Ce dernier est entièrement responsable du programme, à l'exception de la sélection des clients, effectuées conjointement. L'organisation de personnes handicapées est responsable de la mobilisation et de la mise à disposition des services connexes.
- ✓ La composante « accès au marché » est essentielle : étude de marché, formation marketing et mise à disposition de locaux commerciaux.

### **Cas n° 3 : fournisseur de microfinance avec une forte implication dans la réduction de la pauvreté**

Pays : Colombie

Organisation : Oportunidad Latinoamérica

#### **Brève description de l'organisation**

Oportunidad Latinoamérica (OLC) est un fournisseur de microfinance créé dans les années 1970. Il est affilié au réseau Opportunity International, basé aux Etats-Unis. L'objectif est de proposer des micro-crédits aux populations vulnérables ; Oportunidad travaille beaucoup avec les mères célibataires et les populations déplacées.

#### **Description du programme**

Il y a quelques années, OLC s'est aperçu de l'incidence élevée de personnes handicapées parmi les populations vulnérables avec lesquelles travaillait l'organisation. Elle a alors décidé de cibler ce groupe en tant que segment de marché spécifique. Pour ce faire, l'organisation a conçu une méthodologie souple visant à faciliter l'accès des personnes handicapées aux prêts d'Oportunidad. L'organisation acceptait par exemple des groupements solidaires plus petits (5 à 10 personnes au lieu de 15, habituellement) à condition qu'ils incluent des personnes handicapées, octroyait aux personnes handicapées des prêts de montants inférieurs à ceux habituellement consentis et acceptait de financer des créations d'entreprises, services qui ne sont pas proposés aux autres clients.

Oportunidad s'appuie sur des groupements solidaires et recourt à des méthodologies individuelles en fonction des besoins du client. Habituellement, les prêts individuels sont uniquement octroyés aux clients ayant une expérience éprouvée de leur activité et ayant déjà reçu plusieurs prêts. Le montant moyen d'un prêt est de 190 USD avec un taux d'intérêt mensuel de 1,89 %. Couvrant les zones rurales comme urbaines, le programme est consacré aux femmes, particulièrement vulnérables dans les zones où intervient Oportunidad. L'institution propose des formations professionnelles, des cours de développement personnel (sur l'estime de soi, par exemple) et une école de parents.

Jusqu'à présent, ces formations ont bénéficié à 450 personnes handicapées, ce qui représente 6 % des clients d'Oportunidad. Certains d'entre eux sont paraplégiques ou tétraplégiques et comptent parmi les meilleurs clients. Une cliente tétraplégique est par exemple parvenue à créer une petite entreprise d'artisanat avec un prêt d'Oportunidad. Elle fait désormais vivre seule sa famille de cinq enfants et peut payer les frais de scolarité de chacun d'eux, y compris les frais d'université des plus âgés.

Parmi les résultats positifs des prêts pour les personnes handicapées, Oportunidad souligne une nutrition plus saine, une plus grande estime de soi et un meilleur niveau de vie général. Pour cette organisation, le principal obstacle à l'accès des personnes handicapées aux institutions de microfinance est psychologique, et non physique. Le plus grand défi pour Oportunidad est de travailler avec les personnes handicapées pour renforcer leur estime de soi, faire évoluer leur conception selon laquelle ils devraient être bénéficiaires de subventions au titre de leur handicap, et non emprunteurs, et plus généralement les aider à prendre conscience de leur capacité à gérer une entreprise prospère.

#### **Enseignements et bonnes pratiques**

- ✓ Il est important de procéder à certaines adaptations pour les personnes handicapées lorsqu'elles sont très vulnérables, sans pour autant mettre en péril la viabilité de l'organisation. Par exemple, la réduction du nombre de personnes dans un groupement solidaire ne constitue pas un changement conséquent, mais il est plus facile pour les personnes handicapées de gérer leur groupe de la sorte.
- ✓ Si l'objectif est d'atteindre réellement les populations vulnérables, le fait d'intervenir dans des zones rurales auprès de femmes est fondamental ; ces populations sont souvent ignorées. Les personnes handicapées sont également représentées dans ces secteurs et doivent être prises en compte.
- ✓ Même les populations les plus vulnérables peuvent gérer leur crédit si elles bénéficient d'un soutien et d'une formation constants. Les clients d'Oportunidad incluent des femmes déplacées tétraplégiques.

## Cas n° 4 : programme avec une approche structurée et multisectorielle

Pays : Bangladesh

Organisation : BPKS

### Brève description de l'organisation

Bangladesh Protibandhi Kallyan Somity (BPKS) a été créé en 1985. En 1998, l'organisation lance le programme PSID (Persons with Disabilities Self-initiatives to Development). Il s'agit d'un programme structuré dont l'objectif à long terme est de mettre en place des organisations d'entraide indépendantes de personnes handicapées, appelées OPHD (organisation des personnes handicapées pour le développement), dans tous les districts du Bangladesh. Jusqu'en 2005, 12 OPHD ont été mises en place. Avant 1998, 10 000 personnes handicapées avaient bénéficié de l'aide de BPKS, mais sans approche structurée visant à organiser les personnes handicapées. Le lancement du programme PSID a ouvert une nouvelle ère : des organisations indépendantes viables ont alors vu le jour, capables de prendre des initiatives autonomes au bénéfice de leurs membres.

### Description du programme

Les membres des OPHD développent leur propre base de ressources, composée d'épargne et de gestion de fonds de développement (l'épargne actuelle est d'environ 50 000 USD), utilisant ces ressources pour leurs activités génératrices de revenus et le développement des OPHD. Une approche en deux volets basée sur le développement est consacrée aux personnes handicapées et à leur croissance, ainsi qu'à la communauté en général, faisant sa force à l'intérieur comme à l'extérieur. Au fur et à mesure que les personnes handicapées gagnent en confiance en soi et acquièrent les compétences requises, elles s'assurent peu à peu un accès total et des droits égaux dans la communauté, ce qui change considérablement leur perception et l'acceptation qui en résulte. Les changements comportementaux au sein des communautés se traduisent par de meilleures opportunités pour l'éducation, l'emploi et les loisirs.

### Enseignements et bonnes pratiques

- ✓ L'organisation indépendante de personnes handicapées est fondamentale pour leur autonomisation.
- ✓ Il est essentiel de bien structurer un programme et de faire des projets.
- ✓ Une approche complète pour l'insertion socio-économique des personnes handicapées donne de meilleurs résultats, plus durables.
- ✓ La mobilisation, la mise en place de réseaux actifs et la défense de l'accès des membres aux services des institutions classiques sont efficaces.
- ✓ La mobilisation de l'épargne comme principale ressource d'autofinancement de leurs activités responsabilise les personnes handicapées quant à leur propre développement. L'accès à des fonds externes permet l'octroi de prêts de plus grande ampleur.

## Cas n° 5 : mise à disposition de mécanismes de financement

Pays : Kenya

Organisation : Association des personnes handicapées physiques du Kenya (APDK)

### Brève description de l'organisation

APDK a été créée en 1958. L'association reçoit une aide financière et technique de Christoffel Blindenmission (CBM). L'établissement d'ateliers de production a longtemps été la principale stratégie pour générer des revenus pour ses membres. Cependant, en 1997, sa branche de Mombassa a lancé un programme de subventions individuelles, rapidement remplacé par des prêts, en 1998.

### Description du programme

Les programmes de crédits sont actuellement menés à Mombassa, Nairobi, Kisii et Embu. Les programmes sont quelque peu différents en fonction des branches, selon les initiatives prises par le personnel local et le développement de programmes au niveau de chaque branche.

La branche APDK de Kisii est active depuis 2002. Cela a commencé par une campagne de sensibilisation sur le handicap s'adressant aux personnes handicapées, à leurs communautés et aux leaders de leurs communautés. Plus tard ont été créés une clinique mobile, un programme d'aide à l'accès aux soins chirurgicaux et aux aides techniques, ainsi qu'un programme de placement d'enfants handicapés dans les écoles. Après quelques temps, des questions ont été soulevées au sujet des opportunités économiques. APDK a demandé aux personnes handicapées et aux parents d'enfants handicapés de s'organiser dans des groupes, d'initier une sorte de « tontine » (le nom local pour les AREC) et d'inscrire les groupes auprès d'APDK.

Chaque membre du groupe devait alors payer 50 Ksh par an (environ 0,7 USD) de frais d'inscription, contre lesquels ils recevaient un carnet où ils pouvaient consigner leur épargne. Chaque membre devait épargner 200 Ksh par mois, mettant chaque jour de côté un petit montant (4 Ksh) pour faciliter l'épargne. Vers fin 2003, il existait huit groupes communautaires de 15 à 20 personnes, subdivisées en petits groupes de 3 à 5 personnes. Ces petits groupes se réunissent tous les 8 ou 15 jours pour recueillir l'épargne. Les grands groupes ont une seule réunion mensuelle. Au sein des grands groupes, les membres élisent un comité, avec un président, un secrétaire et un trésorier. APDK a choisi de ne pas utiliser l'épargne des membres pour octroyer des prêts, ceci afin d'éviter la perte de leur capital en cas de non remboursement. Pour permettre à la branche de proposer des crédits, l'organisation a constitué un fonds de capital de 360 000 Ksh (environ 5 000 USD).

Le montant du crédit auquel un membre peut prétendre dépend de son épargne personnelle. Il peut emprunter un maximum de trois fois le montant de son épargne. Avant de recevoir un prêt, le candidat est formé à la gestion d'un crédit. Le candidat doit déjà avoir une activité génératrice de revenus. En outre, les autres membres de groupe se portent garants du remboursement des prêts octroyés à chacun de ses membres. La période de remboursement du prêt est fonction de son montant. Un taux d'intérêt mensuel de 1 % est appliqué, selon un taux dégressif (les intérêts sont calculés sur le montant restant dû, et non sur le montant initial).

Début 2006, le programme avait bénéficié à 75 clients. 25 clients avaient contracté un emprunt consécutif. Jusqu'au début 2006, la gestion et l'encadrement du programme de prêt revenaient au personnel, en particulier à l'administrateur financier. Les frais généraux du programme ne peuvent pas être couverts par le paiement des intérêts. Ils sont donc subventionnés. La branche APDK d'Embu a créé une organisation ombrelle, Twaweza, ce qui signifie « nous sommes capables », ayant sa propre constitution, pour gérer son programme de crédit.

### Enseignements et bonnes pratiques

- ✓ De nombreuses personnes handicapées s'attendaient à des subventions, et non à des prêts. Il est essentiel de sensibiliser aux prêts et de briser le « syndrome de la dépendance », lorsque celui-ci est présent. APDK a commencé par des subventions individuelles. Par rapports aux bénéficiaires de subventions, les emprunteurs étaient bien plus impliqués dans le développement rigoureux de leur entreprise.
- ✓ La composante « épargne » et l'organisation des clients dans des groupes d'épargne a permis aux membres de s'approprier le programme.
- ✓ L'encadrement et les conseils aux groupes initiaux, particulièrement en termes de bonne gouvernance, ont requis plus de temps de prévu, mais il s'agit d'une étape essentielle.
- ✓ Les procédures et méthodes des groupes d'épargne s'appuient sur les « merry go round » (AREC) traditionnels et sont donc bien comprises par les membres.
- ✓ Le fait de prendre l'épargne comme point de départ et de mettre en relation le montant maximum du prêt et le montant de l'épargne de chaque membre permet d'impliquer les emprunteurs dans le programme. L'encouragement de l'épargne quotidienne constitue également une bonne stratégie.

#### Cas n°21 : histoire de Guto Onkoba, Kenya, District de Kisii, groupe Suneka

*Guto a 40 ans. Il est marié et a 7 enfants. Paraplégique, il doit ramper pour se mouvoir, ses deux jambes étant gravement atteintes. APDK lui a donné un tricycle lui permettant de se déplacer plus facilement.*

*Au début des années 1980, il a créé une entreprise de cordonnerie devant l'un des magasins du marché de Suneka. Il a commencé à épargner et à investir dans sa maison. Il a ainsi pu créer des zones locatives pour générer des revenus supplémentaires. Il a également créé une petite entreprise de vente de bois à brûler sur le marché de Suneka. Mais la plus grande partie de ses revenus provient de son activité de cordonnier, qui suffit à nourrir sa famille et à payer les frais de scolarité de ses enfants.*

*Il y a quelques années, Guto a entendu parler d'APDK alors qu'il suivait l'une des formations. Apprenant qu'APDK menait un programme de micro-crédit, il a commencé à épargner environ 500 Ksh avec APDK, arrétant de garder son argent à la maison comme il le faisait jusqu'alors. Guto a reçu un prêt de 40 000 Ksh, qu'il a utilisé pour approvisionner son stock de bois et ses équipements de cordonnerie. Il est devenu le grossiste de bois à brûler du petit marché. Guto mène une vie heureuse avec sa famille ; il est le meilleur épargnant d'APDK. Il prévoit d'utiliser l'espace à l'extérieur de son complexe pour créer davantage de zones locatives.*

## Cas n° 6 : fournisseur de microfinance ordinaire intégrée

Organisation : ProMujer

Pays : Nicaragua

### Brève description de l'organisation

ProMujer Nicaragua est la première réplique du modèle bolivien de ProMujer. Financée par USAID, cette organisation a été créée en 1996 pour proposer des crédits et des formations pour les femmes.

### Description du programme

ProMujer propose des prêts par le biais de banques villageoise. Au Nicaragua, ces « banques villageoises » sont appelées *associations comunales*. Les membres de ces associations sont formés à la gestion des crédits, aux compétences professionnelles et aux services de santé et de développement personnel. Six docteurs mettent les clientes en relation avec les services médicaux et assurent parfois la vaccination des enfants. Les femmes reçoivent conseils et informations sur les services d'hygiène sexuelle et de procréation. Environ 76 % des femmes assistent à des sessions de groupe consacrées à la violence conjugale et aux droits des femmes.

L'expérience de ProMujer avec les femmes handicapées s'articule en deux volets. D'une part, elles ont parfois été incluses dans les associations comunales. D'autre part, il existe une association communale composée exclusivement de femmes handicapées à Chinandega. Elle a été créée par un groupe de 30 femmes qui étaient déjà organisées en association pour produire les *piñatas* traditionnelles. Ce cas a connu la même réussite que toutes les autres associations comunales ; les femmes handicapées sont plus impliquées encore dans le programme, afin de surmonter les discriminations. La méthodologie est rigoureusement identique à celle des autres groupes.

### Enseignements

- ✓ L'intégration de personnes ou de femmes handicapé(e)s dans les institutions classiques (comme la pratique ProMujer) renforce leur insertion économique et sociale, ainsi que leur confiance en soi.
- ✓ De nombreuses femmes handicapées n'ont pas besoin de conditions particulières ; elles ont les mêmes capacités que quiconque pour gérer une entreprise et un crédit.
- ✓ Dans la plupart des cas, les prêts sont préférables aux dons, car les femmes et les femmes handicapées sont capables de mener des *activités rentables* et doivent y être encouragées. Si elles ont déjà une entreprise, le fait de recevoir un don revient à faire un pas en arrière dans leur démarche d'autonomisation.
- ✓ Les nouvelles entreprises devraient également être financées par un crédit, les fonds étant ainsi moins facilement affectés aux dépenses courantes plutôt qu'à l'investissement. Les nouvelles entreprises doivent recevoir davantage de formation spécifique et de soutien technique.
- ✓ « *Les méthodologies individuelles ou de groupe sont tout aussi efficaces, à condition d'observer les règles.* » L'encadrement et le suivi constituent un aspect essentiel de ce processus pour identifier les faiblesses structurelles et y remédier dès leur apparition.

Lorsque l'ouragan Mitch a frappé le Nicaragua, ProMujer n'a pas effacé la dette de qui que ce soit, même lorsque le portefeuille à risque représentait 40 %. Le fait de rappeler aux femmes leur engagement de rembourser leur emprunt les a poussées à se mettre au travail rapidement et efficacement. Ce fut une réussite et la plupart des crédits ont été remboursés, permettant la survie de ProMujer.

## Annexe 4. Bibliographie

- Burjorjee, D.M., Deshpande, R. et Weidemann, C.J. *Supporting Women's Livelihoods: Microfinance that works for the majority. A guide to best practices*. Fonds d'équipement des Nations Unies, New York. 2002
- Commission Européenne. *Microfinance – orientations méthodologiques*. Commission Européenne. 2000
- DFID. *Disability, Poverty and Development*. Department for International Development, Londres. 2000
- Dyer, S. « The Inclusion of Disabled People in Mainstream Micro Finance Programmes ». Leonard Cheshire International, Londres. Article présenté à la Conférence « Staying Poor: Chronic Poverty and Development Policy », Manchester. 79 avril 2003. [www.chronicpoverty.org/pdfs/conferencepapers/Dyer.pdf](http://www.chronicpoverty.org/pdfs/conferencepapers/Dyer.pdf) [dernière visite le 25 août 2006]
- FENU. *Building Inclusive Financial Sectors for Development*. Fonds d'équipement des Nations Unies, New York. 2006 [www.uncdf.org/english/microfinance/bluebook/pub/Building\\_Inclusive\\_Financial\\_Sectors\\_The\\_Blue\\_Book.pdf](http://www.uncdf.org/english/microfinance/bluebook/pub/Building_Inclusive_Financial_Sectors_The_Blue_Book.pdf) [dernière visite le 25 août 2006]
- Handicap International. « Lessons Learned Workshop: A review of assistance programs for war wounded and other persons with disabilities living in mineaffected countries ». Paris, 25-28 mai 2004
- Hashemi, S. et Rosenberg, R. *Graduating the Poorest into Microfinance: Linking safety nets and financial services*, Consultative Group to Assist the Poor, Washington D.C. 2006 [www.cgap.org/docs/FocusNote\\_34.pdf](http://www.cgap.org/docs/FocusNote_34.pdf) [dernière visite le 25 août 2006]
- Hulme, David. 'Finance for the Poor, Poorer or Poorest? Financial innovation, poverty and vulnerability'. University of Manchester. Document rédigé pour la conférence 'Finance Against Poverty', University of Reading. 27-28 mars 1995
- Ledgerwood, J. *The Microfinance Handbook: An institutional and financial perspective (Sustainable banking with the poor)*. Banque mondiale, Washington D.C. 1999
- Lewis, Cindy. « Microfinance from the point of view of women with disabilities: lessons from Zambia and Zimbabwe ». *Gender and Development*. Vol.12 No.1. Mai 2004
- Mersland, R. « Microcredit for Self-employed Disabled Persons in Developing Countries ». Etude commandée par Atlas Alliance, Oslo. 2005. [www.microfinancegateway.com/content/article/detail/28287](http://www.microfinancegateway.com/content/article/detail/28287) [dernière visite le 25 août 2006]
- Mobility International USA. 'Loud, Proud and Prosperous! Report on the MIUSA International Symposium on Microcredit for Women with Disabilities'. 29 août-8 septembre 1998. MIUSA, Eugene O.R. 1998
- Neufeldt, Aldred et Albright, Alison. "Disability and Self-directed Employment. Business Development Models". IDRC, Ontario, Canada. 1998
- Standing Tall Australia et Mine Action Canada. *101 Great Ideas for the Socio-Economic Reintegration of Mine Survivors*. Standing Tall Australia, Toowong and Mine Action Canada, Ottawa. 2005
- Thomas, M. 'Feasibility of integrating people with disabilities in savings and credit programmes in Bangladesh'. *Asia Pacific Disability Rehabilitation Journal*, Vol.11 No.1. 2002 [www.dinf.ne.jp/doc/english/asia/resource/apdrj/z13jo0500/z13jo0509.html](http://www.dinf.ne.jp/doc/english/asia/resource/apdrj/z13jo0500/z13jo0509.html) [dernière visite le 25 août 2006].
- Groupe consultatif d'assistance aux plus pauvres. [www.cgap.org](http://www.cgap.org) Une ressource essentielle avec des documents et des rapports sur différents thèmes liés à la microfinance.
- The Microfinance Gateway. [www.microfinancegateway.org](http://www.microfinancegateway.org)
- The MIX Market. [www.mixmarket.org](http://www.mixmarket.org) Informations sur un certain nombre d'institutions de microfinance à travers le monde.

## Notes

- [1] " Dans le cadre de son action en faveur de l'égalité des femmes, le DFID a adopté une double approche associant des efforts visant à prendre en compte les besoins et les droits des femmes dans les programmes de développement et de coopération ordinaires, et le soutien d'initiatives spécifiques visant à favoriser l'autonomisation des femmes. L'analyse exposée dans ce rapport suggère qu'une approche semblable pourrait être adoptée dans le cadre des programmes liés au handicap ". *DFID. Disability, Poverty and Development*. Department for International Development, Londres. Février 2000, p. 11 [www.dfid.gov.uk/pubs/files/disability.pdf](http://www.dfid.gov.uk/pubs/files/disability.pdf) [dernière visite le 25 août 2006].
- [2] Handicap International. " Lessons Learned Workshop: A review of assistance programs for war wounded and other persons with disabilities living in mine-affected countries ". Paris, 25-28 mai 2004
- [3] Banque mondiale. *Disability: Towards an inclusive development*. Avril 2006. <http://web.worldbank.org/wbsite/external/news/news/0,,contentMDK:20264373> [dernière visite le 19 juin 2006].
- [4] OMS. *Disability, including prevention, management and rehabilitation*. 2006 [www.who.int/nmh/a5817/en](http://www.who.int/nmh/a5817/en) [dernière visite le 25 août 2006].
- [5] Handicap International, Christoffel Blindenmission. Making PRSP Inclusive. Janvier 2006. [www.handicap-international.de/images/pdfs\\_multimedia/prsp\\_eng\\_komplett.pdf](http://www.handicap-international.de/images/pdfs_multimedia/prsp_eng_komplett.pdf) [dernière visite le 25 août 2006].
- [6] DFID. *Disability, Poverty and Development*. Department for International Development, Londres. 2000. P. 4.
- [7] DFID. *Disability, Poverty and Development*. Department for International Development, Londres. 2000.
- [8] Elwan, A. *Poverty and Disability: A survey of the literature*. Banque mondiale, Washington D.C. Décembre 1999.
- [9] Harris, C. " El autoempleo de las personas con discapacidad en países en desarrollo ". Rapports du CRDI, 1997
- [10] *ibid.*
- [11] Nations Unies. *Règles pour l'égalisation des chances des personnes handicapées*. Assemblée générale des Nations Unies. 1993. [www.un.org/esa/socdev/enable/dissrfr4.htm](http://www.un.org/esa/socdev/enable/dissrfr4.htm) [dernière visite le 25 août 2006].
- [12] Une AREC est une " association rotative d'épargne et de crédit ". Elle réunit un groupe de cotisants qui versent une contribution régulière à la " cagnotte " commune. Tout ou partie de la " cagnotte " est attribuée à tour de rôle à chacun des cotisants ou à un bénéficiaire désigné par tirage au sort. Les fonds sont gérés par les membres eux-mêmes (Helms, B. *Access for All. Inclusive financial sectors*. CGAP, Banque mondiale, 2006).
- [13] Les définitions officielles de divers pays sont disponibles à l'adresse suivante : [www.un.org/esa/socdev/enable/rights/ahc8d0cs/ahc8bkdoc3.doc](http://www.un.org/esa/socdev/enable/rights/ahc8d0cs/ahc8bkdoc3.doc) [dernière visite le 25 août 2006]. *Definition of disability in selected national legislation*. Nations Unies, 2006.
- [14] Albert, Bill. Briefing Note: The social model of disability, human rights and development. Disability KaR Research Project. 2004
- [15] FOUGEYROLLAS, Patrick et al, *Quebec classification : disability creation process* Quebec, International Network on the Disability Creation Process (INDCP). 1999
- [16] Handicap International. Comprendre le handicap : du regard à l'action. *L'interactif* n° 10. Décembre 2002
- [17] OMS. *CIF : introduction*. 2006 [www3.who.int/icf/intros/CIF-Fre-Intro.pdf](http://www3.who.int/icf/intros/CIF-Fre-Intro.pdf) [dernière visite le 25 août 2006].
- [18] Notamment la Convention interaméricaine pour l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les personnes handicapées. AG/Res 1608. 7 juin 1999. [www.oas.org/Assembly2001/assembly/french/french1608.htm](http://www.oas.org/Assembly2001/assembly/french/french1608.htm) [dernière visite le 25 août 2006].
- [19] UN Enable. Ad Hoc Committee on a Comprehensive and Integral International Convention on the Protection and Promotion of the Rights and Dignity of Persons with Disabilities. 2006 [www.un.org/esa/socdev/enable/rights/adhoccom.htm](http://www.un.org/esa/socdev/enable/rights/adhoccom.htm) [dernière visite le 25 août 2006].
- [20] MILES, S. *Strengthening Disability and Development Work*. BOND Discussion Paper. Février 1999.
- [21] OIT, UNESCO et OMS. CBR Joint position paper. 2004
- [22] CICR. Prendre soin des victimes des mines. 2005
- [23] Landmine Monitor Report, 2005
- [24] Handicap International. Assistance aux victimes des mines : *leçons apprises*. Conclusions de l'atelier sur l'assistance aux blessés de guerres et autres personnes handicapées vivant dans des zones polluées par des mines. Handicap International, 2004.
- [25] L'article 6.3 de cette Convention stipule que " chaque Etat partie qui est en mesure de le faire fournira une assistance pour les soins aux victimes des mines, pour leur réadaptation, pour leur réinsertion sociale et économique "
- [26] United Nations. First Report, First Review Conference of the States Parties to the Convention on the Prohibition of the Use, Stockpiling, Production and transfer of Anti-Personnel Mines and on Their Destruction. 2004.
- [27] CGAP. " When Is Microcredit NOT an Appropriate Poverty Intervention Tool? ". Consultative Group to Assist the Poor, Washington DC et Paris. [www.cgap.org](http://www.cgap.org) [dernière visite le 4 juillet 2006].
- [28] Ledgerwood, J. *The Microfinance Handbook: An institutional and financial perspective (Sustainable banking with the poor)*. Banque mondiale, 1999.
- [29] Les associations cumulatives d'épargne et de crédit suivent les mêmes principes de fonctionnement que les associations rotatives d'épargne et de crédit, sauf que tous les membres n'épargnent et n'empruntent pas en même temps et que les intérêts portent généralement sur les prêts.
- [30] La viabilité concerne principalement trois domaines : (i) la *viabilité financière* : s'assurer que les revenus de l'institution permettent de couvrir les coûts d'exploitation et le coût des fonds ;(ii) la *viabilité institutionnelle* : garantir la qualité de l'organisation, ainsi qu'une réglementation et un encadrement favorables ;(iii) la *viabilité sociale* : s'assurer que le pouvoir et les responsabilités sont convenablement repartis entre les différents acteurs et que l'institution s'intègre parfaitement dans son environnement. (Commission européenne. *Microfinance : orientations méthodologiques*. 2000).
- [31] Il est important de rappeler que les taux d'intérêt peuvent être calculés de différentes façons. *Taux fixe* : pendant toute la durée du prêt, le taux d'intérêt est calculé sur la base du montant initial emprunté, bien que l'encours diminue au fil des remboursements. *Taux dégressif* : le taux d'intérêt est calculé sur la base du montant restant après chaque remboursement. *Taux effectif* : tous les coûts financiers directs liés au prêt (paiement des intérêts, autres frais et commissions obligatoires, etc.) sont regroupés dans un seul taux d'intérêt. Le taux fixe peut être très éloigné du taux effectif, le taux effectif étant bien plus élevés que le taux nominal fixe.
- [32] Le montant moyen des prêts par client étant bien plus élevé, les charges de personnel par unité de capital sont moindres pour les banques.
- [33] CGAP. " Principes clés de la microfinance ". Consultative Group to Assist the Poor. Washington DC. [www.cgap.org/portal/binary/com.epicentric.contentmanagement.servlet.ContentDeliveryServlet/Documents/KeyPrincMicrofinance\\_fre.pdf](http://www.cgap.org/portal/binary/com.epicentric.contentmanagement.servlet.ContentDeliveryServlet/Documents/KeyPrincMicrofinance_fre.pdf) [dernière visite le 25 août 2006].
- [34] FENU. 'Basic Facts about Microfinance'. Fonds d'équipement des Nations Unies, New York. [www.uncdf.org/francais/microfinance/facts.php](http://www.uncdf.org/francais/microfinance/facts.php) [dernière visite le 25 août 2006].
- [35] Voir également : Mersland, R. 'Microcredit for Self-employed Disabled Persons in Developing Countries'. Etude commandée par Atlas Alliance, Oslo. 2005 ; ou Simanowitz, A. 'Microfinance for the Poorest: A review of issues and ideas for contribution of Imp-Act'. Rapport thématique n° 4. Imp-Act. 2001.
- [36] Un excellent manuel est disponible à l'adresse suivante : [www.vsla.net](http://www.vsla.net). Allen, H. " Village Savings and Loan Associations (VSLAs) ". Africa's Programme Guide 1. VSL Associates. 2006.
- [37] Parfois, les groupes sont constitués de personnes issues d'un milieu socio-économique similaire. Par exemple, la capacité d'épargne et les besoins d'emprunt d'un groupe de femmes impliquées dans des petites entreprises diffèrent de ceux d'un groupe de femmes impliquées dans l'agriculture de subsistance.
- [38] Ledgerwood, J. *The Microfinance Handbook: An institutional and financial perspective*. The World Bank, 1999.
- [39] *ibid.*

- [40] Au cours des visites de terrain, la plupart des organisations pour personnes handicapées ont utilisé cet argument à l'encontre des subventions.
- [41] Ledgerwood, J. *The Microfinance Handbook: An institutional and financial perspective*. The World Bank, 1999.
- [42] Les principaux résultats de cette enquête sont exposés dans l'Annexe 2.
- [43] Ceci inclut notamment les bureaux de LSN au Salvador et à Washington.
- [44] Tucker, J., Nourse, T., Gailey, R., Park, D. et Bauman, S. "Recapitalising Liberia: Principles for providing grants and loans for microenterprise development". *Revue Migration Forcée* n° 20, mai 2004.
- [45] MABS. "What is Microfinance". *Microenterprise Access to Banking Services*. <http://ww2.rbapmabs.org/article/archive/13> [dernière visite le 23 août 2006].
- [46] Toutes les entreprises ont ce besoin, pas seulement les micro-entreprises et les petites entreprises.
- [47] Ce principe est connu sous le nom de *fongibilité des fonds* : la plupart des institutions de micro-crédit fournissent des prêts destinés à l'exploitation et à la production et souhaitent que les micro-entrepreneurs utilisent ces prêts pour développer progressivement leur activité et leur revenu. Mais, dans les faits, les capitaux sont "fongibles", ce qui signifie que les clients utilisent souvent au moins une partie de leur prêt à d'autres fins (professionnelles et/ou personnelles). [Réseau SEEP. *Learning from Clients: Assessment tools for microfinance practitioners*. The Small Enterprise Education and Promotion Network, Washington D.C. 2002].
- [48] La gestion des arriérés comprend six éléments majeurs : le service de crédit doit être apprécié par les clients ; les clients doivent être sélectionnés avec soin ; le personnel de terrain et les clients doivent comprendre que tout retard de paiement est inacceptable ; les fournisseurs de microfinance doivent disposer de systèmes de gestion de l'information fiables ; des procédures de suivi des arriérés efficaces doivent être mises en place ; enfin, les conséquences des défauts de remboursement doivent être suffisamment négatives pour les clients (Ledgerwood, J. *The Microfinance Handbook: An institutional and financial perspective*. Banque mondiale, 1999).
- [49] Tucker, J., Nourse, T., Gailey, R., Park, D. et Bauman, S. "Recapitalising Liberia: Principles for providing grants and loans for microenterprise development". *Revue Migration Forcée* n° 20, mai 2004.
- [50] *MicroSave* fournit des outils intéressants. Consultez : [www.microsave.org/french](http://www.microsave.org/french) [dernière visite le 25 août 2006].
- [51] Portefeuille à risque (PAR) : solde de l'ensemble des prêts comportant un arriéré. Le portefeuille à risque comprend le montant des arriérés plus le montant du prêt restant à rembourser (c'est-à-dire le *montant total* que les emprunteurs doivent à l'institution).
- [52] Dyer, S. "The Inclusion of Disabled People in Mainstream Micro Finance Programmes". Leonard Cheshire International, Londres. Article présenté à la Conférence "Staying Poor: Chronic Poverty and Development Policy", Manchester. 7-9 avril 2003.
- [53] Mersland, R. "Including Persons with Disabilities as Clients of Microfinance Institutions in Uganda: Recommendations for donor interventions". Norwegian Association of the Disabled (NAD). Février 2005.
- [54] Organisme de coordination des dons créé par la Banque mondiale.
- [55] Une *piñata* est un récipient en papier ou en terre rempli de jouets et de confiseries ; on le suspend à une corde et les enfants se succèdent, yeux bandés, pour essayer de le casser avec un bâton. On utilise les *piñatas* à l'occasion des fêtes de Noël et des anniversaires d'enfants dans toute l'Amérique latine.
- [56] Entretien avec Elisabeth Stark, Conseillère USAID pour le développement de micro-entreprises/Université de Columbia, New York, janvier 2006.
- [57] Vous trouverez un résumé des résultats de cette enquête dans l'Annexe 2.
- [58] Une des institutions de microfinance que nous avons rencontrée au Nicaragua dans le cadre de cette étude a décidé de prendre cette mesure au cours de son entretien avec nous.
- [59] Rhyne, E. "The Ying and Yang of Microfinance: Reaching the Poor and Sustainability", *MicroBanking Bulletin*, n° 2. Juillet 1998.
- [60] L'EFPD rassemble cinq associations éthiopiennes sur le handicap : l'association des personnes aveugles, l'association des personnes sourdes, l'association des personnes handicapées physiques, l'association des anciens lépreux et l'association des enfants et jeunes déficients mentaux.
- [61] Cet exemple est présenté en détail dans l'Annexe 4.
- [62] Bastianen, M. et van Rooj, P. *Guarantee Funds and NGOs: Promise and Pitfalls*. Bureau international du travail, Genève. 2004.
- [63] *ibid.*
- [64] Voir par exemple : Waterfield, C. and Ramsing, N. *Management Information Systems for Microfinance Institutions. A Handbook*. CGAP Technical Tool Series No. 1, Février 1998. [www.cgap.org/docs/TechnicalTool\\_01.pdf](http://www.cgap.org/docs/TechnicalTool_01.pdf) [dernière visite le 25 août 2006].
- [65] TA ce sujet, l'association nicaraguayenne pour les personnes aveugles a déclaré que certaines personnes handicapées doivent apprendre qu'elles ont également l'obligation de respecter les accords qu'elles passent. Selon cette association, cette démarche aide les personnes handicapées à assimiler qu'elles ont les mêmes droits que le reste de la population, mais également les mêmes obligations de tenir leurs engagements et de tout mettre en œuvre pour y parvenir.
- [66] Le système bancaire islamique désigne un système ou une activité bancaire conforme aux principes de l'Islam. Plus particulièrement, la loi islamique proscrie l'usure, ainsi que le recouvrement et le paiement d'intérêts. Les institutions de microfinance travaillant dans des pays islamiques ont développé des mécanismes permettant de proposer des services respectant les principes bancaires islamiques ; l'approche adoptée par le CICR (achat direct de l'équipement requis par l'emprunteur plutôt que l'octroi d'un crédit correspondant et l'application d'intérêts) en est un parfait exemple.
- [67] La section "File Downloads" du site [www.vsla.net](http://www.vsla.net) propose un excellent manuel de formation : HUGH, Allen et al. *Village Savings and Loan Associations Programme Guide*, 2006
- [68] Dieter Seibel, H. 'SHG Banking in India: The developing world's largest and fastest-growing micro finance programme. Recent developments'. 2005
- [69] Le Bangladesh est à la base de la microfinance ; les institutions de microfinance y sont très répandues. Pour autant, de nombreuses personnes handicapées ne parviennent pas à accéder à ces institutions. La stigmatisation est peut-être une cause sous-jacente. Autre obstacle : les institutions de microfinance n'autorisent généralement pas leurs clients à être membres de plusieurs groupes d'épargne et de crédit, ceci afin de prévenir le surendettement auprès de plusieurs organisations. Cela implique qu'un membre d'une organisation de personnes handicapées déposant une demande de crédit auprès d'une institution de microfinance est contraint de quitter tout groupe d'entraide auquel il appartient. On peut expliquer ainsi l'existence au Bangladesh de liaisons avec les banques, qui acceptent d'octroyer des prêts individuels à des membres de groupes d'entraide issus d'organisations de personnes handicapées. Une solution consisterait à ce que les institutions de microfinance acceptent d'octroyer des prêts à des groupes d'entraide existant plutôt que d'exiger des demandeurs qu'ils deviennent membres d'un autre groupe au sein de l'institution de microfinance.
- [70] FAO. *Project Cycle Management Technical Guide*. Socio-economic and Gender Analysis Programme, Food and Agriculture Organisation, Rome. 2001.
- [71] Selon la Banque mondiale, l'*évaluation rurale participative* (ou modèle PRA, participatory rural appraisal) désigne un ensemble croissant d'approches et de méthodes participatives privilégiant la connaissance locale et permettant à la population locale de réaliser ses propres évaluations, analyses et projets. Le modèle PRA recourt à des exercices et à des animations de groupe favorisant l'échange d'informations, l'analyse et l'action parmi les parties prenantes. Bien qu'initialement destinée aux zones rurales, le modèle PRA a été mis à profit dans de nombreuses situations. L'objectif du modèle PRA est de permettre aux acteurs du développement, aux représentants gouvernementaux et aux populations locales de travailler ensemble à l'élaboration de programmes adaptés au contexte local. Les outils PRA les plus répandus sont l'entretien semi-structuré, les discussions de groupe ciblées, l'ordonnement des préférences, la comparaison et la modélisation, ainsi que la création de diagrammes saisonniers et historiques. (The World Bank Institute. *The World Bank Participation Sourcebook*. "Appendix 1: Methods and Tools". The World Bank, Washington D.C. 1996. [www.worldbank.org/wbi/sourcebook/sba1.pdf](http://www.worldbank.org/wbi/sourcebook/sba1.pdf) [dernière visite le 25 août 2006]).
- [72] Ledgerwood, J. *The Microfinance Handbook: An institutional and financial perspective*. The World Bank, 1999.
- [73] *ibid.*